VENDREDI 28 JUIN 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1789
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Au terme d'une campagne «éclair»





Dans la Nièvre et la Côte-d'Or, une partie des candidats aux élections législatives des 30 juin et 7 juillet a répondu à l'invitation des FDSEA et des JA de ces deux départements. Face à la recomposition du paysage politique national qui va déboucher des urnes, le monde agricole voulait ainsi rappeler des enjeux qui sont au cœur du travail parlementaire depuis le début de l'année.

Page 04

Cahier spécial MSA

Encarts : Mailing Cero France (sur certains cantons), flyer Abeille Myriam Madelin (sur certains cantons).



ACTUALITÉS P.03

Nièvre // Des dégâts agricoles dûs aux orages



ACTUALITÉS P.09

Région // Nouvelle gouvernance chez Feder



DOSSIER P.17

Spécial vignes // Toutes les nouveautés





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 LÉGISLATIVES : UNE RENCONTRE AVEC LES CANDIDATS

.05 SEMAINE DE L'AGRICULTURE : TESTÉE, APPROUVÉE… À REFAIRE !

.06 CONSIDÉRER LE MAL ÊTRE EN AGRICULTURE

.07 RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS : L'INSTALLATION, DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

.08 RÉCOLTES : ALORS, CETTE SAISON D'HERBE ?

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 COOPÉRATIVES : UNE PAGE S'EST TOURNÉE POUR FEDER

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 BLÉS TENDRES D'HIVER BIO : LES VARIÉTÉS RUSTIQUES À ENVISAGER ?

.11 CÉRÉALES : METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE FACE AUX ADVENTICES

DOSSIERS

.13 EN DIRECT DE LA MSA

.17 SPÉCIAL VIGNE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.28 CLIMAT : LA MOITIÉ DE LA RÉGION EXTRÊMEMENT TOUCHÉE PAR LA SÉCHERESSE EN 2023

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

.38 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 À DÉCOUVRIR : SAVEURS DE L'YONNE, POUR GOÛTER TOUT UN DÉPARTEMENT

.40 LECTURE : NATURELLEMENT MAGIQUE !

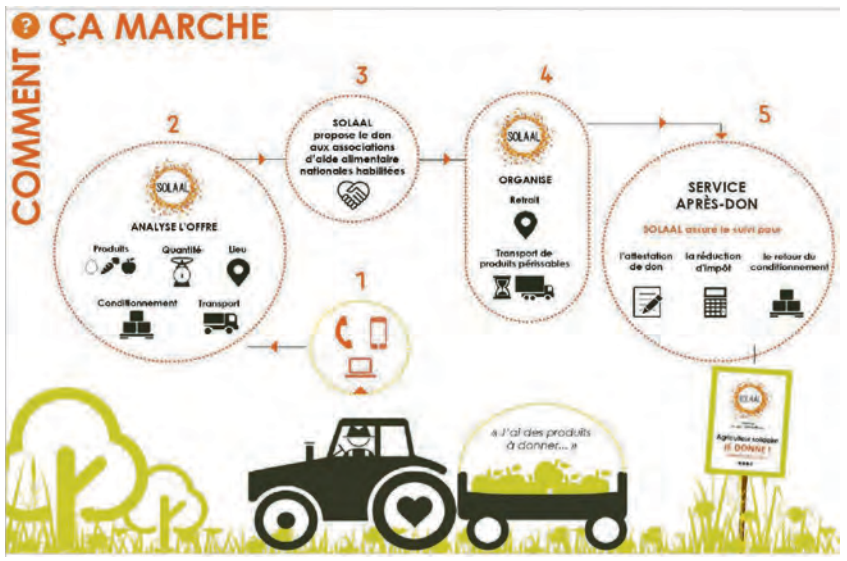


// LE DESSIN

// SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

Pour vos dons agricoles Solaal s'occupe de tout !

L'antenne Bourgogne-Franche-Comté de l'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) est capable de vous accompagner si vous souhaitez faire don de produits agricoles. La démarche est simple puisque l'association s'occupe de tout.



Signalez à Solaal BFC vos produits agricoles à donner, et l'association s'occupe du reste.

Depuis novembre 2023, l'association nationale Solaal dispose d'une antenne régionale Bourgogne-Franche-Comté présidée par l'agriculteur nivernais Thomas Lemée. C'est une association d'intérêt général qui organise gratuitement les dons des acteurs agricoles et agroalimentaires vers les associations d'aide alimentaire nationales habilitées. L'action de Solaal permet de libérer les producteurs/ices de la charge de travail engendrée par le don afin que ce dernier devienne un réflexe, et d'approvisionner les associations d'aide alimentaire en produits frais et locaux. C'est une solution à envisager lorsqu'on fait face à des à des invendus, des surproductions ou des problèmes de conformité de certains produits. Producteurs agricoles, grossistes, maraîchers et entreprises agroalimentaires vous souhaitez donner vos produits à une association ? Contactez Solaal BFC qui organise votre don aux associations proches de vous, qui se charge aussi du retrait des produits et du suivi de vos conditionnements et des attestations de don (cette dernière donnant droit à une déduction fiscale égale à 60 % du coût de revient). Pour donner, comment faire ? Proposez vos dons directement sur la web-application : https://dons.solaal.org. Solaal peut aussi répondre à toutes vos questions posées sur l'adresse mail bourgognefranchecomte@solaal.org Pour Thomas Lemée, président de Solaal BFC, solliciter l'association est plus que jamais nécessaire : *« les agriculteurs doivent être conscients que nous sommes là pour les aider lorsqu'ils ont des invendus, à donner plutôt que de les jeter. Parfois, certains sont prêts mais ils ont peur que cela soit compliqué, que ça génère de la paperasse, et que ça leur demande trop de temps. Solaal est là pour leur faciliter le don et faire les démarches à leur place. Ils ont juste à signaler à l'association ce qu'ils veulent donner et nous nous occupons du reste ».*

Berty Robert

// EN IMAGE

Archéologie Découverte d'un vin vieux de 2000 ans



En matière de vin de garde, on est sur le record du monde ! Selon le site arkeonews.net, le plus ancien vin du monde vient d'être découvert sous forme liquide dans une tombe romaine du 1er siècle de notre ère, à Carmona près de Séville (Espagne). C'est au cours de travaux effectués dans une maison en 2019 que les propriétaires sont tombés sur un caveau funéraire dans lequel avaient été creusées huit niches dont six abritaient des urnes cinéraires contenant des restes incinérés et divers objets typiques des rituels funéraires romains. Parmi ces objets, les archéologues ont remarqué une boîte ovale en plomb avec un couvercle qui contenait un liquide rouge-brunâtre. Il a été envoyé pour analyse à l'université de Cordoue. Les expertises ont déterminé, grâce à la présence de polyphénols spécifiques et au profil des sels minéraux que l'urne renfermait un vin blanc local de type xérès. *« Le vin s'est avéré assez similaire aux vins d'ici en Andalousie : Montilla-Moriles, les vins de type xérès de Jerez et la manzanilla de Sanlúcar »*, a expliqué José Rafael Ruiz Arrebola, chargé des analyses. Jusqu'à présent, le plus ancien vin conservé à l'état liquide était une bouteille de vin déterrée d'une tombe romaine près de la ville de Spire (Allemagne) en 1867 et datée d'environ 325 après JC.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

RÉGIONAL

// DÉGÂTS

58 Du jamais vu !

La Nièvre connaît des conditions climatiques difficiles depuis quelques semaines, avec un pic de précipitations la semaine du 21 juin engendrant des conséquences pour toutes les productions.



Amélie et Chloé Vincent

Les prés d'Amélie et de Chloé Vincent à Ourouër où les vaches se trouvent le 21 juin.



Le Potager d'ici

Les parcelles de La Baratte à Nevers dans la semaine du 21 juin.



Camille Deroche

La stabulation de l'exploitation du Gaec Deroche (Cognan Bas) a été inondée, ici les dégâts au 20 juin.

Les précipitations ne s'arrêtent plus dans la Nièvre, avec une situation se compliquant encore un peu plus durant la semaine du 21 juin. Un contexte qui engendre des coupures d'électricité, des blocages d'axes routiers, etc. Au total, 390 interventions des pompiers ont été relevées dans le département (en date du 21 juin). Les agriculteurs, de leurs côtés, subissent aussi les conséquences de ces précipitations accrues ; petit tour d'horizon.

Conséquences à la moisson

La famille Violette (EARL Du Buisson à Narcy) *« installée dans la vallée du Mazou depuis cinq générations... nous n'avons jamais vu cela »* stipule Christian Violette. Il détaille la situation : *« tous les prés de la vallée sont submergés, les colzas ont les pieds dans l'eau et les orges de printemps se couchent »*. Il précise : *« l'herbe est couchée et en train de pourrir... on ne pourra sûrement pas la faucher. Pour le colza, les champignons se développent rapidement sur les siliques qui noircissent à cause de toute l'humidité accumulée »*. Loin de ne pas avoir été prévoyante, la famille Violette avait éloigné l'implantation des colzas des zones qui risquaient d'être touchées par la rivière, mais la situation est tellement exceptionnelle que cela n'a pas suffi. Christian Violette poursuit : *« le 19 juin nous avons eu 30 mm, puis 55 mm d'eau le lendemain... Cela peut être absorbé, mais pas quand vous avez des sols déjà saturés »*. Au total, il répertorie environ 8 ha sous l'eau : *« Nous verrons vraiment l'impact financier au moment des moissons. Mais il est certain qu'il y en aura un. En attendant, il faudrait que ceux qui font les études pour la gestion de l'eau prennent en compte les historiques des inondations trentenaires, cinquantenaires, centenaires… On n'arrête pas l'eau ! »*.

Stocks entamés

Plus loin, à Ourouër, la famille Vincent connaît une situation à peu près similaire, comme l'évoquent Amélie et Chloé Vincent : *« Nous avons 25 ares de prés dans l'eau. Au départ, l'inondation concernait un seul champ, mais l'eau a traversé la route en touchant donc un second avec 90 cm d'eau à certains endroits (au 21 juin). Outre le fait d'avoir les pieds dans l'eau – ce qui n'est agréable ni pour nous ni pour nos animaux ; quid du bien-être animal ? – nous ressentons déjà les conséquences de cette situation. Nos animaux sont nourris au foin, entamant ainsi notre stock d'hiver que nous ne pourrons très probablement pas compenser avec ce qui sera récolté cette année. En parallèle, nous relevons déjà une baisse de production de lait de 15 à 20 %, à cause de l'alimentation et des conditions dans lesquelles nous sommes, ce qui va impacter notre production de glace »*. Amélie et Chloé pointent d'ailleurs : *« si la vente au magasin reste pour le moment stable, il y a un manque sur l'événementiel pour notre chiffre d'affaires ; nombre de manifestations s'annulant les unes après les autres à cause de la pluie… Enfin, pour les cultures, l'orge de printemps ne se développe pas… Notre père qui est là depuis 40 ans, n'a jamais connu ça. Et pour notre première année d'installation, nous aurions espéré mieux pour nous lancer ! »*. À 1 km de là, au Gaec Deroche (Cognan Bas), la situation n'est pas plus glorieuse, avec une stabulation inondée trois fois, des prés sous l'eau et une route n'ayant pas résisté aux intempéries. Une situation *« désolante pour un 21 juin »* selon Jean-Marie Deroche, associé du Gaec.

Comment tenir bon ?

Du côté des maraîchers, le son de cloche est identique, à l'image de ce que vit Jean-Marie Lambert, un des associés du Potager d'ici (Nevers) : *« toutes les parcelles de la Baratte sont sous l'eau. Certaines serres des trois maraîchers présents ici sont inondées, avec des cultures baignant dans l'eau. Nous constatons une prolifération de pucerons et d'autres problématiques sanitaires comme le mildiou. C'est une catastrophe comme les haricots verts de juillet : il n'y en aura pas. Nous avons eu 130 à 150 mm de pluie en 3 jours (19, 20, 21 juin) et les prévisions météorologiques n'annoncent pas d'anticyclone prochainement… cela pose de nombreuses questions : pourra-t-on implanter nos cultures d'automne ? Pourra-t-on récolter celles arrivées à terme comme les salades, et dans quel état ? Nous pourrons chiffrer les pertes financières dans une dizaine de jours »*. Pour lui, les intempéries nivernaises sont le témoin du reste de la France : *« tout l'Hexagone connaît une situation difficile et toutes les cultures sont impactées. Les exploitants ont manifesté en janvier pour les revenus, et je crois qu'avec toutes les pertes que nous allons connaître cette année à cause de ces conditions climatiques, il va vraiment falloir revoir la question de la rémunération car on ne va pas tenir »*.

Chloé Monget



Christian Violette

Cliché d'une des parcelles de la famille Violette dans la Vallée du Mazou le 21 juin.



Camille Deroche

À Cognan Bas, la chaussée n'a pas résisté aux intempéries, ici le 19 juin.



Camille Deroche

L'herbe balayée dans un sens par la pluie, a verser dans l'autre après une inondation dans la parcelle. Photo prise le 20 juin.

// LÉGISLATIVES

21 Une rencontre avec les candidats

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or ont convié les candidats aux élections législatives mardi matin, dans une ferme à Quetigny.

S'imprégner de sujets agricoles avant même d'être élu, ça leur dit ? Oui, mais seulement pour certains... En effet, moins d'un tiers des candidats aux législatives (9 sur 30) avaient répondu à l'invitation de la FDSEA et des JA21. Le rendez-vous était donné mardi à l'heure du petit-déjeuner chez Philippe et Valentin Gransagnes, agriculteurs à Quetigny. Les échanges ont successivement porté sur l'eau, la protection des plantes, la prédation et l'agriculture biologique. Jacques de Loisy, président de la FDSEA de Côte-d'Or, regrettait d'emblée le nombre de candidats absents : *« Oui, il est regrettable qu'aussi peu de monde se préoccupe de l'avenir du monde agricole de ce département. Ceci étant dit, les débats du jour ont été de bonne tenue, sans invective entre candidats. Chacun a pu s'exprimer. Nous, responsables syndicaux, n'étions pas là pour prendre partie : l'objectif était de mettre l'accent sur les points que nous allons défendre dans les années à venir »*. Le président de la FDSEA, accompagné de Vincent Lavier pour la Chambre d'agriculture et de Baptiste Colson pour les Jeunes agriculteurs, a observé un *«relatif »* consensus dans les interventions des différents candidats, tous *« en mode séduction »* à J-5 du scrutin. Seule une candidate, «verte » en l'occurrence, aura affiché des points de vue un peu plus divergents. *« Ce que nous avons entendu ce matin nous convient dans l'ensemble, nous sommes d'accord sur un certain nombre de points »*, retrace Jacques de Loisy, *«un candidat s'est même montré particulièrement radical sur le loup : en effet, il faut arrêter l'angélisme et faire preuve d'un peu plus de pragmatisme dans ce dossier comme dans bien d'autres. Concernant les produits phytosanitaires, la volonté du « pas d'interdiction sans solution » est presque unanimement partagée »*.

AG

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr



Jean Le Grand, ancien président de la FDSEA de Côte-d'Or (entre 1976 et 1985) était présent à cette réunion et assistait aux échanges. L'homme de 87 ans, ancien gérant du journal Terres de Bourgogne, suit encore de très près l'actualité agricole. Jean Le Grand participait d'ailleurs quelques jours plus tôt au départ de Martine Mion à Bretenière (voir page 9).

Les candidats présents



Première circonscription : Didier Martin (Renaissance, député sortant). Deuxième circonscription : Benoît Bordat (Renaissance, député sortant), Laurent Bourguignat (Les Républicains), Catherine Hervieu (Nouveau Front Populaire). Troisième circonscription : Fadila Khattabi (Renaissance, députée sortante), Thierry Coudert et Antoine Camus (Les Républicains, Rassemblement national), Charle Bourgadel (Les Républicains). Quatrième circonscription : Hubert Brigand (Les Républicains, député sortant). Cinquième circonscription : Didier Paris (Renaissance, député sortant).

// SYNDICALISME

58 Connaître et rappeler les engagements

La FDSEA 58 et les JA 58 ont invité les candidats aux élections législatives à échanger sur le grand thème de l'agriculture le 24 juin, à Arleuf et Garchizy.

Afin de connaître les programmes et les engagements de chacun des candidats aux élections législatives des deux circonscriptions de la Nièvre, ces derniers furent conviés à des temps d'échanges le 24 juin, par la FDSEA 58 et les JA 58. Ainsi, pour être au plus près des préoccupations des agriculteurs, les rendez-vous se sont déroulés dans des exploitations à Arleuf, chez Simon Buteau, et à Garchizy, au Gaec de Clariefontaine.

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 souligne : *« le but n'est pas de prendre parti, mais de connaître votre position sur certains sujets et d'inviter tout le monde à aller voter – sans favoriser une couleur politique plutôt qu'une autre »*. Si tous les candidats étaient conviés, tous n'ont pas fait le déplacement dans l'un ou l'autre des lieux de rendez-vous. Ainsi, étaient présents pour Arleuf (2e circonscription de la Nièvre – sans ordre établi) : Christian Paul, Marc-Alexandre Vincent , Julien Guibert et Sandra Germain (manque donc : Aurore Munoz, Dominique Dupuis) ; pour Garchizy (1ère circonscription de la Nièvre – sans ordre établi) : Perrine Goulet, Charles-Henri Gallois et Baptiste Dubost (manque donc : Chantal Varela, Brice Larèpe, Geneviève Lemoine).



Le rendez-vous à Arleuf a réuni (de gauche à droite) : Sandra Germain, Julien Guibert, Marc-Alexandre Vincent, et Christian Paul, avec au centre (en jaune, Emmanuel Bernard).



Pour Garchizy, les élus ayant fait le déplacement sont (de gauche à droite) : Perrine Goulet, Baptiste Dubost, et Charles-Henri Gallois, avec au centre Emmanuel Bernard (en jaune) et à droite, Simon Gauche.

Nombreuses questions

Pendant les deux rencontres, de nombreux sujets ont été évoqués, comme la taxation sur le GNR, la prédation, la PAC, le revenu des exploitants, l'agrivoltaïsme, le projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture, les retards de versement des fonds FEADER ou DJA, les superpositions de normes, la revalorisation de la retraite agricoles (présentée par la section des anciens), etc. Un sujet, sensible, s'est dégagé nettement, avec une demande formulée clairement par la FDSEA 58 et des JA 58 : désarmer l'Office Français de la Biodiversité (OFB) : *« Nous sommes un des rares corps de métier où nos outils de travail sont à la vue de tous. Nos fermes sont toujours ouvertes et nous nous plions aux contrôles quand cela est nécessaire, mais nous demandons un certain respect dans la manière dont nous pouvons être traités »* insiste Simon Gauche, président des JA de la Nièvre. Emmanuel Bernard rajoute : *« En parallèle de ce désarmement, il faut que le militantisme soit exclu de ce genre d'organisme et que ce dernier soit maîtrisé. Je pense notamment à remettre l'OFB sous l'autorité du Préfet, afin qu'il y ait des discussions possibles car pour le moment, les dossiers de l'OFB vont directement au procureur de la République »*.

Promesses à tenir

Après des conversations riches, la FDSEA 58 et les JA 58 ont demandé aux candidats présents ce qui serait leur première action – pour la question agricole – qu'ils mettraient en marche s'ils étaient élus. Ils ont pointé les sujets suivants (NDLR : afin de garantir une certaine impartialité, nous nous réservons le droit de ne pas préciser les partis politiques pour les éléments qui suivent) : « Réévaluation des accords de libre-échange », « faciliter les reprises et les transmissions », « désarmement de l'OFB », « rendre le développement des outils agroalimentaires locaux pour plus de débouchés », « simplification administrative », « priorité au prix de reviens ». Une fois ce panorama effectué Emmanuel rappelle à tous les candidats présents sur les deux rendez-vous que : *« vous nous avez exposé vos engagements. Nous serons là pour vous les rappeler, au besoin »* et d'une personne dans une des deux rencontres d'ajouter en souriant : *« il ne faudra pas vous tromper de chemin une fois élu, car on saura vous retrouver »*. Emmanuel Bernard résume : *« il est nécessaire que tous les candidats comprennent que l'agriculture est un intérêt majeur et qu'elle reste un enjeu transversal pour l'avenir de la France et de tous ses territoires »*. Pour parfaire cette journée d'échanges, une rencontre avec le Préfet de la Nièvre clôtura la journée – réserve oblige, les discussions se sont tenues à huis clos mais Emmanuel Bernard précise qu'elles furent *« organisationnelles et techniques »*. Les élections législatives auront lieu le 30 juin et le 7 juillet dans la Nièvre.

Chloé Monget



// SEMAINE DE L'AGRICULTURE

58 Testée, approuvée... à refaire !

Durant la semaine du 17 au 21 juin, les élèves de 5e du Collège de Luzy ont eu un programme agricole sur mesure pour découvrir l'agriculture. Une initiative expérimentale des JA BFC et de l'Anefa, en partenariat avec les JA 58.



Claude Blaise a détaillé son système d'engraissement et son choix de la Salers.



Camille Deroche / JA 58

Édouard Augendre dans son exploitation à Chiddes avec les jeunes.

Cette passion n'a pas de limite. Certains la connaissent bien et en rêvent quand, pour d'autres, c'est un monde inconnu. Qui est-elle ? La grande dame de cette énigme est l'agriculture. Dans une volonté de la faire découvrir autrement aux nouvelles générations, les JA de Bourgogne-Franche-Comté et l'Anefa, en partenariat avec les JA 58, ont choisi de créer une semaine dédiée pour les élèves de 5e, avec la première expérimentation dans la Nièvre du 17 au 21 juin. Ainsi, ce sont les élèves de 5e du collège de Luzy qui ont été sollicités pour participer à cette initiative, qui sera d'ailleurs très probablement reconduite dans le département et étendue à toute la région. Pour Aline Lagandré, professeure d'histoire géographie du collège et accompagnant la délégation des jeunes : *« ces rendez-vous mettent en exergue les différents métiers de nos campagnes dont tous ceux de l'agriculture. Et, il nous semblait important que les élèves découvrent ce qui existe dans leur territoire, leur offrant par la même occasion une belle ouverture d'esprit et d'horizons »*.

Importance indéniable

Pour cette première nivernaise, un programme bien rempli a été prévu avec des interventions en classe pour appréhender la théorie des matières agricoles (un avant-goût des cours dispensés dans les Legta), des présentations des divers métiers agricoles et deux visites de ferme en présence des chefs d'exploitations ; afin de rendre le tout très concret pour les jeunes. Ils ont donc pu se rendre dans l'Earl Blaise à la Nocle-Maulaix (engraissement de Salers notamment), puis dans l'exploitation d'Édouard Augendre à Chiddes (production laitière avec transformation fromagère). À cette occasion, Claude Blaise souligne : *« Je pense que c'est important de communiquer sur notre profession, pour montrer comment elle se pratique sur le terrain. De plus, je trouve que c'est encourageant de voir que des très jeunes sont encore motivés pour faire ce métier, malgré les contraintes et les difficultés. Pour la pérennité de l'agriculture française, il est nécessaire de travailler sur la viabilité financière des exploitations afin de donner un avenir à ceux voulant s'installer. À mon sens, cela passe par l'application de la loi Égalim, notamment »*. De son côté, Édouard Augendre, en cours d'installation à Chiddes, salue : *« une démarche sympathique pour lever certains préjugés que les enfants peuvent déjà avoir à cet âge sur nos professions : l'agriculture ce n'est pas que les vaches et les tracteurs. De plus, cela dépeint les multiples voies que l'agriculture offre ; un point idéal à faire avant les orientations »*. Il ajoute : *« Il y a encore peu de temps j'étais à leur place et j'ai toujours apprécié les visites qui pouvaient être proposées dans le cadre scolaire ; accueillir à mon tour les jeunes est un juste retour. En plus, les exploitations sélectionnées leur permettent de toucher du doigt des productions et des gestions un peu atypiques ; une ouverture indéniable qui semble leur avoir plu »*.

Les liens transparents

Durant les échanges avec les exploitants, et âge des enfants oblige, aucune langue de bois n'était au rendez-vous avec pour certains élèves des questions très précises : *« Et la paratub ? »*, *« Et les boucles, comment on les lit ? »*, *« Vous avez des Fendt ? »*… Une expertise qu'Édouard Augendre apprécie : *« j'ai été surpris par leurs réflexions qui furent très techniques pour leur âge »*. Gabin, 12 ans, précise : *« on apprend des trucs différents de d'habitude, c'est bien car j'aimerais faire cela plus tard »*. Jules, 13 ans, explique que pour lui, l'agriculture est : *« Un joli métier mais qui est difficile »*. Sur ce point, Gabin rebondit : *« il faudrait montrer aux gens que l'agriculture ne pollue pas… en tout cas pas plus qu'eux »* et Jules de conclure : *« Notre campagne est belle et on l'aime »* ; voilà peut-être le fondement même d'être agriculteur. À chaque fois, les départs des exploitations furent un peu un crève-cœur pour les élèves, buvant les paroles de Claude ou d'Édouard, comme si chaque mot devait être conservé comme un trésor bien utile… preuve peut-être d'une avidité d'engranger des connaissances. D'ailleurs, cette transmission de savoir se lie assez naturellement dans les cours de ferme, comme celle de Claude, où son père a tissé immédiatement un lien avec les enfants avec une simple phrase : *« Venez les jeunes, j'ai un truc à vous montrer ! »*, emportant avec lui une nuée d'enfants ravis vers une des particularités de la ferme. Dans la même veine, et face à l'impatience de quelques-uns à devenir grand, Claude réagit : *« ne vous inquiétez pas les jeunes ça va venir ! »*. Cette transparence sans artifices et cet amour partagé du métier, résument finalement cette envie de se lancer dans ce dernier ; une envie s'accrochant aux cœurs des agriculteurs en herbe autant que la boue collée à leurs bottes ce jour-là.

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Bienvenue aux JA de la Côte

Une nouvelle équipe de jeunes agriculteurs vient de voir le jour en Côte-d'Or.

Le réseau JA continue de s'étoffer dans le 21. Après Is-sur-Tille et Précy-sous-Thil ces derniers mois, c'est au tour des Jeunes agriculteurs de la Côte de constituer une équipe. *« Nous sommes 13 adhérents à ce jour, avec huit personnes au bureau. L'effectif est composé de jeunes du nord beaunois jusqu'au sud de Dijon »*, présente Clément Stoenel, le nouveau président. Ce fils d'agricultrice à Noiron-sous-Gevrey invite toutes les personnes intéressées à rejoindre le mouvement : *« nous sommes étudiants, salariés, chefs d'exploitation… La mixité est au rendez-vous, il y a de la place pour tout le monde ! L'idée est d'échanger sur notre passion, passer de bons moments ensemble, assurer la promotion de l'agriculture et proposer des animations dans notre canton »*. Étudiant en Terminale bac pro CGEA au lycée de Fontaines (71), Clément Stoenel imagine l'organisation de plusieurs soirées et de bals, en n'excluant pas l'idée d'accueillir, un jour, la grande fête départementale de l'agriculture : *« rien n'est encore calé aujourd'hui mais tout peut être imaginé. Ce sera fonction des envies et motivations de chacun ! Il n'y avait plus d'équipe JA dans notre secteur depuis 10 ou 15 ans : nous voulons la faire revivre dignement. Chacun de nous aurait pu rejoindre d'autres équipes voisines, mais nous avons voulu relancer notre propre canton. Les premières démarches administratives ont été lancées il y a seulement trois ou quatre mois. Maintenant, il n'y a plus qu'à ! »*. Le jeune président de 18 ans sera notamment épaulé par Jean-Nicolas Malsert (Messanges), élu vice-président lors d'une assemblée générale organisée le 17 mai. Le secrétariat est assuré par Quentin Cuvillier, d'Épernay-sous-Gevrey. Arthur Bachotet (Gevrey-Chambertin) aura en charge la trésorerie.

AG



De gauche à droite : Jean-Nicolas Malsert, Loic Naigeon, Eddy Collardot, Arthur Bachotet, Clément Stoenel et Jules Pépin.

// FDSEA

89 Considérer le mal être en agriculture

Le 18 juin s'est tenue la troisième journée nationale contre le mal-être en agriculture, organisée par la FNSEA à Paris, en partenariat avec la MSA, la Chambre d'agriculture, la Coopération agricole, les Jeunes agriculteurs, Groupama et le Crédit Agricole sur le thème « le collectif, levier de prévention du mal-être en agriculture ».



FNSEA

La troisième journée nationale contre le mal-être en agriculture a eu lieu le 18 juin, à la FNSEA, à Paris.

Cette journée du 18 juin fut riche en échanges, la dignité et le sens du métier étant la revendication première de la FNSEA devant la rémunération et la simplification. Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, présent lors ce moment, a insisté sur « *l'importance de travailler sur la détection et l'accompagnement* ».

Plusieurs sujets ont été abordés, dont le réseau Sentinelle, et le réseau Réagir. Un bilan d'étape du plan interministériel « prévention mal être » a également été présenté.

François Régis Lenoir, agriculteur dans les Ardennes et docteur en psychologie sociale, est intervenu à deux reprises lors de cette journée. Selon lui, « *il est primordial de travailler sur les relations entre êtres humains à l'heure où la société tend vers l'individualisme* », il déplore que la santé mentale soit, trop souvent encore, un sujet tabou. Même si nous ne sommes plus à l'époque de Zola, « *nous en sommes toujours au Germinal de la santé mental* ».

Du côté de la MSA, l'attention a été portée sur le renforcement de l'accès aux droits et la prévention. Avec d'une part, la consolidation de son réseau riche de 5 000 sentinelles, qui œuvrent sur l'ensemble du territoire pour repérer les personnes en situation de mal-être et les orienter vers un accompagnement personnalisé : un dispositif efficace de soutien, qui permet aussi de lutter contre le non-recours, en lien étroit avec les équipes sociales des MSA. Et d'autre part, sur la création d'une nouvelle aide au répit administratif, permettant de prévenir l'épuisement professionnel et le « burn-out administratif » des agriculteurs confrontés à une surcharge administrative exceptionnelle. Cette intervention à domicile est expérimentée dans quelques caisses du réseau MSA et sera progressivement étendue dans les mois qui viennent.

Au sujet du plan interministériel, le vice-président de la FNSEA, Luc Smessaert, a demandé que ces comités, aujourd'hui pilotés aux deux tiers par les directions départementales des territoires, soient pris en charge et « *pilotés par les élus et non par des fonctionnaires* ». Le coordinateur interministériel du plan de prévention du mal-être en agriculture, Olivier Damaisin, ne s'oppose pas à cette proposition y voyant le moyen de redonner de la dynamique.

L'accompagnement est primordial

En deuxième partie de journée, c'est l'organisme « Gaec et sociétés » qui est venu placer « *les relations humaines au cœur de la vie des entreprises* ». Leurs conseillers sont formés à accompagner les agriculteurs pour prévenir les tensions au sein des structures (rédaction de contrats et de règlements intérieurs, entretiens, médiation), à traiter les situations conflictuelles et à aider les associés à porter un regard nouveau sur leur situation.

Le « droit à l'essai » est un dispositif porté par la FNSEA qui souhaite l'inscrire dans le PLOA (Projet de loi d'orientation agricole). Cette démarche, très sollicitée dans certaines régions dont la Haute-Savoie où elle a largement fait ses preuves, consiste à se tester pendant un an avant d'intégrer un associé sur une structure (hors cadre familiale). Le futur installé et ses associés bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement afin que chacun trouve sa place et repérer en amont les sujets entre associés susceptibles de découler sur des tensions à long terme.

Un travail reste à faire pour adapter le droit à l'essai au cadre familial. En effet, il paraît nécessaire de lever les tabous familiaux, se délester de la pression générationnelle afin d'aborder la transmission de la manière la plus sereine possible.

Pour terminer, les groupements d'employeurs ont présenté les avantages d'un « salarié clé en main » avec leurs prestations RH. Ce mode de fonctionnement permet aux exploitations d'employer de la main-d'œuvre, sans la contrainte administrative liée aux ressources humaines, et tout en garantissant un suivi et un encadrement de qualité pour le salarié.

FDSEA de l'Yonne

La formation « bien dans ses bottes » revient

La FDSEA de l'Yonne prend le sujet du mal-être très au sérieux. C'est pourquoi une formation « bien dans ses bottes » sera remise en place dès l'automne dans le département. Elle a pour objectif d'amener les participants à la réflexion sur leurs conditions de travail, et les manières d'optimiser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Les inscriptions ouvriront prochainement.

Numéros utiles : Agri'écoute : 09 69 39 29 19 ; Réagir 89 : 03 86 94 22 22.

// EN SAVOIR +

Retrouvez en ligne, via ce QR code, un livret réalisé par le réseau Chambres d'agriculture France et Gaec et sociétés, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, illustrant 10 idées reçues sur l'accompagnement humain en agriculture.
chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/National/idees-recues_accompagnement-humain.pdf

// FDSEA/JA

89 « Pas de contrôle sans paiement »

Remontés contre l'État suite aux retards de paiement des aides PAC, la FDSEA et les JA de l'Yonne refusent tout contrôle de l'administration sur toutes les fermes icaunaises sans versement de l'intégralité des sommes dues.

C'est une situation qui aurait dû être réglée au plus tard au 15 juin, c'est en tout cas l'engagement qui avait été pris par le gouvernement : celui des retards de paiement des aides PAC. Des aides qui, au passage, auraient déjà dû être intégralement versées au 15 mars.

Dans l'Yonne, la FDSEA et les JA, remontés contre l'État, assurent qu'à ce jour « *de nombreux agriculteurs n'ont toujours pas reçu la totalité de leurs aides de la PAC, notamment les aides à la conversion en AB et aux MAEC* ». « *L'État n'a pas tenu son engagement envers les agriculteurs* », indique Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

Ce n'est pas la première fois que les deux syndicats agricoles appellent le gouvernement à respecter ses engagements sur ce sujet, déjà sur la table au moment des mobilisations du début d'année. Pour eux, si la situation s'éternise, c'est surtout « *en raison du manque d'outils délivrés par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire à la DDT du département* ».

Dans ce cadre, la FDSEA et les JA de l'Yonne annoncent « *refuser tout contrôle de l'administration sur toutes les fermes icaunaises* ». « *Les agriculteurs icaunais ont effectué il y a plus d'un an déjà toutes les déclarations nécessaires en temps et en heure et se retrouvent aujourd'hui dans des situations de trésorerie intenables et laissés dans l'expectative du respect de la date d'échéance imposée par l'Union Européenne aux États membres, celle du 30 juin* ».

Aussi, « *cette situation pénalise lourdement les exploitants agricoles concernés qui se retrouvent forcés de compenser ces retards de paiement de leurs poches, en effectuant des prêts court terme, pour pallier les incompétences de l'État. Pour certaines exploitations, ces sommes représentent plusieurs dizaines de milliers d'euros* », assurent les syndicats, dans un communiqué.

Comme le rappelle Damien Brayotel, « *les engagements doivent être réciproques. Les agriculteurs, eux, ont tenu les leurs, il n'y a pas de raison qu'ils soient les seuls dans ce cas-là* ».



« Fiers de vous nourrir », c'est l'un des slogans forts de la FDSEA et des JA. Pour continuer de le faire, il faut des moyens et cela passe par le versement des aides PAC, qui ont plus de 2 mois de retard.

L'État est donc une nouvelle fois prévenu. S'il ne veut pas voir une nouvelle fois les tracteurs prendre possession des rues, ce qui avait été « promis » et fait en début d'année, il est urgent que la situation soit régularisée. Car les agriculteurs ont prouvé plus d'une fois qu'eux savent tenir leurs engagements.

Christopher Levé



// RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

L'installation, dans les meilleures conditions

La Chambre d'agriculture et les JA de Côte-d'Or ont organisé un comité d'orientation « installation-transmission » pour échanger sur le renouvellement des générations. La nouvelle DJA a notamment été présentée.



Selon Aurélien Viellard, un groupe de travail régional s'intéresse maintenant à la transmission.



La réunion du 18 juin à Pouilly-en-Auxois a fait le plein.

Il y avait du monde, beaucoup de monde, le 18 juin à la salle polyvalente de Pouilly-en-Auxois, où un comité d'orientation *« installation-transmission »* était proposé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Le réseau des Jeunes agriculteurs était très bien représenté, lui qui a largement contribué à l'élaboration de la toute nouvelle DJA. Son président, Antoine Duthu, s'est dit satisfait du nouveau dispositif officiellement lancé trois jours plus tôt : *« Nous l'avons enfin, cette nouvelle DJA, après des mois voire des années de négociations… Nous avons réussi à rééquilibrer l'écart qu'il y avait entre la Bourgogne et la Franche-Comté. La revalorisation du montant moyen de la DJA n'est pas négligeable : elle passe d'une moyenne de 35 000 à 40 000 euros, avec même la possibilité d'atteindre 47 000 euros en intégrant toutes les modulations »*.

Installer dans la durée

Comme le fait remarquer Cyril Bret, vice-président de JA21 en charge de l'installation, les conditions d'accès à cette nouvelle DJA sont également *« plus larges »* : *« L'idée est qu'un maximum de jeunes puissent y accéder. Tout est mis en place pour installer dans les meilleures conditions. Et installer ne fait pas tout : il faut accompagner l'agriculteur tout au long de son parcours. Le pack 5 ans est rempli de mesures d'accompagnement, avec les services de la Chambre d'agriculture. De mémoire, plus de 95% des installés sont encore dans le métier après 10 ans d'exercice, peu de professions peuvent en dire autant ! Il faut continuer à travailler dans ce sens »*.

Les travaux se poursuivent

La mise en place d'un pack *« carrière »* n'est pas encore effective mais la réflexion se poursuit, comme l'indique Aurélien Viellard, président du pôle *« Formation Installation Transmission Emploi »* de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : *« Les agriculteurs ont tout intérêt à venir chercher du soutien en continu auprès de nos organismes. C'est une volonté de la Chambre de suivre les porteurs de projet et voir où ils se situent à la fois économiquement mais aussi socialement »*. Aurélien Viellard informe qu'un groupe de travail régional s'intéresse à la transmission : *« le point accueil transmission ambitionne de suivre les futurs cédants bien plus en amont de leur départ. Nous travaillons souvent avec les jeunes, les anciens, mais nous perdons un certain nombre d'agriculteurs au milieu de leur carrière. Tous nos objectifs sont liés »*.

AG

La MFR Auxois sud Morvan était là



Trois classes de la maison familiale de Pouilly-en-Auxois ont assisté aux présentations. *« Il y avait tous les BTS ainsi que les Bac première année »*, indique Alexandre Lechenault, lui-même en seconde année de BTS Acse. Ce jeune homme de 20 ans, originaire de Saint-Thibault, entrera dans la vie active après ses dernières épreuves programmées cette semaine : *« Ce type de rendez-vous est toujours le bienvenu, il permet de s'informer au mieux. Les oraux de BTS pourraient même aborder plusieurs points que nous avons vus aujourd'hui. Pour la nouvelle DJA, je note que le paiement de base est de 25 500 euros et qu'il faut s'orienter dans des diversifications pour aller chercher des bonus »*. Alexandre Lechenault n'a qu'un seul regret, celui de ne pas avoir eu le temps d'aborder la question des soutiens financiers pour la reprise de bâtiments : *« il existe des aides pour construire mais aucune pour acquérir des structures déjà existantes. J'en ai déjà parlé avec des exploitants actifs : c'est un réel problème sur le terrain, alors que nombre de fermes vont se libérer ces prochaines années. Bien souvent, ces bâtiments ont des prix importants que ne peuvent supporter les jeunes voulant s'installer »*.

« Un travail de longue haleine »

Aurélien Viellard évoque le *« travail de longue haleine »* entre la profession agricole et le Conseil régional, au sujet de la nouvelle DJA : *« L'autorité de gestion avait une méconnaissance totale de ce que pouvait être le financement de cette dotation jeunes agriculteurs… Nous avons tout fait pour que les fonds soient redistribués judicieusement. Le travail porte ses fruits sur le plan financier car nous avons des soutiens supplémentaires. Au début des discussions, nous étions autour de 30 000 euros et finalement, nous terminons à 47 000 dans le meilleur des cas. Une orientation agro-écologique a été donnée par le Conseil régional, pour un montant total de près de 8 000 euros : ces critères environnementaux étaient moins présents dans la précédente dotation. Nous jugerons plus tard s'il s'agissait d'un bon choix ou non »*.

// COOPÉRATIVES

Un nouveau président pour Capdéa

Âgé de 55 ans, installé en polyculture à Creney-près-Troyes, dans l'Aube, Thierry Tissut a été élu le 20 juin à la présidence de Capdéa, coopérative de déshydratation de luzerne, par le conseil d'administration à la suite des assemblées générales des sections Ouest et Est de la coopérative. Depuis douze mois, un tuilage s'est opéré avec le président sortant Didier Maudoux, qui, après 18 années passées à la tête de l'entreprise, a décidé de transmettre le flambeau tout en demeurant membre du CA. Il préside encore France Luzerne et Désialis, structures qui viennent de se réorganiser. Thierry Tissut qui a *« partagé toutes les grandes décisions prises ces dernières années par la gouvernance de Capdéa »*, annonce vouloir travailler dans la continuité, en s'appuyant sur une équipe de cadres en cours de renouvellement autour du directeur général François-Xavier Moons. Le bureau se compose désormais de Thierry Tissut, président, Jacky Goubault (Laubressel, Aube), vice-président, David Terapet (Joncreuil, Aube), trésorier, Marc de Burghgrave (Vaudeurs - Yonne), secrétaire et Olivier Viaene (Saints – Seine-et-Marne).

Berty Robert



Philippe Schilde

A droite, Thierry Tissut, nouveau président de Capdéa, au côté de son prédécesseur, Didier Maudoux.



// RÉCOLTES

Alors, cette saison d'herbe ?

Onze éleveurs côte-d'oriens ont été invités à commenter leurs récoltes en donnant une note à celle-ci. La moyenne est tout juste dépassée, avec 5,7 sur 10.

Selon Météo France, le printemps 2024 est le quatrième plus pluvieux depuis le début des mesures en 1959. Autant d'eau impacte forcément les cultures et les travaux. Plusieurs éleveurs de toute la Côte-d'Or ont été contactés sur ce sujet. Impressions.



Cyril Fleury (Labergement-lès-Seurre, 8 sur 10) : *« Nous avons beaucoup d'herbe cette année, mais ce n'est pas un scoop ! Le fait de lâcher des vaches très tard, jusqu'au 5 mai soit un mois de retard, a évité le piétinement : c'est une bonne chose même si, en contrepartie, nous avons utilisé des stocks supplémentaires sous les bâtiments. Aujourd'hui, nous sommes le 18 juin, nous avons réalisé 50 % des foins : nous avons une augmentation des volumes de 20 % par endroits. Là où la crue est restée longtemps, les baisses tournent autour de 30 % ».*

Virginie Brion (Villotte-sur-Ource, 8 sur 10) : *« Nous avons réussi à rentrer du bon fourrage grâce à l'ensilage et l'enrubannage, malgré ce temps très particulier. Il faut dire que nous avons peu de prés en fond de vallée. Au moment où je vous parle, les deuxièmes coupes sont déjà bien avancées, les foins sont terminés et le maïs est bien parti. Sur nos plateaux, les années humides passent plus facilement. La moisson s'annonce prometteuse s'il n'y a pas de grêle… ».*

Gabin Lechenault (Foissy, 5 sur 10) : *« La quantité d'herbe est importante mais le gaspillage l'est tout autant ! La qualité d'herbe est moyenne, il a manqué de la chaleur. Nous espérons avoir un retour rapide du beau temps pour pouvoir récolter nos fourrages restants dans de meilleures conditions, sans que la qualité ne se détériore trop rapidement ».*

Alain Terrillon (Griselles, 4 sur 10) : *« L'herbe a poussé dans l'eau et dans le froid, sans assez de lumière : les plantes n'ont donc pas synthétisé. Les quantités sont au rendez-vous, mais pas la qualité. J'ai un ray-grass qui est sorti à 11,5 de protéines, alors qu'il devrait être entre 16 et 18… En énergie, nous sommes un peu moins pénalisés, mais avec 0,88 UF, le résultat reste insuffisant, surtout dans des premières coupes. Dans les luzernes, les volumes sont intéressants, mais la qualité devrait là aussi pêcher. Je n'ai pas encore de retours, je le saurai prochainement. En ce qui concerne les foins, ces derniers sont très compliqués ! Nous allons les faire à un stade très avancé et la qualité sera tout aussi médiocre ».*

Éliott Perraudin (Magny-Lambert, 3 sur 10) : *« Quelle année compliquée ! Trois sur 10, c'est encore trop bien noté. Toutes les interventions ont été difficiles. D'habitude, nous regardons deux ou trois météos pour nous guider et sortir dans les prés. Là, nous en consultions sept ou huit et pas une ne disait la même chose… Ici, beaucoup d'éleveurs ont été obligés de faire de l'enrubannage. Cela est arrivé à d'autres collègues et à moi-même : les presses n'ont pas supporté et ont cassé. Le foin, pour ceux qui ont réussi à en faire à ce jour, est très long à sécher : soit il est encore dehors, soit il est étalé sous des bâtiments pour éviter une prise de feu. Cette campagne est vraiment particulière ».*

Julien Baulot (Sauvigny, 7 sur 10) : *« La pousse d'herbe a été précoce et d'un bon niveau, nous avons pu lâcher nos bovins assez tôt malgré les fortes pluies. Les animaux n'ont jamais manqué d'herbe, nous avons même été obligés de rationner pour limiter le gaspillage. Pour ma part, je ne fais pas d'ensilage mais je vais aider les collègues : les travaux sont très compliqués avec cette météo capricieuse ! À cette date du 18 juin, nous n'avons fait que 15 ha de foin, sur les 65 que nous avons. D'habitude, nous sommes proches de la fin… Pour le moment, nous sommes assez surpris de la qualité, plutôt bonne. La quantité est au rendez-vous aussi, sans avoir mis d'engrais. Nous observons de très belles repousses après la fauche : cela devrait retarder l'affouragement, si affouragement il y a cette année ».*

Nicolas Michaud (Pagny-le-Château, 4 sur 10) : *« Nous sommes le 18 juin au moment où je vous parle et aucune vache ni génisse laitière ne sont encore sorties à ce jour en pâturage. La pluviométrie excessive des parcelles rend cette saison fourragère très compliquée ! Pour éviter le piétinement et le gaspillage, le pâturage est remplacé par les foins : une éventuelle sortie des animaux se fera après ceux-ci début juillet, si les conditions climatiques le permettent ».*

Geoffrey Froidurot (Jours-lès-Baigneux, 8 sur 10) : *« Sur nos cailloux, ça draine beaucoup, nous n'avons pas de problèmes de piétinement. Une année comme celle-ci me convient beaucoup mieux qu'une saison sèche… Les récoles sont difficiles mais nous avons une super quantité et même qualité dans le ray-grass, dans le trèfle, dans la luzerne et dans les méteils, composés d'orge, triticale, avoine, vesce, pois qui ont été enrubannés. Le résultat sera forcément beaucoup moins bon dans les foins à cause du retard que nous prenons, mais le bilan est positif pour l'instant ».*

Quentin Caverot (Senailly, 6 sur 10) : *« Nous avons réussi à faire de l'enrubannage de qualité dans les temporaires et la deuxième coupe est aujourd'hui assurée. En revanche, à cause de la météo, les foins prennent du retard, ce sera au détriment de la qualité… Autre point négatif : il n'est pas toujours facile de desserrer les lots de bêtes sans trop gaspiller l'herbe ».*

Sylvain Fleury (Saint-Martin-de-la-Mer, 6 sur 10) : *« Nous avons commencé les récoltes le 8 mai dans des conditions particulièrement difficiles, et cela s'est poursuivi par la suite… Les laps de temps pour pouvoir travailler ont été très courts, il n'a pas toujours été simple de se caler avec les entrepreneurs. Sur place, plusieurs remorques ont eu du mal à sortir des parcelles ! Il y a de la quantité cette année, mais la qualité des fourrages sera moindre, surtout dans les prairies naturelles. Pour nos derniers hectares de foin, il devient urgent de pouvoir récolter ».*

Flavio Py (Ménétreux-le-Pitois, 4 sur 10) : *« Si l'ensilage et l'enrubannage ont livré de bons volumes, la qualité risque d'être très moyenne… Et que de difficultés pour pouvoir récolter cette année : nous remontons de la terre dans les fourrages, ce n'est vraiment pas le top… Les foins, nous ne sommes pas près de commencer, alors que tout était fini le 10 juin l'an passé. Nous avons pris plus de 100 mm la semaine dernière et si les prévisions météo se confirment, il se peut que nous n'attaquions pas avant début juillet, alors que les orges seront presque bonnes à faire. Il va falloir être partout ! ».*

AG

// MAÏS SEMENCES

La saison est lancée

Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 annonce le début de l'épuration des maïs semences. La castration prendra rapidement le relais.

Agri Ressources 21, basé dans les locaux de la FDSEA à Bretenière, est une nouvelle fois aux manettes pour assurer l'apport de main-d'œuvre dans les champs de maïs semences. Son équipe administrative vient de se renforcer avec l'arrivée d'un jeune chargé de mission en CDD, qui assure notamment la gestion des plannings et des nombreux contrats de travail. *« L'an passé, nous avions recruté 174 saisonniers pour assurer les travaux d'épuration et de castration dans 16 exploitations à l'est de Dijon, nous devrions approcher ces mêmes chiffres cet été »*, mentionne Pascaline Ginet, responsable du groupement d'employeurs. Originaire du secteur de Brazey-en-Plaine, Antonin Huguenot avait lui-même participé à ces travaux ces deux dernières années : *« cette fois-ci, j'ai été recruté pour d'autres missions, tout aussi passionnantes mais au bureau ! L'épuration, qui consiste à retirer les plans hors-normes en homogénéisant un maximum les champs, a débuté ce lundi et devrait s'échelonner sur près de trois semaines ».* L'étape suivante sera celle de la castration, comme le précise le jeune homme de 19 ans, étudiant en chirurgie dentaire à Dijon : *« tout est mis en œuvre pour éviter l'autofécondation. La fécondation doit se faire avec des rangs mâles spécifiques, il faut ainsi couper les panicules qui se trouvent sur les plants femelles. Les saisonniers interviennent après un premier passage mécanique assuré par les producteurs eux-mêmes. Le travail manuel est nécessaire pour bien réaliser cette mission ».* Antonin Huguenot rappelle la météo pluvieuse des derniers mois et le décalage des semis : *« nous accusons un retard d'une dizaine de jours. La saison 2023 s'était achevée le 2 août, elle pourrait terminer à la mi-août cette année ».*

AG



Antonin Huguenot est le nouveau gestionnaire des plannings. L'an passé, pas moins de 174 saisonniers étaient intervenus dans 16 exploitations de la plaine dijonnaise et du Val-de-Saône.

// JA

Top départ pour le concours photo

Comme chaque année, les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organisent leur concours photo. Cette année, la thématique est : « la ruralité et ses aînés ». Celui-ci a lieu du 1er au 31 juillet.

Pour concourir, rien de plus simple, il suffit d'envoyer ses photos à l'adresse mail suivante : jeunesagriculteurs89@gmail.com.

Les trois plus belles photos, sélectionnées par un jury composé de Jeunes Agriculteurs, se verront récompensées.

Le vainqueur du concours remportera une box pour un week-end pour deux personnes offertes par les JA 89.

Le deuxième et troisième se verront remettre, respectivement, deux et une bouteille de champagne offerte par le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, fidèle partenaire du concours.

Alors, à vos appareils photos !

Christopher Levé



Le thème de cette année est « la ruralité et ses aînés ».

RÉGION

// COOPÉRATIVES

Une page s'est tournée pour Feder

L'assemblée générale de l'union de coopératives Feder aura été marquée par des changements de présidence. Yves Largy cède son siège à Bertrand Laboisse à la tête de l'union. Quant à l'éleveur côte-d'orien Josselin Laligant, il est devenu président de Feder Élevage.

Des applaudissements debout, dans la salle du palais des congrès de Beaune, pour Yves Largy. L'éleveur Saône-et-Loirien, aujourd'hui retraité, présidait l'union de coopératives Feder depuis 17 ans, cela valait bien une « standing ovation », au moment de passer le relais à Bertrand Laboisse, éleveur de Villefranche-d'Allier, dans l'Allier. Ce changement de présidence, à l'occasion de l'assemblée générale de Feder, le 20 juin, n'était d'ailleurs pas le seul : Yves Largy a également passé le flambeau à l'éleveur côte-d'orien Josselin Laligant à la présidence de Feder Élevage. L'union de coopératives se retrouve donc avec une gouvernance grandement renouvelée, à l'heure de dresser le bilan de son année. La structuration de l'union a évolué avec l'adhésion de la coopérative Corel, basée dans le Centre-Ouest, dans les Deux-Sèvres.

Forte progression pour les jeunes bovins

Dans le contexte toujours présent de décapitalisation sévère décrit par le directeur général de Feder, Michel Millot, l'activité bovins s'est traduite par un total de 210 446 animaux commercialisés (par Feder Élevage, Feder Éleveurs bio et Corel) en progression de 6 % par rapport à 2022, avec, comme point saillant, une forte progression de la mise en marché de jeunes bovins (27 300 taurillons). Pour le directeur général de Feder *« il existe du « minerai » disponible chez Feder pour développer l'engraissement, mais faire progresser cette activité nécessite des lignes de trésorerie pour les coopératives adhérentes de l'union »*.

Un financement destiné à l'engraissement, de 12 M d'euros, a donc été signé. Il n'empêche que les charges financières, entraînées par les broutards, par exemple, pèsent sur les comptes et la question des effets attendus d'Egalim est donc venue sur la table. *« En 2023, plus de 12 000 bovins ont été contractualisés avec Bigard,* rappelait Michel Millot, *mais où en sont les contrats avec la grande distribution ? »* La question reste pour l'heure en suspens mais, en attendant, Feder a décidé de proposer un contrat « Egalim broutards préparés ». C'est la prise en compte du fait que l'adéquation entre broutards et attentes du marché n'existe pas naturellement et qu'il faut donc la « travailler », mais ceci a un coût. Deux chiffres résument cette situation : 10 % des broutards commercialisés en France par Feder doivent être « embellis » et 35 % de ceux placés en atelier ne sont pas conformes à l'exigence technique.

Besoin de visibilité

Du côté des ovins, le contexte de niveaux de prix historique pour les agneaux est une bonne nouvelle qui ne semble pas ponctuelle. Les trois composantes (Terre d'ovin, Copagno et Feder Éleveurs bio) peuvent revendiquer pour 2023 145 872 animaux commercialisés, soit presque 2 700 de plus qu'en 2022. *« Nous nous développons,* précisait Michel Millot, *parce que nous élargissons notre cercle de fournisseurs »*. Au-delà de la commercialisation d'animaux, Feder Union, c'est aussi des activités de conseil et d'approvisionnement qui ont totalisé un chiffre d'affaires de 10,7 M d'euros en progression de 20 000 euros comparé à 2022. Mais Feder, c'est aussi les marchés export avec la filiale dédiée Eurofeder : par ce biais, 215 595 bovins ont été commercialisés en 2023, chiffre en progression de 20 % sur 2022, sur l'Italie, mais aussi la Grèce, la Turquie, le Moyen-Orient, et l'Afrique du Nord. Pour son dernier discours en tant que président, Yves Largy prenait en compte la bonne évolution des prix constatée depuis 2022, *« mais qui ne compense pas totalement la baisse des aides PAC. Nous sommes sur des marchés porteurs mais nous manquons de visibilité pour l'avenir. Il faudra aussi que l'administration et les élus prennent beaucoup plus au sérieux les problèmes de prédation liés au loup, et les traumatismes que cela entraîne chez les éleveurs »*.



A gauche, Yves Largy, président sortant de Feder Union et de Feder Elevage et, à droite son successeur à Feder Elevage, l'éleveur de Côte-d'Or Josselin Laligant.

Enfin, Feder Union réfléchit aussi à l'indispensable renouvellement des générations, notamment en développant une contractualisation plus aboutie.

Berty Robert

// BONNE RETRAITE !

Martine Mion met les voiles !

Tous les abonnés de Terres de Bourgogne, ou presque, la connaissent : normal, puisque la fonction de Martine Mion était justement, en grande partie, de gérer les abonnements. La voici partie pour une retraite bien méritée mais elle va nous manquer, c'est sûr !



Martine, ici en compagnie de Sébastien Gautier, le directeur de Terres de Bourgogne, et de Mauricette Besançon, la gérante du journal, est un « pilier » de l'équipe, présente depuis plus de quarante ans.

Une page se tourne à Terres de Bourgogne, et quelle page ! Le 19 juin, à Bretenière, dans les locaux de la Maison de l'Agriculture qui abritent également les bureaux de votre hebdomadaire d'informations agricoles, une cérémonie festive était organisée, à l'occasion du départ, pour une retraite bien méritée, de Martine Mion. Martine, c'est le visage de Terres de Bourgogne, celui que tout le monde connaît et qui connaît tout le monde. Le visage mais aussi la voix puisque, des années durant, c'est elle qui a rappelé, au téléphone, à nos lecteurs, qu'ils devaient penser à renouveler leur abonnement. Et elle n'avait pas son pareil pour être persuasive tout en cultivant une proximité et une simplicité relationnelles unanimement appréciées. Seulement voilà : après plus de quarante ans au rendez-vous, dans son bureau, au téléphone, dans les couloirs de la Maison de l'Agriculture et sur les fêtes agricoles de la Côte-d'Or, de l'Yonne ou de la Nièvre, il est temps pour elle de se consacrer à son jardin, dans l'Auxois, au petit village de Beurey-Bauguay. Son *« bonjour ! »* sonore qui nous remettait les idées en place, les lundis matin un peu embrumés, va nous manquer. Mais personne n'est véritablement inquiet : Martine reviendra nous voir régulièrement, elle l'a promis, et vous la croiserez encore certainement sur des fêtes agricoles et rurales. C'est maintenant à sa remplaçante, Lydie Chamonal, qui a rejoint l'équipe il y a quelques semaines, de relever le gant, dans une fonction où, plus qu'ailleurs, le relationnel est important. Quant à « notre » Martine - car il n'y en n'a pas deux comme elle – nous lui souhaitons une retraite heureuse et énergique, car elle n'est certainement pas du genre à s'ennuyer. Elle tenait d'ailleurs à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui pendant toutes ces années, ont fait confiance à son professionnalisme et qui ont croisé son chemin.

Berty Robert



Entourée de toute l'équipe de Terres de Bourgogne, présente et passée.



// BLÉS TENDRES D'HIVER BIO

58 Les variétés rustiques à envisager ?

Le 12 juin, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) organisait la visite de ses essais de blés tendres d'hiver bio rustiques réalisés dans une parcelle d'Emmanuel Brossard à Varennes-lès-Narcy.



Emmanuel Brossard (tee-shirt rouge) souhaite cultiver des variétés anciennes et locales comme le Gros Bleu ou le Blanc d'Arnay.

Emmanuel Brossard (Huilerie Brossard) accueillait les essais de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) de blés tendres d'hiver bio rustiques dans une de ses parcelles à Varennes-lès-Narcy, pour la seconde année consécutive. Afin de mettre en évidence les résultats obtenus, une visite de ces derniers était organisée le 12 juin par la CA 58.

Au total 10 variétés étaient présentées dont 6 variétés modernes adaptées à l'agriculture biologique : Tillsano, LD Voile, Royal, RGT Capexo, LG Abilene, Energo ; et quatre variétés populations anciennes : Blanc du Morvan, Rouge d'Alsace, Rouge de Champagne, Blé de la Saône. Toutes ces variétés ont été choisies, par la CA 58, pour : le rendement, le taux de protéine, la résistance aux maladies, mais aussi la hauteur de paille, le pouvoir couvrant et l'efficience à l'azote.

Axes de recherches

François Bonal, conseiller en agriculture biologique à la CA 58, détaille : *« Nous recherchons des variétés rustiques capables de produire des blés meuniers en conditions difficiles et sans fertilisation. Nous recherchons également le pouvoir couvrant et la hauteur de paille afin de concurrencer les adventices. Afin de correspondre à ces critères, nous avons choisi de travailler avec des variétés modernes adaptées à l'agriculture biologique mais aussi des variétés-populations anciennes. Toutefois, leurs qualités boulangères doivent être étudiées afin de déterminer si elles peuvent correspondre aux attentes des transformateurs car en théorie ces variétés sont moins aptes aux techniques de boulangeries modernes ».*

Avant la visite, il rappelle aussi que : *« Les variétés anciennes ne correspondent pas à une conduite intensifiée au risque de les voir verser ou d'obtenir de la rouille. Elles sont plus adaptées aux terroirs difficiles et aux terres superficielles – toujours dans une conduite extensive. Nous sommes d'ailleurs en lien avec le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) pour ces essais, avec l'implantation du Blanc du Morvan, car le PNRM étudie le développement de la filière boulangerie à partir de blé ancien originaire du Morvan. Dans ce contexte nous travaillons conjointement sur les variétés anciennes afin de voir si leur qualité est adéquate à la planification moderne en meunerie et si elles correspondent aux attentes ».*

Économes et résilientes

Question pratique, Emmanuel Brossard souligne : *« J'apprécie le côté atypique des variétés anciennes et elles permettent de travailler la réduction des intrants notamment pour la fertilisation. En utilisant une variété rustique sans fertilisation, j'ai économisé environ 175 euros / ha (pour une fertilisation à 350 euros /t basée sur les cours 2024). En parallèle, je pense qu'il est logique de réimplanter des blés régionaux, car ils sont adaptés à nos terroirs – plus qu'un blé venant de Beauce – et car ils présentent des rusticités qui semblent plus résilientes à nos contraintes climatiques. Pour moi, elles regroupent ce qu'est le fameux bon sens paysan. L'année dernière le blé ancien, non fertilisé, a été meilleur que mon mélange de blé traditionnel fertilisé ».*



Le Blé de la Saône, à gauche, et le Rouge de Champagne, à droite. Pour mémoire, le Blé de la Saône peut atteindre 129 cm de haut, ce qui en fait avec le Rouge d'Alsace (127 cm) l'une des variétés les plus grandes de l'essai. Pour le Rouge de Champagne, il atteint 84 cm au 4 juin.

François Bonal rajoute : *« En 2023 dans l'essai, nous avions relevé 32 quintaux avec 10,5 de protéines pour le Rubisko (variété moderne réputée pour son rendement), et 30 quintaux à 13 de protéines pour le Rouge d'Alsace (ancienne) et 22 quintaux pour le mélange d'Emmanuel (composé de variétés modernes typées conventionnelles) ».* Emmanuel Brossard rajoute : *« Cela était plutôt encourageant d'autant plus que le Rouge d'Alsace offrait une couverture plus importante pour concurrencer les adventices et une meilleure production de paille ».* Enfin, François Bonal conclut : *« Nous verrons à la récolte si ces éléments se vérifient pour 2024. Mais nous sommes confiants ».*

Chloé Monget

// TOURNESOL

21 Envisager des leviers face au changement climatique

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organisait, avec Terres Inovia, une rencontre Innov'Action centrée sur les actions possibles afin de conduire au mieux les cultures de tournesol dans le contexte de changement climatique.

C'est la SCEA des Vignottes, à Pichanges, au nord-est de Dijon, chez Roland et Sébastien Prudhon, qui a servi de cadre à la dernière rencontre Innov'Action organisée le 14 juin par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en partenariat avec Terres Inovia. Elle était centrée sur la culture de tournesol et sur les leviers possibles à activer face au changement climatique. Au programme étaient abordés les thèmes des couverts interculture avant tournesol, les choix variétaux les plus pertinents et l'intérêt du recours aux biostimulants. Les expérimentations présentées avaient été mises en place selon un protocole propre à Terres Inovia, sur une parcelle ayant précédemment accueilli du blé et avec une grosse pluviométrie, cette année (entre 60 et 80 mm/mois). Concernant les essais variétaux, ils ont porté sur huit variétés, (P63HH165-TS Standard, P63HH165-TS Premium, P63HH167, P63HE186, P63 HE143, P63HE189, P64HE188, P64HE133) dont une avec deux traitements de semence et d'autres, tolérantes aux herbicides. Le traitement de semence, comme le soulignait Cédric Garraud (semencier Pioneer) se justifiait notamment face à la problématique croissante du mildiou, qui entraîne un nanisme de la plante. L'expérimentation permettait aussi de vérifier les atouts variétaux en termes de précocité et de désherbage.

Les nombreux services des couverts interculture

Du côté de l'usage des biostimulants, la pratique est encore assez marginale : seules 6 % des surfaces en tournesol plantées en France en ont reçu en 2023, mais ce marché peut croître rapidement, là encore, dans le contexte de changement climatique. Ces biostimulants permettent notamment à la plante d'absorber plus d'éléments minéraux ce qui peut générer plus de biomasse sur la culture. Deux biostimulants ont été utilisés sur la parcelle expérimentale de Pichanges : le Valéa Max de chez UPL et l'Elisun-a de chez ElicitPlant. Le Valéa Max s'est traduit par une hausse du nombre de graines au m2, d'environ 10 %. Quant à l'Elisun-a, des effets très positifs ont été notés sur le développement racinaire qu'il génère. Troisième thème abordé lors de cette rencontre : les couverts avant implantation du tournesol. Une pratique encouragée par l'évolution de la réglementation environnementale puisque ces couverts sont aussi porteurs de services écosystémiques :

- ils stimulent l'activité biologique ;
- ils améliorent la structure des sols ;
- ils restituent de l'azote ;
- ils réduisent la lixiviation du nitrate (Cultures intermédiaires pièges à nitrate – Cipan) ;
- ils limitent l'érosion du sol ;
- ils fournissent des ressources aux auxiliaires de cultures.

Sur l'essai tournesol de Pichanges, deux objectifs étaient visés : restituer de l'azote et structurer le sol. L'intervenant de Terres Inovia présent conseillait de constituer son couvert interculture en jouant sur la complémentarité des espèces. *« Les légumineuses,* insistait-il, *permettent aussi une libération et donc une restitution d'azote plus importante ».* Pour confirmer cela, il faut noter que les bandes de couverts interculture expérimentées à Pichanges et constituées à 50 % de légumineuses sont celles qui ont donné les meilleurs résultats. Conseil est donné de détruire le couvert, au minimum, deux mois avant l'implantation du tournesol et de conduire ces couverts comme une culture classique.

Berty Robert



La rencontre Innov'Action de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, axée sur le tournesol, aura permis un tour d'horizon assez large des leviers à mettre en place dans le contexte de changement climatique.

// CÉRÉALES

Mettre en place une stratégie face aux adventices

Les partenaires d'Objectif cultures propres (OCP) alertent sur le risque adventice élevé cette saison.



La période de récolte est à risque en matière de dissémination des graines d'adventices.

Les parcelles non désherbées d'automne, puis les conditions humides et douces de ce printemps ont accentué le développement des adventices notamment en favorisant les relevées en sortie d'hiver. À quelques semaines de la récolte, certaines parcelles de céréales d'hiver sont fortement infestées de graminées (vulpins, ray-grass, bromes, folle avoine) et de dicotylédones (ombellifères type scandix et anthrisque) ou de vivaces (chardon). Il est important de dresser un inventaire des espèces présentes sur chaque parcelle pour dégager des priorités (changement des assolements, allongement des rotations, travail du sol, gestion de l'interculture…). Le salissement des parcelles de céréales, constaté dans la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), comme partout en France, est encore une fois très important cette année. Au-delà de la nuisibilité sur la culture en place (perte de rendement et/ou verse, impuretés, risque d'ergot), ces nombreuses adventices produiront des graines qui augmenteront significativement le stock grainier du sol. Ces graines produiront à leur tour des adventices qu'il faudra gérer rapidement les prochaines années. Pour casser ce cercle vicieux, et dans un contexte de réduction des solutions herbicides, la gestion des populations de graminées actuellement présentes dans les céréales avant leur grenaison est indispensable.

Dans les cas extrêmes, détruire ou exporter avant récolte

Plusieurs stratégies sont envisageables dès aujourd'hui pour éviter le réensemencement de la parcelle en graines d'adventices : l'écimage, la récolte de céréales immatures (enrubannage, méthanisation) et, dans le cas le plus extrême, le broyage des zones infestées. Actuellement, il est sans doute déjà trop tard pour l'écimage et la récolte de céréales immatures au vu de l'avancée des stades dans la région. Dans les situations où le rendement est largement impacté, le broyage des zones infestées jusqu'à la parcelle complète est à envisager. Si cette solution prive de résultats économiques les parcelles ciblées, elle évite une augmentation nette du stock semencier : l'effet est important à moyen terme.

Attention à ne pas disséminer les graines d'adventice

Même si la récolte est une période chargée et stressante pour de nombreux agriculteurs, prendre le temps de nettoyer sa moissonneuse-batteuse après la récolte de parcelles infestées est un moyen simple et très efficace pour éviter de disséminer des graines d'adventices sur de nouvelles parcelles. Si le temps manque pour un nettoyage minutieux, il faudra récolter les parcelles les plus sales en fin de moisson pour éviter au maximum des contaminations entre parcelles. Pour éviter la dissémination des bromes (présents surtout en bordure de parcelles), il est préférable de commencer la récolte par l'intérieur de la parcelle. Il est opportun de rappeler que l'utilisation d'herbicides postfloraison des céréales n'est pas possible compte tenu des délais avant récolte pour limiter le risque de résidus.

Définir un plan d'actions après la récolte

Une fois la récolte de la céréale effectuée, les seules options possibles sont le travail du sol (labour et/ou faux-semis), le décalage de la date de semis sur la céréale suivante et le changement de rotation (en misant sur une culture de printemps ou d'été au lieu d'une céréale d'hiver). Ces deux dernières techniques permettent d'éviter les plages préférentielles de levées des graminées automnales. Toutefois, les vulpins pourront lever en culture comme nous avons pu l'observer lors de la campagne 2024 sur les semis décalés, mais les pressions resteront moins fortes. Dans tous les cas, il convient de mettre en place une culture pour laquelle des solutions herbicides efficaces sont disponibles, ou une culture très concurrentielle. On peut citer notamment la prairie ou une luzerne de 3 ans qui ont une action efficace sur la gestion des graminées mais qui ne sont pas toujours possible dans les zones céréalières. Pour les rotations spécialisées grandes cultures, ne pas implanter d'escourgeons après un blé « sale ». De même pour les colzas d'escourgeons, une stratégie basée uniquement sur le Kerb semble dangereux. À l'interculture, la mise en place d'un labour est particulièrement efficace lorsqu'il est positionné à la suite d'un échec de désherbage de graminées, plus sensibles du fait de leur faible capacité à conserver un pouvoir germinatif (seules 20 à 25 % des graines de graminées restent aptes à germer après un an dans le sol). Le labour permettra d'enfouir les graines de l'année et éviter leur levée dans la culture suivante. Il sera d'autant plus efficace qu'il est intermittent, un labour annuel pouvant remonter en surface des graines viables enfouies la campagne précédente. Concernant les vivaces (chardon, chiendent), l'interculture doit être mise à profit pour une gestion chimique ou mécanique. Seuls des passages répétés auront une efficacité, il faut veiller à utiliser des outils à dents avec un recouvrement maximal pour faire remonter les éléments racinaires à la surface, attention à ne pas découper les éléments racinaires qui risqueraient de se multiplier. Il est recommandé 3 à 4 passages en conditions séchantes.

Article rédigé par les partenaires de « Objectif Cultures Propres » (OCP) BFC : Diane Chavassieux et Léa Bounhoure (Arvalis), Jean-François Barot / Emmanuel Bonnin (Soufflet Agriculture), Benjamin Foltier (Axereal), Alexandre Lachmann (Bourgogne du Sud), Patrick Chopard (CA39), Emeric Courbet (CA70), Arnaud Pilier (CA21), Marc Delattre (Columa Vegephyl), Damien Derelle (SeineYonne), Romaind Flaman (SAS Bresson), Michael Geloen (Terres Inovia), Jean-Michel Guittard (Terre Comtoise), Philippe Koehl (Interval), Franck Schnoebelen (CA25/90), Marie-Agnès loiseau (CA89), Mickael mimeau (Alliance BFC), Antoine Villard (CA71) et Cédric Zambotto (CA58).

// ASSOCIATION CÉRÉALES-LÉGUMINEUSES

Une alternative pour produire des protéagineux en agriculture biologique

L'atout majeur de l'association céréales-légumineuses est la sécurisation de la production. La diversité d'espèces semées permet d'avoir des cycles phénologiques différents, qui limitent l'impact des stress abiotiques.

Dans un contexte où les rendements des cultures de protéagineux, essentielles en agriculture biologique pour leur apport en azote, sont en baisse et irréguliers, l'association céréales-légumineuses émerge comme une alternative. Cette pratique agricole consiste à cultiver simultanément une céréale et une légumineuse sur le même espace, pendant une période significative de leur cycle de vie. L'agriculteur est ainsi assuré de récolter un mélange, dont la proportion de chaque espèce varie annuellement mais dont le volume total reste globalement stable.

Quels critères de choix et densité de semis ?

La première étape pour conduire ce type d'association est de choisir les bons « partenaires » en se basant sur des critères agronomiques : le premier est la compatibilité des cycles de culture, afin que la récolte puisse se faire à maturité pour les deux espèces. Le deuxième élément clé est le choix variétal des espèces, où la précocité et la hauteur jouent un rôle crucial en tant que facteurs déterminants pour la réussite de l'association. La prochaine étape cruciale, une fois les partenaires identifiés, est d'ajuster la densité et la profondeur des semis en fonction de l'objectif initial, qu'il s'agisse de favoriser les protéagineux, d'augmenter la teneur en protéines des céréales, ou d'obtenir un mélange équilibré pour l'autoconsommation. À noter que pour une même densité de semis, les résultats obtenus à la récolte sont très différents en fonction des conditions pédoclimatiques. La production de références locales est donc indispensable pour adapter l'itinéraire technique au contexte de production.

Une alternative face aux rendements irréguliers des protéagineux

Les résultats expérimentaux indiquent une amélioration de la productivité des légumineuses et des céréales, et offrant une marge brute moyenne supérieure. Toutefois, dans des conditions idéales pour les légumineuses, les cultures pures peuvent s'avérer plus rentables, tandis que dans des conditions défavorables, les associations limitent les pertes grâce aux revenus des céréales. Le succès de l'association repose aussi sur ses nombreux avantages agronomiques, notamment en matière de gestion des adventices. Les espèces plantées présentent des architectures et des cycles de croissance complémentaires, ce qui permet une occupation optimale de l'espace et une maximisation de l'utilisation de la lumière et des nutriments par les cultures.

Un frein majeur : la commercialisation

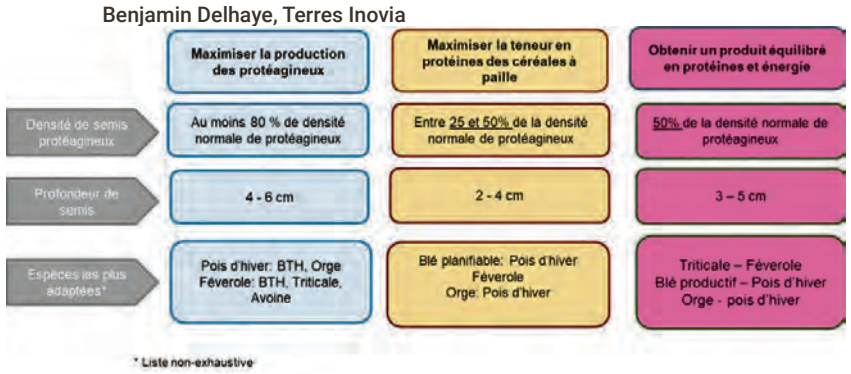
Si l'association est vendue à un collecteur, l'agriculteur doit s'assurer de la disponibilité du débouché au risque de ne pas être collecté. Dans ce cadre, les mélanges binaires sont à privilégier car plus simples à trier. Certains organismes stockeurs acceptent de collecter le mélange, mais ils imposent souvent une liste restreinte de mélanges, afin de pouvoir gérer la logistique du stockage et du triage. Par ailleurs, certaines espèces présentent un débouché plus porteur, qui justifie de les privilégier. Enfin, certains mélanges sont plus difficiles à trier, ce qui peut pénaliser la valorisation de l'une des deux espèces pour des débouchés vers l'alimentation humaine. D'autres collecteurs, non équipés, demanderont que le mélange soit trié en amont à la ferme. Le montage de filières à base d'associations doit donc toujours être le fruit d'une entente entre l'ensemble des maillons de la filière, du producteur jusqu'au transformateur, afin de trouver les meilleurs compromis.



L. Jung/Terres Inovia

Cette pratique consiste à cultiver simultanément une céréale et une légumineuse sur le même espace.

Benjamin Delhaye, Terres Inovia



Construction de son association en fonction de son objectif de départ.

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

ÉDITO

L'action du réseau FNSEA sur les enjeux des travaux saisonniers

Malgré une météo aléatoire ces dernières semaines, la période des travaux saisonniers a commencé. Avec elle, ce sont les équipes des FDSEA et de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté, en leur qualité de syndicat représentatif des employeurs agricoles et viticoles, qui sont à pied d'œuvre pour négocier des dérogations à la durée maximale hebdomadaire du travail correspondant aux besoins remontés par les exploitants concernés.

Ainsi, des dérogations à la durée du travail ont d'ores et déjà été obtenues pour les travaux de printemps en horticulture, pour les travaux en vert en viticulture et pour les travaux de fenaisons, moissons et ensilages. Désormais, les discussions sont engagées en vue des vendanges.

Chaque année en effet, la FRSEA présente au Pôle Travail de la DREETS un bilan justificatif de la dérogation obtenue l'année précédente pour les vendanges. Ce bilan est réalisé à partir des précieux éléments transmis par les viticulteurs répondant au questionnaire adressé à la fin des vendanges. Les éléments recensés nous permettent de faire état de la nécessité d'une dérogation à la durée du travail pour pouvoir assurer la récolte dans de bonnes conditions. C'est aussi l'occasion pour la FRSEA de présenter le contexte des vendanges pour l'année en cours et d'échanger sur les demandes qui seront portées par la profession dans ce cadre. À ce titre, nous porterons, comme les années précédentes, une demande de dérogation à la règlementation en vigueur pour l'hébergement collectif des travailleurs saisonniers en agriculture. Cette dérogation est possible suite aux accords signés entre la FRSEA et les organisations syndicales de salariés.

Nous le savons, une autre préoccupation des employeurs en période de haute activité, non sans lien avec l'hébergement, porte sur le recrutement des salariés saisonniers, indispensable pour assurer les travaux dans de bonnes conditions. Consciente de cette situation et au-delà des projets locaux existants, la FNSEA a mis en place un dispositif spécifique pour accompagner les employeurs dans leurs démarches avec « Mes saisonniers agricoles » qui s'appuie sur des partenariat conclus avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Insertion (OFII). La FNSEA s'attache ainsi à permettre des embauches qui respectent la loi et la réglementation française, et qui sécurisent nos obligations d'employeur.

Les conditions de travail restent également un vecteur à la disposition de l'entreprise pour favoriser le recrutement et la fidélisation des salariés, saisonniers comme permanents.

Nous vous invitons à vous rapprocher du service emploi de votre département pour plus d'informations.

Gilles DUQUET
Président Commission régionale emploi-formation BFC

Actualité sociale

Dès lors qu'ils ont 14 ans, des travaux saisonniers peuvent être proposés à des jeunes scolaires ou étudiants durant les vacances scolaires, sous réserve de respecter des règles particulières.
Pour l'embauche d'un mineur, une autorisation expresse du représentant légal est requise et une visite d'information et de prévention effectuée par un professionnel de santé du service de santé au travail de la MSA doit être réalisée avant l'embauche. Et pour tous les jeunes de moins 16 ans, l'employeur doit en plus obtenir une autorisation de l'inspecteur du travail, en adressant sa demande au moins 15 jours avant la date prévue d'embauche (modèle disponible auprès de votre FDSEA).
Les jeunes de 16 et 17 ans peuvent travailler durant toute la durée de leurs vacances scolaires. Entre 14 et 15 ans, ils peuvent travailler pendant les vacances scolaires comportant au moins 14 jours ouvrables ou non, sous réserve qu'ils disposent d'un repos continu d'une durée qui ne peut être inférieure à la moitié de la durée totale desdites vacances.
La durée de travail des mineurs est limitée à 32 heures/semaine pour les moins de 15 ans et à 35 heures/semaine pour les plus de 15 ans. Les mineurs doivent bénéficier d'au moins 2 jours de repos consécutifs chaque semaine dont le dimanche. Le travail de nuit et des jours fériés est interdit.

Deux dérogations relatives à la durée maximale absolue de travail sont actuellement mobilisables par les exploitants. Une première dérogation relative aux "Travaux en vert" concerne les départements de Côte d'Or, du Jura, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. La deuxième dérogation relative aux "Moissons, fenaisons, récoltes et ensilages" concerne l'ensemble des départements de Bourgogne Franche-Comté. Ces dérogations permettent aux exploitants concernés, de porter la durée maximale de travail à 60 heures hebdomadaires, au lieu de 48 heures, sur une durée de 6 semaines maximum, consécutives ou non, et sur des périodes strictement définies. Les employeurs de main-d'œuvre devront veiller à mobiliser, si nécessaire, uniquement leurs salariés permanents ou saisonniers majeurs. Par ailleurs, un salarié pourra être concerné par la dérogation pendant 4 semaines consécutives au plus, et jusqu'à 8 fois sur la période couverte dans le cadre de la dérogation "Moissons, fenaisons, récoltes et ensilages". L'utilisation de ces dérogations conduira à des compensations financières et sous forme de repos aux salariés concernés et à l'envoi d'un bilan individuel à la DREETS avant le 31 décembre 2024.

Le Tour de France édition 2024 met à l'honneur notre région BFC. Au total, plus de 40 communes accueilleront les cyclistes sur 189 kilomètres de routes départementales. En effet, le Tour de France masculin fera étape en Saône-et-Loire, en Côte-d'Or du 4 au 6 juillet, et le Tour féminin s'offre une arrivée d'étape dans le Doubs à Morteau le 16 août et repartira le lendemain de Champagnole dans le Jura. Ce parcours permettra aux habitants de la région de voir de près cette prestigieuse course cycliste. Les FDSEA seront présentes le long du parcours pour animer la journée pendant le passage de la caravane mais également des coureurs.
Une fresque sera également présentée en face du village éleveurs à Curley le 5 juillet en Côte-d'Or à l'image de celle déjà présentée en Saône-et-Loire ou dans le Jura les années précédentes. Cette année le thème « Terre de champion » sera mis en valeur.

Cas pratique

Votre salarié vous annonce qu'il sera papa de son premier enfant à l'automne 2024, il vous interroge sur la durée de son congé et sur les démarches à effectuer pour en bénéficier :

La durée du congé de paternité est de 25 jours calendaires à prendre dans les 6 mois de la naissance de l'enfant. Le congé est fractionnable : Une première période de 4 jours calendaires prise immédiatement après le congé de naissance doit obligatoirement être prise, puis une deuxième période de 21 jours qui peut être prise en plusieurs périodes d'au moins 5 jours.

Le salarié doit vous avertir au moins 1 mois avant la date de début du congé, vous ne pouvez pas lui refuser. Le salarié adresse également une demande auprès de la MSA afin d'être indemnisé au moins un mois avant la date de naissance présumée. Il doit également adresser à la MSA après la naissance, et dans les plus brefs délais, un extrait d'acte de naissance ou une photocopie du livret de famille.

Formations

// Vous êtes en période de recrutement d'un(e) apprenti(e) ?

Pensez à faire appel au Service emploi de votre FDSEA pour l'accompagnement à l'embauche d'un(e) apprenti(e). Votre Service emploi vous décharge de toutes les démarches administratives et juridiques. En passant par votre service, vous vous assurez que la mise en place du contrat d'apprentissage est réalisée conformément à la réglementation sociale, alors, n'hésitez pas à le contacter au 03 80 68 67 68.

LE CHIFFRE

1 327



contrats d'apprentissage pour la Production Agricole en 2023 pour la région BFC, soit une augmentation de + 5,40 % depuis l'année 2022.
6 000 € au titre de la 1re année d'apprentissage pour tout contrat d'apprentissage conclu avant le 31 décembre 2024.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Camille Fassier	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



Magali Chervet et Ségolène Tritschler : accompagner les entreprises avec simplicité et agilité.

Maryline Guigon et Édith Dullier-Creuillenet : le Tesa simplifié pas à pas.

Amélie Chanut, cabinet Latitude Expertise Comptable : la MSA s'est déplacée jusqu'à nous.
Camille Fassier, FDSEA 58 : s'informer, de manière simple et efficace.
Christine Friaud, JSP Paysage : une aide très concrète pour un plan de prévention.

Kalivi, la nouvelle identité du Bien Vieillir en BFC : être mieux identifié pour mieux accompagner.

Les actions de sensibilisation SST : adaptées aux besoins des professionnels agricoles au plus proche de leur territoire.

LA VIE DE L'INSTITUTION

La MSA, un régime professionnel aux côtés des populations agricoles et rurales

Le contexte de crise agricole du début 2024 a mis en lumière, entre autres préoccupations, une certaine exaspération de nos ressortissants envers la charge administrative. L'occasion de rappeler ici le rôle essentiel de la MSA et le plus encore.

La MSA est un régime de protection sociale professionnel, créé par et pour les populations agricoles, en réponse aux besoins propres de ses adhérents. Mais au-delà des prestations communes de sécurité sociale, elle dispense également des services complémentaires au bénéfice des territoires et de leurs habitants, rendus possibles par une connaissance renforcée du monde agricole grâce à une proximité territoriale forte représentée par ses élus.

Les spécificités du monde agricole

✔ Le travail agricole expose à des risques professionnels accrus (risques chimiques, troubles musculosquelettiques, chutes de hauteur, zoonoses…).
✔ Les rythmes de travail sont longs et irréguliers, incluant week-ends et jours fériés avec des enjeux de conciliation vie privée/vie professionnelle.
✔ Les revenus agricoles sont disparates selon les filières, les régions et les emplois saisonniers pour les salariés sont marqués par la précarité.
✔ L'isolement géographique rend plus difficile l'accès aux services publics et de santé.
✔ Le changement climatique impacte fortement les productions, les revenus et la santé morale des agriculteurs. L'agriculture est attendue comme actrice de la transition écologique.

Des spécificités sectorielles qui nécessitent un régime particulier

✔ Un guichet unique regroupant l'ensemble des prestations de sécurité sociale (santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle) qui simplifie les démarches des adhérents. Cette particularité permet aussi une connaissance globale de leur situation et une approche personnalisée (proposition de parcours dits "attentionnés" comme les rendez-vous prestations ➜ plus de 32.000 réalisés en 2023).
✔ Un système unique de gestion des crises avec une enveloppe annuelle de prises en charge de cotisations (PEC), partielles ou totales, de plus 30 millions d'euros par an pour venir en aide aux exploitants rencontrant des difficultés de paiement. Depuis 2021, face aux crises majeures successives (aléas climatiques, guerre en Ukraine…) c'est 400 millions d'euros qui ont été déployés par le réseau des 35 caisses de MSA.
✔ Une prévention des risques professionnels adaptée aux réalités des filières et de leurs évolutions, dispensée aux exploitants et salariés par les experts en santé, sécurité au travail.
✔ Des dispositifs de prévention "santé" et "bien vivre" répondant aux besoins propres des adhérents et de leur famille tels que les Instants santé pour les adhérents éloignés du parcours de soin, le programme Déclic pour les personnes en situation de précarité, les ateliers thématiques (senior, alimentation, addictions…), les chartes territoriales des solidarités pour les familles ou les aînés.
✔ Un dispositif unique d'aide au répit pour prévenir l'épuisement professionnel avec notamment des aides au remplacement pour les exploitants, des aides au départ en vacances ou d'accès aux loisirs.



✔ Un programme de prévention du mal-être avec un réseau de sentinelles formées à l'évaluation du risque suicidaire, un accompagnement sur mesure, un accueil téléphonique (Agri'écoute) et la mise en place d'un protocole de prises en charge des situations urgentes.

Un régime solidaire du monde agricole, ancré dans les territoires ruraux

✔ Avec une gouvernance mutualiste qui garantit un engagement au service de toute la population agricole, la MSA prend en compte et défend auprès des pouvoirs publics, les particularités du monde agricole en proposant la mise en œuvre de prestations adaptées aux besoins de ses adhérents. À titre d'exemples : création de l'assurance accident du travail et maladie professionnelle des non-salariés agricoles (Atexa) en 2001, amélioration du congé maternité des agricultrices en 2019, amélioration du montant de la retraite des exploitants agricoles en 2021… Elle déploie également les mesures et programmes nationaux sur les territoires ruraux (stratégie nationale de santé, plan France Ruralité dont les France services…).
✔ C'est, sur la France entière, plus de 3.000 actions par an, mises en place par un réseau de 13.760 élus bénévoles (prévention santé, solidarité alimentaire, connaissance de la MSA, détection des situations de mal-être…). Un relais de proximité indispensable entre la MSA et le monde agricole.
✔ En partenariat avec les acteurs locaux, la MSA contribue au développement social des territoires au moyen d'une offre de services renforcée dans les domaines de l'inclusion des personnes en situation de handicap (Solidel), de l'insertion par l'activité économique (Laser Emploi), de l'habitat collectif pour seniors (Marpa) ou de la téléassistance (Présence Verte).
Alors, pourquoi un régime de sécurité sociale agricole en France ? Parce que l'existence de celui-ci se justifie par les spécificités des professions agricoles et les besoins propres des populations rurales. La MSA y répond par la connaissance de ces populations, son organisation en "guichet unique", l'engagement de ses élus et un réseau de services fortement ancré dans la vie des territoires. ■

ÉDITO



Notre assemblée générale a eu lieu le 12 avril dernier à Beaune. Avec Jean-Paul Baudin, 1er vice-président et Armelle Rutkowski, directrice générale, j'ai eu le plaisir d'y accueillir Philippe Moinard, administrateur central et ancien président de la Commission vie mutualiste de la Caisse centrale. Devant un parterre d'élus et de partenaires présents à l'invitation, il est intervenu sur l'importance du mutualisme incarné par nos délégués cantonaux, élus tous les cinq ans par l'ensemble des adhérents. Des élus issus de toutes les composantes de la profession qui, sur les territoires, jouent un rôle essentiel de relais entre la population agricole et rurale et la MSA.
Et justement, les prochaines élections MSA auront lieu en 2025. Mais dès aujourd'hui, l'appel est lancé : il faut trouver des candidats bénévoles, hommes, femmes, jeunes, exploitants, salariés agricoles, employeurs de main-d'œuvre agricole, actifs ou retraités, pour représenter la MSA sur l'ensemble des cantons. Et cet appel est fait auprès des élus qui vont se représenter, mais également et surtout auprès de ceux qui ne renouvelleront pas leur mandat avec la mission de trouver un remplaçant, afin qu'aucune zone blanche ne se dessine sur la carte de Bourgogne. Très vite, sur le deuxième semestre 2024, des réunions d'information vont être mises en place à destination de l'ensemble des adhérents, pour expliquer le rôle du délégué et ce qu'implique sa mission : relayer les besoins et difficultés des populations agricoles auprès de la MSA, mettre en place des actions associant adhérents, habitants et partenaires, participer à des projets locaux et représenter la MSA au plan local. Organisés en échelons locaux, les délégués assurent une présence sur le terrain et font vivre le mutualisme et les valeurs de solidarité, responsabilité et démocratie chères à notre régime.
L'assemblée générale, c'est aussi présenter un bilan chiffré de l'activité de la caisse, qu'il s'agisse de prestations versées, de cotisations gérées, de prises en charge accordées et de tout ce qui fait le quotidien des salariés dans leur mission de service public. C'est également l'occasion de faire un retour sur les actions réalisées tout au long de l'année, en termes de prévention santé, d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, d'appuis financiers et techniques aux projets territoriaux et structures dédiées, ou encore de partenariats divers en direction des actifs agricoles fragiles, des familles, de la petite enfance, de la jeunesse et des seniors, d'animation des territoires… Preuve s'il en est d'un engagement de chaque instant de ceux qui font vivre notre institution, élus et salariés, au service des populations agricoles et rurales et des territoires.
Je vous souhaite un bel été.

■ **Dominique Bossong**

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

EN DIRECT DE LA MSA

POUR MIEUX COMPRENDRE

Accompagner les entreprises avec simplicité et agilité

La MSA Bourgogne développe une offre de services conséquente à destination des employeurs et des entreprises. La priorité est la simplification et cette offre se veut aussi évolutive, car connectée aux attentes du terrain. Magali Chervet et Ségolène Tritschler, respectivement sous-directrice et attachée de direction du Pôle entreprise à la MSA Bourgogne, nous en disent plus.



Ségolène Tritschler et Magali Chervet.

De quelle manière la MSA Bourgogne peut-elle accompagner les entreprises ?
Magali Chervet : parmi les accompagnements privilégiés mis en place par le Pôle entreprise, on peut citer des outils de simplification et de dématérialisation qui ont pour objectif de faciliter la vie de nos adhérents au quotidien, à l'image de l'Unification des données fiscales et sociales (UDFS) qui représente une belle évolution lancée en 2023. Elle permet aux adhérents d'effectuer leurs démarches déclaratives en ligne via le site de la Direction générale des finances publiques (DGFip) afin de déclarer leurs revenus professionnels. Auparavant, il fallait faire une déclaration fiscale auprès de la DGFip et ensuite, une déclaration papier auprès de la MSA. C'est à la fois une simplification et une fiabilisation des données que nous recevons, correspondantes au souhait de l'adhérent. Les données sociales récupérées servent au calcul des cotisations et contributions sociales. Au-delà de l'adhérent, cette démarche peut aussi être réalisée par un tiers-déclarant (expert-comptable).

Comment cette nouveauté a-t-elle été accueillie par vos adhérents ?
M. C. : nous attendions pour 2024 un peu plus de 19.000 déclarations par ce biais et, à la fin de la période prévue, nous en avions 95 % transmis.

Votre offre de services peut aussi prendre d'autres formes ?
Ségolène Tritschler : oui, nous mettons en place des webinaires qui font partie de campagnes d'accompagnement sur des sujets précis. Le but est de répondre à des demandes particulières de nos adhérents ou d'informer sur des actualités. Fin 2023, nous avons lancé un webinaire sur les Indemnités journalières (IJ) puis, début 2024, un autre sur la retraite et un autre encore, sur le lancement de l'UDFS, à destination des comptables. Le prochain, prévu en juillet, portera sur la fiabilisation des données à la Déclaration sociale nominative (DSN). Tous ces webinaires sont disponibles en replay sur notre site Internet et les entreprises peuvent aussi nous contacter pour toute question.

Votre accompagnement se traduit-il aussi de manière physique ?
M. C. : nous déployons nos services en proximité afin d'avoir un maillage du territoire, sous la forme de réunions thématiques organisées en fonction de l'actualité et des outils que nous développons. Par exemple, en début d'année, plusieurs réunions ont été organisées sur le nouveau Tesa simplifié lancé au 1er janvier.
S. T. : nous en organisons aussi avant les vendanges. Il y a des éléments relatifs à la déclaration de salariés à connaître, en lien avec le Tesa, et nous les présentons lors de ces réunions. Nous évoquons aussi les questions liées à la Santé et la sécurité au travail (SST). Un lien est fait avec l'Inspection du travail et nous mettons à disposition un guide "Vendanges", actualisé chaque année, qui comprend les coordonnées utiles et les points de vigilance à avoir en tête, en tant qu'employeur.

On imagine que vos missions vous obligent au maintien d'une veille permanente sur les évolutions juridiques et réglementaires ?
M. C. : oui et c'est pourquoi les liens avec nos partenaires et tous les intervenants autour de l'entreprise sont essentiels.

Quels liens entretenez-vous avec les Organisations professionnelles agricoles (OPA) ?
M. C. : nous rencontrons régulièrement les juristes des FDSEA de chaque département, la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB), les Directions départementales du territoire (DDT) et les tiers-déclarants. Nous entretenons un lien régulier avec les représentants de chaque filière professionnelle afin de partager des éléments d'actualité et être à leur écoute, trouver des pistes de travail communes et répondre à leurs besoins.
S. T. : connaître leurs enjeux nous permet de programmer des actions aptes à répondre à leurs besoins.

Quelles évolutions doit-on attendre sur votre offre de services aux entreprises ?
M. C. : de nouveaux services de simplification sont en cours de déploiement :
- le service en ligne qui permet aux entreprises de déposer des pièces justificatives. Cela facilite les tâches, les sécurise et permet un meilleur suivi des dossiers ;
- le relèvement du plafond de l'exonération totale des cotisations patronales prévu dans le cadre du dispositif Travailleur occasionnel-Demandeur d'emploi (TO-DE) ;
- l'accompagnement des demandes de plan de paiement pour nos adhérents avec un outil spécifique qui devrait être prêt fin 2024. Il permettra de faire directement sa demande depuis l'espace privé sur bourgogne.msa.fr

D'autres mesures de simplification fonctionnent déjà, notamment pour les aides à la prise en charge de cotisations. Cela nous permet d'être plus réactifs auprès de nos adhérents rencontrant le plus de difficultés économiques. L'idée, c'est de pouvoir attribuer des prises en charge de cotisations et de nous coordonner plus facilement avec les DDT sur ce sujet.
S. T. : par ailleurs, nous continuons à accompagner le déploiement de notre nouveau Tesa simplifié, tout au long de l'année. En France, nous sommes la deuxième région la plus utilisatrice de ce dispositif, qui concentre onze formalités en une, du début du contrat à l'envoi de la DSN. Cet outil, nous devons aussi le faire évoluer en permanence. ■

ZOOM

Le Tesa simplifié pas à pas

Depuis le 1er janvier, le nouveau Tesa simplifié est au service des employeurs occasionnels de main-d'œuvre agricole. Comme tout nouvel outil, ce dispositif de déclaration d'embauche en ligne nécessite un accompagnement. Maryline Guigon, responsable études au Pôle entreprise et Édith Dullier-Creuillenet, conseillère à la MSA Bourgogne expliquent l'évolution du Tesa et comment les employeurs peuvent se faire aider dans la prise en main de ce nouvel outil.

En quoi consiste le Tesa simplifié ?
Maryline Guigon : destiné aux employeurs occasionnels de main-d'œuvre agricole, le Tesa simplifié a été conçu pour leur permettre de déclarer rapidement et gratuitement l'embauche d'un salarié dans le cadre d'un CDD jusqu'à trois mois. Pérenniser le Tesa simplifié était une véritable volonté de la profession, tout en permettant de basculer les salariés occasionnels du Tesa simplifié en DSN et répondre aux obligations de déclaration. C'est ainsi que le service du nouveau Tesa simplifié a été activé dès le 1er janvier 2024.

En quoi cette nouvelle version du Tesa est-elle simplifiée ?
M. G. : le nouveau Tesa simplifié permet d'accomplir 11 formalités. Six de ces formalités concernent l'embauche (déclaration préalable, contrat de travail, immatriculation, signalement au service Santé sécurité au travail, inscription sur le Registre unique du personnel [RUP], demande d'exonération de cotisations patronales pour travailleurs occasionnels…). Les cinq autres formalités sont le certificat de fin de contrat de travail, l'attestation à France Travail, la Déclaration sociale nominative [DSN] et la déclaration annuelle des salaires aux services fiscaux. Le nouveau Tesa simplifié est un outil qui permet de réaliser l'ensemble de ces formalités gratuitement, depuis son espace privé, sans avoir à disposer d'un logiciel de paie spécifique et sans devoir faire appel à un tiers déclarant. Il a été conçu pour être le plus accessible possible aux employeurs occasionnels.
Sur le site tesa.msa.fr, un guide pas à pas est là pour les aider. Il indique toutes les démarches à accomplir, illustrées par des captures d'écran. Ils ont aussi à leur disposition des tutoriels.

Comment la MSA a-t-elle informé les employeurs de cette évolution du Tesa ?
Édith Dullier-Creuillenet : une campagne d'emailing a été effectuée auprès des employeurs de main-d'œuvre pour les informer de la mise en place du nouveau Tesa simplifié. Nous avons informé les utilisateurs de l'ancien outil pour qu'ils adoptent la nouvelle version du Tesa.
M. G. : nous avons animé neuf réunions dans les quatre départements de Bourgogne. Ces réunions ont touché 262 personnes. Nous sommes également intervenus auprès d'un cabinet comptable (lire témoignage page suivante).



Maryline Guigon et Édith Dullier-Creuillenet.

E. D.-C. : ces réunions duraient en moyenne deux heures. Nous y avons présenté le guide pas à pas ainsi que les tutoriels de notre site Internet. Nous en profitions pour exposer toute l'offre de services de la MSA aux employeurs de main-d'œuvre. Cette présentation était suivie d'un temps d'échanges. Le but de ces réunions était de donner des éléments essentiels pour rendre confortable la saisie.
M. G. : l'information est passée aussi avec les organisations professionnelles. Nous échangeons régulièrement avec les FDSEA et la CAVB avec lesquelles nous organisons des réunions d'information. Nous leur avons présenté l'outil qui sera à nouveau expliqué dans le cadre des traditionnelles réunions pré-vendanges.

Comment s'est passée cette prise en main du nouveau Tesa simplifié chez les employeurs ?
M. G. : depuis le 1er janvier en Bourgogne, plus de 14.000 contrats de travail ont été déclarés sur le nouveau site Tesa simplifié. Ce sont aussi près de 20.000 bulletins de salaires qui ont été saisis et plus de 6.300 DSN produites. Ces chiffres placent la MSA Bourgogne dans le trio de tête des caisses régionales en termes de recours au Tesa (avec la Gironde et la Marne). La preuve que ce système est bien adapté à l'activité saisonnière.
E. D.-C. : une ligne spécifique est dédiée pour répondre en direct aux questions des employeurs rencontrant des problèmes lors de leurs déclarations en ligne. Comme tout nouvel outil, le Tesa simplifié est perfectible. Les premiers mois d'utilisation ont mis en lumière des améliorations à apporter que nous avons faites remonter au national. Le service évoluera encore en prenant en compte les remarques des adhérents. ■

SUR LE VIF

// AMÉLIE CHANUT, CABINET LATITUDE EXPERTISE COMPTABLE

La MSA s'est déplacée jusqu'à nous

Accompagnant les entreprises agricoles au quotidien sur les questions sociales, le cabinet Latitude a été confronté à de nombreuses questions sur le maniement du nouveau Tesa simplifié. La MSA est venue à la rencontre des collaborateurs du cabinet pour une présentation didactique.



Amélie Chanut, expert-comptable de Latitude : ***« nous avions besoin de bien comprendre le Tesa pour pouvoir accompagner nos clients dans leurs démarches ».***

Implanté en Bourgogne Franche-Comté (Beaune, Mâcon, Chenôves, Mirebeau, Gray), le cabinet Latitude Expertise Comptable intervient auprès d'agriculteurs, de viticulteurs, d'artisans, d'industriels, de commerçants, de professions libérales. Ses domaines de compétences sont la comptabilité, la fiscalité, le social, le juridique, le conseil et son travail consiste à accompagner des entreprises qui lui délèguent un certain nombre de ces tâches à l'année.

Beaucoup de questions…

Dans sa mission d'accompagnement au quotidien des entreprises du régime agricole, le cabinet Latitude a constamment affaire à la MSA dans son rôle de tiers agissant pour le compte de ses clients pour les questions sociales. Début 2024, le lancement, par la MSA, du nouveau Tesa simplifié a suscité beaucoup d'interrogations de la part de la clientèle du cabinet. « *Ils étaient un peu perdus* », confie Amélie Chanut, expert-comptable de Latitude.
Face aux nombreuses questions de ses clients tenus de réaliser leurs démarches en ligne sur le nouveau site Tesa, le cabinet a sollicité la MSA tout début février afin qu'une intervention puisse être organisée auprès des collaborateurs de Latitude. Deux personnes de la MSA se sont déplacées au siège mâconnais de Latitude le 19 mars devant une douzaine de collaborateurs : gestionnaires de paie et juristes en droit social ainsi que deux experts comptables.

Des réponses

Les deux intervenants de la MSA ont effectué une présentation très didactique du nouveau Tesa simplifié. *« Nos clients ont besoin d'être accompagnés pour faire leurs premiers pas avec ce nouvel outil. Malgré les simplifications, ils ont encore beaucoup de démarches à accomplir et c'est un peu complexe. Sur le site MSA, il existe des tutoriels très bien faits et des réunions ont été organisées pour les exploitants. Mais nous, en tant que cabinet d'expertise comptable, nous avions besoin de maîtriser, en interne, les démarches du nouveau Tesa simplifié pour être en mesure de répondre aux nombreuses questions de nos clients »*, confie Amélie Chanut. ■

// CAMILLE FASSIER, FDSEA 58

S'informer, de manière simple et efficace



La FDSEA de la Nièvre est en relation avec la MSA Bourgogne pour des suivis réguliers de certains dossiers dont le syndicat agricole est en charge. En son sein, Camille Fassier travaille comme juriste en droit social.
C'est par le biais de mails régulièrement diffusés par la MSA et qui informent de ce qui est mis en place pour les employeurs, qu'elle a eu connaissance d'une réunion en visioconférence consacrée à la réforme des retraites, organisée en mars dernier. *« J'étais intéressée,* précise la juriste*, en particulier parce qu'ils allaient aborder la question du cumul emploi-retraite. C'est important pour que je puisse apporter du conseil aux employeurs qui, éventuellement, veulent devenir salariés, tout en étant retraités, ou pour des employeurs qui veulent embaucher des salariés en retraite. Ma prestation vis-à-vis des employeurs y gagne beaucoup ».*
Ce type de format, sur 1 h 30, lui convient très bien : il évite de longs déplacements, elle y trouve aussi de l'efficacité, car la visio est centrée sur un sujet, de manière dynamique. Autre avantage : ces webinaires peuvent, par la suite, être revisionnés en replay. *« Cela me permet de conseiller leur visionnage à des employeurs en leur communiquant les liens nécessaires »,* souligne Camille Fassier. L'organisation, à la suite de l'envoi de mails, est simple et permet de s'inscrire et de recevoir un rappel, pratique en cas d'agenda chargé ! Le webinaire est interactif, celles et ceux qui y assistent peuvent poser toutes les questions nécessaires. Pour celui de mars, la réforme des retraites étaient présentée dans ses grandes lignes, accompagnée d'un support visuel. Cette présentation était complétée par un "focus" sur le cumul emploi-retraite. On y présentait également les accompagnements possibles de la MSA pour les retraites des salariés, avec les informations utiles sur les interlocuteurs à contacter, ou comment bien utiliser les services en ligne. *« Là encore,* confie Camille Fassier, *c'est une "mine" d'informations très importante que je peux ensuite communiquer aux employeurs, notamment au cours de séances d'information collectives. Ils pourront ainsi eux-mêmes bien diriger leurs salariés proches de la retraite ».*
La juriste de la FDSEA 58 a déjà noté un prochain webinaire, programmé début juillet et qui l'intéresse. Le thème en sera "Déclaration sociale nominative (DSN) et fiabilisation". De quoi, là encore, engranger des informations utiles et de manière simple. ■

// CHRISTINE FRIAUD, JSP PAYSAGE

Une aide très concrète pour un plan de prévention

L'entreprise JSP Paysage, basée dans la Nièvre, à Varennes-Vauzelles, près de Nevers, est dirigée par Christine et Nicolas Friaud, qui l'ont rachetée en 2019. Elle emploie dix salariés et deux apprentis. En 2022, elle a bénéficié d'une offre de services dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention, de la MSA Bourgogne. L'action était centrée sur le bien-être des salariés, en s'intéressant notamment aux systèmes de levage, à la protection contre le bruit, aux formations et à l'utilisation des matériels électriques.
Audrey Miny, conseillère en prévention de la MSA sur le site de la Nièvre, est allée à la rencontre de l'entreprise. *« À la suite de la proposition d'offre de services,* explique Christine Friaud, *nous avions listé nos besoins et fourni des devis, ce qui a permis à la MSA de financer, à hauteur de 45 %, les achats nécessaires pour la mise en œuvre des mesures liées à l'amélioration du bien-être de nos salariés ».* Figuraient notamment dans ces achats, l'acquisition d'un chargeur pour aider à décharger de lourdes palettes, de bouchons d'oreille moulés sur mesure pour tous les salariés, de souffleurs ou de taille-haies électriques, ainsi que les formations nécessaires.
En mai, une trentaine de représentants de la MSA Bourgogne, notamment des élus, qui avaient validé le dossier de JSP Paysage, sont venus visiter l'entreprise (notre photo) afin de constater, concrètement, l'application de ce plan de prévention. Quatre salariés de l'entreprise leur ont présenté les matériels acquis dans le cadre de ce plan et ont détaillé les améliorations de leurs conditions de travail qui en ont découlé. Une manière de constater comment se traduit, sur le terrain, l'offre de services de la MSA aux entreprises. *« À l'occasion de cette visite,* conclut Christine Friaud*, nous avons pu dire aux représentants que ce type d'action contribue à faire prendre conscience que la MSA, ce n'est pas que des cotisations. Si la conseillère n'était pas venue nous voir, nous n'aurions jamais eu le réflexe d'aller voir l'organisme pour savoir si nous pouvions bénéficier d'aides financières pour ce plan de prévention... Nous savons pourquoi nous payons des cotisations ! ».* ■



// KALIVI, LA NOUVELLE IDENTITÉ DU BIEN VIEILLIR EN BFC

Être mieux identifié pour mieux accompagner

Face à l'accroissement de l'espérance de vie et à l'amélioration des conditions d'existence, la nécessité de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées est devenue un enjeu majeur de notre société.

C'est dans ce contexte que la MSA Bourgogne, la Carsat Bourgogne-Franche-Comté et la MSA Franche-Comté ont décidé de créer, en décembre 2006, un groupement d'intérêt économique dénommé "Ingénierie maintien à domicile des personnes âgées" (GIE IMPA), rejoint par l'AGIRC-ARRCO en janvier 2024.
Sa mission principale : organiser une politique d'action sanitaire et sociale, mêlant accompagnement et prévention, mutualisée entre les caisses de retraite membres, en faveur du maintien à domicile des personnes retraitées GIR 5 et 6 ou GIR 4 temporaires, fragilisées par leur état de santé, tout en les rendant actrices de leur projet de vie.

Pour améliorer la visibilité et la cohérence des services dédiés au soutien des aînés dans notre région et faciliter ainsi le parcours des seniors et de leurs proches, les caisses de retraite membres du GIE IMPA ont opté pour une nouvelle identité, moderne, claire et unifiée : **"Kalivi, pour bien vieillir en Bourgogne-Franche-Comté",** accompagnée d'un nouveau logo et d'un site Internet actualisé www.kalivi-bfc.fr
Complémentaire avec les politiques des Conseils départementaux en matière de prise en charge et d'une certaine qualité de vie assurée à nos aînés, Kalivi agit en amont en portant tous ses efforts à la prévention de la perte d'autonomie tout en préservant les liens sociaux de ses ressortissants, soit 80 % des personnes de plus de 60 ans sur le territoire bourguignon et franc-comtois.
Ainsi, pour répondre à l'enjeu sociétal qu'est le vieillissement de la population, Kalivi propose des solutions adaptées aux besoins des seniors :
Pour rester chez soi, évaluer ses besoins : lorsqu'il devient nécessaire de se faire aider pour rester à domicile, Kalivi réalise une évaluation personnalisée. Avec les conseils d'un évaluateur Kalivi, il devient possible de rester autonome chez soi plus longtemps.
Aider les aidants : conscient du rôle majeur des aidants dans le soutien de leurs proches et l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne, Kalivi développe des ressources à leur disposition pour prendre soin d'eux.
Sensibiliser au bien vieillir : pour parler prévention de manière ludique et pédagogique, Kalivi imagine et déploie des supports originaux à destination de tous : vidéos "Les Zastuces"…
Agir sur les comportements : les "Ateliers Bons Jours" proposent des temps collectifs d'activités sur diverses thématiques comme la nutrition, le sommeil ou l'équilibre… Le programme "Les Atouts de l'Âge" propose des ateliers pour préserver les capacités sensorielles, motrices et psychiques et s'approprier les astuces favorables à l'autonomie.
Lutter contre l'isolement social des aînés : parce que la participation sociale est essentielle au bien vieillir, Kalivi soutient de nombreuses initiatives sur les territoires de la région. Chaque année, un appel à projets est lancé, destiné à financer des projets d'acteurs locaux au plus proche des publics. ■

// LES ACTIONS DE SENSIBILISATION SST

Adaptées aux besoins des professionnels agricoles au plus proche de leur territoire

Le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Bourgogne propose diverses actions de sensibilisation aux employeurs de main-d'œuvre, salariés, nouveaux embauchés, exploitants ou enseignants, adaptées à leurs besoins.

- Affilage (NPPLF)
- Conduite d'engins
- Évaluation des Risques Professionnels
- Exposition biologique (zoonoses…)
- Exposition risque chimique
- Exposition physique (TMS, chutes, blessures…)
- Formation approche des animaux (contention bovins, hippique comportement du cheval…)
- Formation gestion de la chute de cheval
- Préparation physique et mentale (échauffement, ex hippique…)
- Risque routier
- Risques psychosociaux
- Sensibilisation CMR (produits chimiques) - en lien avec l'exposition risque chimique
- SSTA : formation secourisme au travail en agriculture
- Travail en hauteur, chute de hauteur
- Travailler en sécurité avec le chien de troupeau
- Travailler en sécurité avec les équipements manuportés (tronçonneuses…)
- Vérifications obligatoires (entretien des machines)

Ces actions de sensibilisation, gratuites pour la plupart, s'inscrivent souvent dans un parcours. En effet, les adhérents MSA peuvent bénéficier d'accompagnements complémentaires comme des conseils pour l'aménagement de leur espace de travail ou l'aménagement de postes, etc.
Retrouvez le détail des formations proposées sur le site Internet bourgogne.msa.fr (https://bourgogne.msa.fr/lfp/sst/formations-journees-thematiques).
Pour plus d'informations et/ou inscription, contactez le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Bourgogne par mail à l'adresse suivante : bourgogneblfsst.blf@bourgogne.msa.fr ou par téléphone au 03.80.63.23.13 (Côte-d'Or et Yonne) ou au 03.85.39.51.92 (Nièvre et Saône-et-Loire). ■



// EN BREF

Pour éviter les cancers de demain

Saviez-vous qu'en changeant certains comportements quotidiens, on peut éviter près de la moitié des nouveaux cas de cancer ? Alcool, tabac, alimentation, activité physique… En adoptant un mode de vie sain et équilibré, nous pouvons limiter activement les risques de maladie. Faites les bons choix dès maintenant, vous vous remercierez plus tard. En savoir + : https://www.e-cancer.fr/

Les Zastuces pour bien vieillir

Informer, sensibiliser et inciter les seniors à agir en prévention, c'est tout l'enjeu du programme Les Zastuces pour bien vieillir. Sous forme de vidéos, diverses thématiques sont abordées : sommeil, mémoire, nutrition, bien-être, activité physique, lien social, nouvelles technologies, mobilité, prévention des chutes, adaptation du logement… apportant conseil et astuces pour garder la forme et la santé. En savoir + : https://www.pourbienvieillir.fr/

Libérez-vous l'esprit avec Mémo Santé Enfant !

Organisation des rendez-vous, suivi des traitements, maux du quotidien… La santé est une affaire qui prend beaucoup de temps, surtout quand il s'agit de celle de son enfant. Avec Mémo Santé Enfant, vous êtes sûr de ne rien oublier ! Véritable aide-mémoire, il vous permettra de mieux vous organiser et d'être plus serein.
Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Santé > Prendre soin de sa santé.

Vous démarrez dans la vie active : quels sont vos droits ?

Démarrer dans la vie active est un grand tournant dans la vie pour les 18-25 ans, avec son lot de changements : premier emploi, premier appartement, gestion des dépenses du quotidien… Pour mieux gérer cette nouvelle étape de vie, des aides existent.
Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Vous guider dans vos démarches.

Ma famille, mes droits

Déménagement, naissance, perte d'un proche ou séparation : ces événements entraînent des changements importants dans votre famille. Et ces changements vous donnent peut-être droit à de nouvelles prestations. Quelles sont ces aides et les conditions pour y avoir droit ?
Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Vous guider dans vos démarches.

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 03.85.39.50.83
employeur : 03.85.39.51.75
professionnel de santé : 03.85.39.50.85

// ORGANISATION PROFESSIONNELLE

21 Chantiers tous azimuts pour la CAVB

En assemblée générale, la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) est revenue sur un millésime 2024 dont la préparation est un peu chaotique. Par ailleurs, sur la réglementation phyto, la lutte contre la flavescence dorée ou les contrôles internes, le travail ne manque pas. À tout ceci s'ajoute le contexte de la dissolution qui génère beaucoup d'interrogations.



Pour Thiébault Huber, président de la CAVB, la vigilance s'impose sur de nombreux domaines liés au vin, et encore plus dans le contexte de recomposition de la représentation politique nationale.

Ici aussi, la dissolution de l'Assemblée nationale décidée le 9 juin a plongé tout le monde dans l'expectative. Le 20 juin, à la maison du Vignoble, à Beaune, à l'occasion de l'assemblée générale de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB), son président, Thiébault Huber, rappelait donc que l'une des tâches qui allait incomber à cet organisme dans les mois qui viennent serait de « former » les nouveaux députés élus lors des législatives du 30 juin et du 7 juillet, afin de les acculturer au monde du vin. *« Il y a aussi une grosse inconnue,* poursuivait-il, *sur ce qu'il va advenir du travail effectué sur la simplification (lié aux manifestations du début d'année) et sur les transmissions d'exploitations, dans le cadre du prochain projet de loi de finance, lui aussi suspendu ».* Ce rôle de la CAVB auprès des parlementaires, on le comprend lorsque sont rappelés certains des combats menés en 2023 et qui ont abouti : *« nous avons fait reculer certaines des contraintes sur les avertissements sanitaires qu'on voulait nous faire mettre sur nos bouteilles, mais nous devons aussi rester vigilants face au constat de la mise en place d'une diabolisation du vin au niveau européen. Ce secteur, rappelons-le, c'est 50 000 emplois en Bourgogne et d'importants besoins en recrutement, avec près de 900 offres d'emploi déposées chaque année ! »*

Des stocks rassurants

Face à ces éléments, la campagne 2024 se déroule dans des conditions météo difficiles avec un débourrement très précoce, suivi de froid et d'une pression de mildiou très forte (voir encadré). Le millésime 2024 génère beaucoup de questions, dans un contexte économique toutefois pas si mauvais : *« Les choses ne vont pas si mal,* poursuit le président de la CAVB, *nous avons les millésimes 2022 et 2023 en caves, qui sont généreux et bons. N'ayons pas peur de vivre avec un peu de stock : c'est notre meilleure garantie financière ! »* Cette assemblée générale aura aussi permis de passer en revue les principaux champs d'action de la confédération : contrôles internes, aménagements de parcelles, défis techniques et adaptations de la conduite de la vigne, lutte contre les maladies et travail sur le matériel végétal… Les chantiers ne manquent pas ! Sur les contrôles internes, on peut rappeler que 161 audits de cuveries ont été réalisés en 2023, et que plus de 6 700 ha de vignes ont fait l'objet de visites de commissions. Concernant les aménagements de parcelles de vigne, la CAVB insiste auprès des vignerons sur la nécessité de faire une déclaration avant travaux : c'est encore trop rarement le cas aujourd'hui et cela peut poser d'importants problèmes.

Alimenter l'observatoire des pratiques

En 2023, la CAVB a mis en place un observatoire des pratiques pour tenter de s'adapter aux évolutions réglementaires concernant l'usage des produits phyto, mais cet observatoire a besoin de recueillir un grand nombre de données, ce qui implique une participation à grande échelle des viticulteurs lors des enquêtes destinées à nourrir l'observatoire. Une forte mobilisation est attendue, alors qu'un nouvel arrêté pollinisateur doit s'appliquer pour ce millésime, la vigne étant désormais considérée comme attractive pour les abeilles. Enfin, l'assemblée générale se devait d'aborder la problématique de la flavescence dorée. Sur le front de cette maladie, deux constats soufflent le chaud et le froid : d'une part, l'augmentation du nombre d'analyses préventives révèle plus de présence de la maladie (47 communes positives dont 40 en Saône-et-Loire, 6 en Côte-d'Or et 1 dans l'Yonne), mais, d'un autre côté, on constate que, sur le secteur où elle est historiquement apparue en Bourgogne, elle semble en recul.

De fait, la montée en puissance des analyses, pour lesquelles les Conseil départementaux et le Conseil régional soutiennent financièrement la CAVB, est réelle : on en dénombrait 3 800 en 2023, l'objectif pour 2024 est de 5 000, fléchées en priorité sur le chardonnay, avant une vitesse de croisière de 6 000 analyses par an en 2025.

Berty Robert

Mildiou : l'exemple du Bordelais

Les participants à l'assemblée générale ont pu entendre Laurent Charlier, du service technique du Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB) intervenir, en visio conférence sur le mildiou. Alors que la maladie est très présente cette année, il était intéressant de revenir sur le « Plan Mildiou » mis en place en 2021 par le CIVB. Des solutions innovantes ont été étudiées avec l'aide d'un bureau d'études. *« Notre plan,* détaille Laurent Charlier, *s'appuie sur trois axes : de la recherche, du transfert, et du développement d'essais participatifs avec des viticulteurs ».* Des programmes d'études sont financés depuis 2023. Les objectifs sont de comprendre l'impact des pratiques culturales sur le mildiou, de détecter les contaminations, de comprendre le développement des épidémies et le fonctionnement des solutions, enfin, de trouver de nouvelles solutions. Les essais participatifs portent sur le biocontrôle ou les doses de cuivre à utiliser. À l'avenir, le travail va aussi porter sur la prévention du retrait de molécules actives, voire même du cuivre, en adéquation avec le Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen de substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (Parsada), lancé en 2023.

// LES SOLUTIONS POUR MÉCANISER LE RELEVAGE PALISSAGE

Le marché des releveuses palisseuses se partagent entre quatre marques

Si les releveuses palisseuses existent depuis de nombreuses années sur le marché des équipements, l'intérêt pour ces machines devient prégnant. *« La main-d'œuvre, notamment qualifiée, devient de plus en plus rare. Réalisé manuellement, le travail de relevage et de palissage est pénible, rébarbatif et de plus en plus boudé »*, rapportent les constructeurs de releveuses palisseuses.



Pellenc

La releveuse palisseuse Pellenc utilise les fils releveurs métalliques en place.

Aujourd'hui, quatre acteurs se partagent le marché des releveuses palisseuses, avec chacune leurs particularités technologiques. La palisseuse de Pellenc s'appuie des fils releveurs métalliques déjà en place. Clemens, Ero et Provitis remplacent ces fils métalliques par des ficelles en nylon à dérouler lors du palissage à attacher à chaque extrémité. Les tracteurs sans cabine sont plus pratiques pour faire cette dernière opération. D'autres déposent la porte de leur tracteur à cabine pour gagner en ergonomie.

Utiliser les fils métalliques évite d'avoir à acheter les ficelles, à s'arrêter à chaque bout de rang, à les ramasser en fin de saison et à les recycler. Laisser les fils en place nécessite cependant de les détendre d'une certaine façon pendant la morte-saison, afin qu'ils soient faciles à reprendre par la machine Pellenc. Ces fils peuvent aussi gêner le travail du sol sous le rang.

Pellenc utilise les fils releveurs

Avec la palisseuse Pellenc, l'opérateur joue avec le relevage et le pincement de la machine pour glisser les fils derrière les guide-fils. La préhension des sarments s'effectue à l'aide de disques crénelés en matière synthétique à axe vertical, suivis de deux grands disques crénelés à axe horizontal qui relèvent ces sarments. Deux autres disques sur axe horizontal, finissent de pincer la végétation. Depuis la cabine, le chauffeur actionne le rapprochement des fils, puis l'agrafage et la préparation de l'agrafe suivante. Déjà formées, les agrafes en plastique biodégradable sont conditionnées par 1 500. Pellenc propose plusieurs tailles selon la configuration des vignes et l'épaisseur du matelas végétal. Lorsque le viticulteur souhaite réaliser plusieurs relevages dans la saison, le constructeur préconise des agrafes légères pour le premier passage, afin de les arracher et redéposer les fils avant le second passage. En cas d'agrafage inopiné au niveau des piquets, les vérins actionnant l'agrafeuse disposent de sécurité à gaz escamotant le système et protégeant l'agrafeuse.



Ero

La releveuse palisseuse Ero utilise des vis d'Archimède pour relever.

De DMP Concept à Clemens

Clemens a racheté le concept de releveuse à l'Alsacien DMP Concept et commencé sa fabrication depuis quelques mois. La releveuse Easyfix s'appuie sur deux bandes rugueuses qui soulèvent la végétation et la resserrent, avant l'agrafage. En plastique biodégradable, les agrafes, stockées dans un barillet contenant 300 pièces, sont déjà formées et leur mise en place est pilotée depuis la cabine. Contenant jusqu'à quatre bobines de ficelle, la releveuse dispose d'un frein qui pince les ficelles et stoppe le déroulage, afin de les tendre en avançant d'un ou deux mètres, avant de les attacher.

Provitis - 5 000 agrafes sur la releveuse PA 5000

Provitis propose une releveuse PA 5000, s'appuyant sur deux bandes rugueuses, montées sur sécurité d'effacement, et des agrafes métalliques (5 000 en stock) formées par deux griffes. Logées dans un dévidoir contenant jusqu'à quatre bobines, les ficelles sont tendues en bout de rang à l'aide d'une pince-étau. En cabine, un boîtier permet de gérer toutes les fonctions de la palisseuse, comme la vitesse de rotation des bandes ou l'agrafage.

Trois modèles chez Ero

Le constructeur allemand Ero propose trois modèles de releveuses : LH 250, LH 500 et LH 4000. Le chiffre correspond au nombre d'agrafes embarquées. Ces machines s'appuient sur des vis d'Archimède (quatre longueurs de vis selon la configuration des vignobles) complétées en option par des bandes de retenue. L'alimentation en ficelle est réalisée depuis des dévidoirs contenant jusqu'à 20 kg de ficelle (quatre bobines). Depuis la cabine, l'opérateur active le pliage des agrafes métalliques. Les LH 250 et 500 forment l'agrafe en même temps qu'elles lient les deux ficelles. La LH 4000 se distingue avec un double mécanisme, l'agrafe suivante étant préformée en même temps que le pliage et la pose de l'agrafe précédente : cela permet un agrafage plus rapide. L'agrafeuse dispose d'une sécurité par pression la protégeant en cas de pose d'agrafe sur le piquet. Seule l'agrafe sera abîmée. Autre sécurité, l'effacement des vis au cas où celles-ci entreraient en contact avec le sol. Cette même sécurité se déclenche en bout de rang après un ou deux mètres, lorsque l'on continue d'avancer après avoir actionné le pince-fil (déroulage des ficelles bloqué) : l'opérateur s'assure ainsi de la juste tension des ficelles.

Ludovic Vimond





Clemens

La releveuse palisseuse Clemens utilise des bandes et des agrafes biodégradables.

Un montage sur tous les tracteurs

D'un poids généralement inférieur à 300 kg, ces releveuses se montent sur la plupart des tracteurs, avec des besoins hydrauliques inférieurs à 20-25 l/min. Toutes peuvent proposer une tête d'écimage pour couper la végétation qui dépasserait trop. La conduite de ces machines demande un peu de dextérité, mais permet d'avaler des hectares à des vitesses allant de 2,5 à 4 km/h selon la configuration des vignes. Le prix des releveuses (à partir de 15 000 à 21 000 euros selon les marques pour la tête seule) est *« à mettre en perspective avec les tarifs pratiqués pour du relevage manuel (180 à 200 euros l'hectare), justifie Franck Pompini, de Clemens. Seul ou à plusieurs, l'achat se rentabilise assez vite. »*

// RELEVAGE

La grêle a bien complexifié les choses

Après le gros orage de grêle du 1er mai qui a fortement impacté les vignes, notamment dans le Chablisien, le relevage s'avère être beaucoup plus complexe qu'à l'accoutumée. Une tâche essentielle pour le développement de la vigne et pour éviter de se laisser dépasser par la végétation.



La grêle du 1er mai a fortement impacté les vignes ce qui rend le relevage bien plus complexe.

Cette année, beaucoup de vignerons n'ont pas entamé le relevage de la même manière que les autres années. En cause, l'important orage de grêle du 1er mai qui a laissé des traces, « *et a perturbé la pousse de la vigne* », comme le dit Richard Rottiers, cogérant du domaine des Malandes, à Chablis. « *Au 1er mai, on avait des sarments qui faisaient environ 3 cm et qui ont été coupés partiellement voire entièrement par la grêle. La pousse de la vigne a été ensuite irrégulière et les sarments qui ont repoussé étaient plus fragiles* ».

Le relevage, qui, pour rappel, est une opération consistant à relever les fils de fer accrochés au piquet afin de pouvoir palisser (ce qui permet d'aérer le feuillage et les grappes afin d'éviter la pourriture et le développement de maladies comme le mildiou) la végétation, n'est donc pas évident cette année. « *Les sarments ne sont pas tous au même stade, donc pas à la même hauteur. Il faut passer beaucoup plus souvent que les autres années pour arriver à contenir la végétation* », poursuit Richard Rottiers. L'autre objectif de ces relevages : préserver au mieux les « jolis » sarments. « *Il ne faut vraiment pas se rater cette année pour qu'ils soient en bonne position pour bien lignifier au mois d'août afin que l'on puisse tailler dessus l'hiver prochain* ».

Une grosse pression mildiou

Pour ne rien arranger, les vignerons sont confrontés à une forte pression mildiou cette année. « *C'est un champignon qui aime la pluie et la chaleur, exactement ce que l'on a ces derniers temps, on en voit donc beaucoup* », confie Richard Rottiers. « *Avec la pluie, on n'arrive pas à maintenir les cadences de traitement car nous sommes en bio et utilisons des produits qui sont lessivables rapidement. On se fait dépasser par le mildiou cette année. Sachant que la vigne qui a grêlé est plus fragile, elle est plus sensible à la maladie* ».

Pour éviter de se faire déborder par la végétation, le domaine des Malandes a fait appel à davantage de main-d'œuvre extérieure cette saison. « *On a l'habitude d'embaucher une ou deux personnes supplémentaires pour les relevages. Cette année, on a pris trois jeunes en plus et on a également deux stagiaires. Vu les complexités du moment, il était nécessaire d'embaucher plus de monde* », explique Richard Rottiers.

Le relevage va durer encore quelques semaines, jusqu'à la mi-juillet. Le dernier gros travail à pied avant la vendange, qui n'aura pas lieu avant la mi-septembre. « *On était partie sur une année précoce. Cela commençait à pousser vite en avril. Mais les gelées ont tout ralenti. Et le temps humide et froid qu'on a eu au mois de mai a fait que la pousse de la vigne a fortement ralenti* », conclut le vigneron.

Christopher Levé



Cette année, les vignerons doivent aussi composer avec une grosse pression mildiou.

Une dérogation à la durée maximale du travail pour les travaux en vert

Cette année, la FRSEA BFC a demandé, au nom de la FDSEA de l'Yonne, une dérogation à la durée maximale du travail pour les travaux en vert, comprenant le relevage. Ainsi, la DREETS BFC a accordé une dérogation à la durée maximale du travail à hauteur de 60 heures par semaine pour cette période et qui concerne les salariés permanents et saisonniers (hors mineurs qui ne peuvent pas dépasser 35 heures par semaine). Cette dérogation est accordée dans les conditions suivantes : durée du travail absolue portée à 60 heures par semaine ; durée hebdomadaire moyenne de travail portée à 46 heures sur 12 mois. À noter que si la dérogation s'applique jusqu'au 28 juillet, les salariés ne peuvent toutefois travailler au-delà de 48 heures par semaine pendant plus de 4 semaines consécutives. Aussi, l'employeur doit accorder au salarié un repos payé égal à 50 % du temps de travail accompli au-delà de quarante-huit heures hebdomadaires.



FINANCEMENT BEI

MOBILISEZ TOUTES LES RESSOURCES POUR VOTRE PROJET D'INSTALLATION

PARCE QUE SE LANCER DANS L'INSTALLATION DE SON EXPLOITATION EST UN VÉRITABLE DÉFI, NOUS ACCOMPAGNONS LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES DANS LA CONCRÉTISATION DE LEURS PROJETS AVEC NOTRE FINANCEMENT AVANTAGEUX.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Document à caractère publicitaire.
Renseignez-vous sur la disponibilité des financements sur ressources européennes – Banque européenne d'investissement (BEI) auprès de votre Caisse régionale. Ils sont accordés sous réserve d'étude et d'acceptation par les Caisses régionales de Crédit Agricole participantes, prêteurs. Ils sont soumis à conditions notamment au respect des critères d'éligibilité définis par la BEI et de disponibilité des fonds auprès de cette dernière lors de votre demande de prêt.
06/2024 – 4610 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 773 € – 784 608 416 RCS Nanterre.
Crédit photo : Getty Images.

BAKUS-S ViTiBOT



Nombreux outils adaptables électriques ou passifs pour le travail et l'entretien du sol

40 % ÉLIGIBLE AIDES FRANCE AGRIMER

Votre distributeur VITIBOT dans l'Yonne

Espace Vigne

ZA des Violettes - 89 Chablis
03 86 18 90 50 / espace-vigne.fr

VIGNE

Moins de main-d'œuvre grâce au débardeur de caisses à vendanges

Mécaniser le ramassage des caisses avec une chenillette répond à une pénurie grandissante de main-d'œuvre.



Guérin Viticulture

Le débardeur de caisses à vendange Guérin Viticulture collecte jusqu'à neuf caisses.



Une version pour vignes très étroites (premier plan) attrape les caisses dans le sens de la longueur et en empile jusqu'à six.



Guérin Viticulture

Sur la version plus large, des pinces montées sur des chaînes agrippent les caisses et les soulèvent.

Trouver de la main-d'œuvre pour charger les caisses lors des vendanges devient un problème de plus en plus prégnant. Même si ces saisonniers sont mieux payés, ramasser les caisses est éprouvant physiquement. *« Pour les domaines viticoles qui vendangent à la main, trouver ces opérateurs est assez difficile. Et il n'est pas rare qu'ils abandonnent en cours de saison. Les remplacer à la hâte est loin d'être simple,* explique Sébastien Guérin, gérant de la société Guérin Viticulture, basée à Audeux, dans le Doubs. *Mon père est vendeur de petits matériels pour la viticulture et les espaces verts. Il a régulièrement des demandes de viticulteurs pour trouver une solution pour réduire la pénibilité de la collecte des caisses. »*
Sébastien Guérin a donc relevé le défi. Le prototype a tourné pendant les saisons 2020 et 2021, avant d'enchaîner les démonstrations et salons. Facturé 4 400 euros, le débardeur s'installe sur un transporteur à chenilles d'une charge utile d'au moins 500 kg, doté d'une centrale hydraulique et d'une table élévatrice. À défaut de cette dernière, Guérin Viticulture en adapte une pour 1 990 euros. Le débardeur se compose de chaînes munies de pinces qui viennent serrer, par le dessus, les rebords des caisses Stamp, placées en travers dans les interrangs.
Ces pinces soulèvent et emmènent la caisse vers la table élévatrice. Dès qu'il y a trois caisses sur la table, l'élévateur les soulève, positionnant ces trois caisses sur des cales. La table est ensuite redescendue et le conducteur peut ainsi recommencer l'opération deux fois, empilant ainsi jusqu'à neuf caisses. Il les ramène vers le plateau de transport et les décharge à hauteur, s'aidant au besoin de la table élévatrice.

Un à deux salariés en moins sans pénaliser le débit de chantier

Selon les habitudes des exploitations viticoles, ce système permet l'économie d'un ou deux opérateurs pendant toute la saison, sans pénaliser le débit de chantier. *« La caisse se charge en neuf secondes »*, souligne Sébastien Guérin, qui estime le retour sur investissement à moins de deux ans. Le ramassage des caisses est réalisé sans effort et le déchargement est ergonomique, puisque la table élévatrice permet de placer les caisses à la hauteur du plateau de transport, l'opérateur n'ayant plus qu'à les glisser.
Ce débardeur présente plusieurs intérêts par rapport aux solutions de ramassage de caisses proposées sur tracteurs enjambeurs. Outre la consommation de carburant plus réduite, le débardeur sur chenillette accède aux parcelles très pentues (jusqu'à 47 % lors de démonstrations), sans dégrader le sol, notamment après une pluie. Comparativement à l'enjambeur, le débardeur sur chenillette peut être mis dans les mains d'un conducteur novice.

Un second modèle pour les vignes les plus étroites

Les seules limites sont la hauteur de chargement, quand le transporteur évolue en dévers, et l'interrang dans lequel le débardeur peut avancer. *« Il faut des vignes d'au moins 1,05 m entre rangs pour pouvoir placer les caisses Stamp en travers dans l'interrang,* explique Sébastien Guérin. *Pour les vignes plus serrées, j'ai conçu un second débardeur. »*
Celui-ci charge les caisses Stamp dans le sens de la longueur. Le système de chargement se compose de glissières entre lesquelles les caisses viennent se loger. Elles sont ensuite soulevées, avant d'être poussées par un bras sur la plateforme élévatrice. Proposé à un tarif de 4 470 euros, ce deuxième débardeur ne peut collecter que six caisses sur trois niveaux, du fait du positionnement en longueur des caisses Stamp.

Mais le chef d'entreprise ne compte pas s'arrêter là. *« Je travaille sur un prototype pour charger les caisses de 90 litres Allibert, l'autre format couramment utilisé pour les vendanges »*, dévoile-t-il.

Ludovic Vimond





// EMPLOI

Objectif vendanges 2024, le bilan

Face à une pénurie de main-d'œuvre pour les vendanges, l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) de Côte-d'Or a organisé la seconde édition de l'opération Objectifs vendanges, avec le Conseil départemental et France Travail.

La viticulture est un des secteurs dans lequel on a le plus de mal à recruter, notamment lors des vendanges. Ceci s'explique en partie parce que les vendanges sont parfois plus tardives, et que la rentrée scolaire intervient quant à elle de plus en plus tôt, ce qui empêche les étudiants d'être embauchés à ce moment-là.

Afin de trouver de nouveaux vendangeurs, l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) 21 a lancé en 2023 l'opération Objectifs vendanges. Le but est d'organiser une rencontre entre les domaines viticoles et les prescripteurs de l'emploi et de la formation. Pour l'édition 2024, organisée le 14 juin à Beaune, un *job dating* a également eu lieu pour les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA intéressés par les vendanges. Le petit-déjeuner Objectifs vendanges s'est tenu à l'agence Solidarités Côte-d'Or de Beaune. Les domaines viticoles et prescripteurs d'emplois ont échangé sur les recrutements pour les vendanges. Au total, 7 domaines et 21 partenaires emploi-formation étaient présents, tels que la MFR et différents CFPPA.

Recrutements de juillet à fin août

Pendant cet échange, les participants ont répondu à un quiz concernant l'Anefa, les demandeurs d'emploi… Pour le *job dating*, sur les 20 demandeurs d'emplois attendus, seuls 10 courageux sont venus, sous la pluie. Ils sont généralement jeunes (18-30 ans), mais il y a également des retraités fidèles et des personnes qui se situent entre les deux tranches d'âge. Certains font même le tour de la France pour faire les vendanges. Les recrutements pour ces vendanges 2024 auront lieu de juillet à fin août.

Les vendangeurs visiteront alors les domaines sur lesquels ils vont travailler et rencontreront leur chef d'équipe et leurs collègues pour la période. Laurence Berteau, qui travaille à l'Anefa 21 et est rattachée à la FDSEA de Côte-d'Or, a créé cette année un engagement social de demandeurs d'emploi, afin de garantir un bon accueil et de bonnes conditions de travail aux vendangeurs. Elle aimerait également créer une charte d'engagement au travail.

Sarah Obrecht

Le dispositif Mobiviti reconduit

L'Anefa 21 a également mis en place d'année dernière Mobiviti. Ce dispositif a pour but de faciliter la mobilité des vendangeurs, en mettant à leur disposition des bus, qui seront assignés en fonction de leur lieu de résidence, et les mèneront jusqu'au domaine qui les emploie. Il s'agit de 3 bus de 8 personnes, dont bénéficieront 24 vendangeurs. 8 seront recrutés par France Travail et iront à Marsannay-la-Côte, sur le domaine Audoin. Les 16 autres seront recrutés par le Conseil départemental de la Côte-d'Or et iront à Nuits-Saint-Georges, sur les domaines Michelot et Chicotot. Ces 16 vendangeurs pourront cumuler leur salaire avec le RSA. Le 14 juin, cinq demandeurs d'emploi se sont montrés intéressés par le dispositif Mobiviti. La structure SDAT (Solidarité, Dignité, Accompagnements, Travail) loue les bus et fournit les chauffeurs qui les conduisent. Elle n'est pas le seul partenaire de Mobiviti, le Conseil départemental, France Travail, la FDSEA le sont aussi, ainsi que l'Anefa qui est cofinanceur.

NOUVEAU TOYOTA C-HR
L'AUDACE N'EST PAS UNE OPTION

GROUPE CHELI



DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT!

DIJON • BEAUNE • CHENÔVE • CHAUMONT • AUXERRE • SENS • AVALLON

Le rouleau mini croskill joue la carte de la polyvalence

D'abord répandu en Champagne, le rouleau mini croskill commence à faire parler de lui dans les autres régions viticoles.

Le rouleau mini croskill connaît depuis quelques années un intérêt grandissant en Champagne, car il permet de niveler le sol après un travail du sol et limite les risques d'accidents des opérateurs à pied. *« On commence à avoir des demandes de viticulteurs et de concessionnaires en Bourgogne et en Gironde»*, remarque Cédric James, de la société Semas qui construit ce type de rouleaux.

Cet outil de plombage est conçu sur la base du disque croskillette et se compose de disques en fonte ajourés jouxtés d'ailettes, d'ergots, qui relèvent la terre. Le disque peut disposer, selon les versions, de crêtes de coq ou d'ailettes qui dépassent du diamètre du disque principal. En grandes cultures, ce disque est populaire dans les terres légères, où il assure un émiettement derrière des outils de travail du sol à dents et rappuie en amont du semoir.

« En viticulture, on va leur préférer les mini croskills, poursuit Cédric James. *Le diamètre est plus petit que le croskillette de grandes cultures (36 et 39 cm de diamètre, contre 50 à 60 cm pour les cultures annuelles), ce qui permet de tourner plus vite et de mieux se débourrer en conditions un peu fraîches. De plus, la particularité du mini croskill est d'avoir des disques de diamètres différents, alternativement 36 et 39 cm. Les billes les plus grandes présentent du jeu autour de l'axe du rouleau. Cela permet d'une part d'assurer le rappui même sur des terrains aux profils irréguliers, d'autre part d'avoir un effet cisaillement participant à l'émiettement de la terre et au débourrage. »*

Souvent placés derrière les roues arrière des tracteurs enjambeurs, ces rouleaux nécessitent tout de même une puissance minimale de relevage, affichant un poids de 120 kg pour 50 cm de large. En dehors du travail du sol, ce poids peut par ailleurs être exploité pour transformer le mini croskill en rolofaca, pour les essences les plus sensibles à l'écrasement.

Côté tarif, Semas annonce 2 940 euros HT (prix catalogue, départ usine) pour une paire de mini croskills de 50 cm de largeur de travail, 3 360 euros HT pour un modèle vignes larges (1,04 m de largeur de travail) s'attelant sur le relevage trois points.

Ludovic Vimond



Semas

Le mini croskill se compose de disques de deux diamètres différents placés alternativement. Cela génère un effet de cisaillement favorisant l'émiettement.



Semas

Le rouleau de 50 cm pèse 120 kg.



Semas

Le rouleau de 1,04 m pèse 235 kg



Jacky Hénin

Le rouleau mini croskill assure un émiettage des mottes, un rappui et un nivellement du sol, sans générer de lissage.

Jacky Hénin, viticulteur en Champagne : *« Un sol nivelé et affiné derrière le mini croskill »*

Viticulteurs dans la Marne, Jacky Hénin et son fils Julien apprécient le travail soigné avec le rouleau mini croskill.

Basé à Aÿ-Champagne, dans la Marne, le domaine Champagne Hénin Delouvin exploite sept hectares de pinot noir, meunier et chardonnay. *« Nous avons repris le charrutage il y a une dizaine d'années et progressivement abandonné le chimique »*, explique Jacky Hénin, à la tête de l'exploitation avec son fils Julien.

Le vigneron utilise plusieurs outils de travail du sol en fonction de la saison et des conditions. Depuis trois ans, ces matériels, positionnés sur les perches entre roues sont suivis de rouleaux mini croskills, attelés à l'arrière du tracteur. *« Chez des collègues, je trouvais que le travail des rouleaux convenait bien à mes attentes, c'est-à-dire un sol nivelé et affiné »*, confie Jacky Hénin.

Le rouleau casse les mottes et peaufine le travail du sol

Le vigneron n'en oublie pas l'objectif premier du travail du sol. *« Le but n'est pas que le rouleau rappuie les adventices que l'on vient déterrer avec les outils de travail du sol, pour qu'elles repoussent. C'est en ça que j'aime le travail de ce type de rouleau. Il casse les mottes, peaufine le travail des outils sur les perches, mais tend à soulever les mauvaises herbes et à les poser sur le dessus du sol. »* Le vigneron apprécie la qualité du travail réalisé. *« Quand on intervient au bon moment, que ce n'est ni trop humide, ni trop sec, c'est un vrai billard derrière et on n'a pas à y revenir trop tôt »*, observe-t-il.

La surface aplanie s'avère être un atout pour les opérations qui suivent le travail du sol. *« Lorsqu'on relève manuellement les vignes, sur un sol bien plat, c'est plus confortable et moins sujet à blessure qu'avec des grosses mottes »*, indique Jacky Hénin. Certaines opérations mécanisées, comme le rognage, sont aussi améliorées lorsque le sol est plan.

Pour le vigneron, le rouleau mini croskill s'avère aussi être un moyen de lutter contre l'érosion. *« Le sol est rappuyé, stabilisé mais n'est pas lisse,* décrit-il. *Il y a encore des petites mottes qui freinent le ruissellement. De plus, derrière les disques crénelés, les mini croskills rebouchent en rappuyant le sillon laissé par les disques. Or, ce sillon est une voie privilégiée pour le ruissellement. »*

Du côté des limites, les mini croskills n'aiment pas la terre trop fraîche, raison pour laquelle Jacky Hénin ne les monte pas sur l'enjambeur pour le premier passage en sortie d'hiver.





VIGNE

// NOUVEAUTÉS

Agroland Des déchaumeurs pour la vigne



Agroland

Baptisée Winedisc, la gamme de déchaumeurs à disques indépendants du constructeur polonais Agroland se compose de modèles de 1 à plus de 2 m, dont des modèles à largeur variable de 1,15 à 1,65 m. Chaque matériel est constitué de deux rangées de disques de 560 mm de diamètre montées sur roulements lubrifiés à vie et sur sécurité à boudins élastomères.
D'une longueur de 1,70 m, ces outils peuvent recevoir un rouleau à barres plates ou tubulaires ou à profil en V. Dotés de tôles déflectrices de chaque côté, ils peuvent bénéficier de dents précédant les deux rangées de disques. Côté tarif, comptez 9 200 euros pour un modèle de 2,25 m.
En option, les déchaumeurs peuvent recevoir un semoir pour les petites ou les grosses graines ou un relevage hydraulique pour manœuvrer dans les tournières courtes.

Alpego Un décompacteur pour les vignes

Nécessitant un tracteur de 75 à 120 ch, le décompacteur KV-A2 d'Alpego se compose de deux lames fissuratrices à ailettes latérales précédées de disques trancheurs de grand diamètre pour limiter la perturbation du sol. D'une largeur de travail de 1,60 m, il peut descendre jusqu'à 50 cm de profondeur. Le rouleau lisse arrière assure la fermeture du sillon en plus de gérer le terrage. En option, il peut recevoir un kit pour bénéficier d'une troisième dent.



Alpego

Alpego Une fraise pour la vigne

Les fraises rotatives FV du constructeur italien Alpego se démarquent par une largeur de travail égale à la largeur hors-tout. L'ensemble des réglages est intégré dans le gabarit. Les tôles déflectrices et la boulonnerie ont été dessinées pour glisser dans la végétation. La cape arrière bombée en forme de S est réglable à la fois en hauteur et en pression pour moduler l'intensité d'affinage. La profondeur de travail se règle par un rouleau de grand diamètre ou des patins. Doté d'un boîtier admettant jusqu'à 120 ch à la prise de force, cet appareil est décliné en largeurs de 1,40 ; 1,50 et 1,60 m.



Agroland

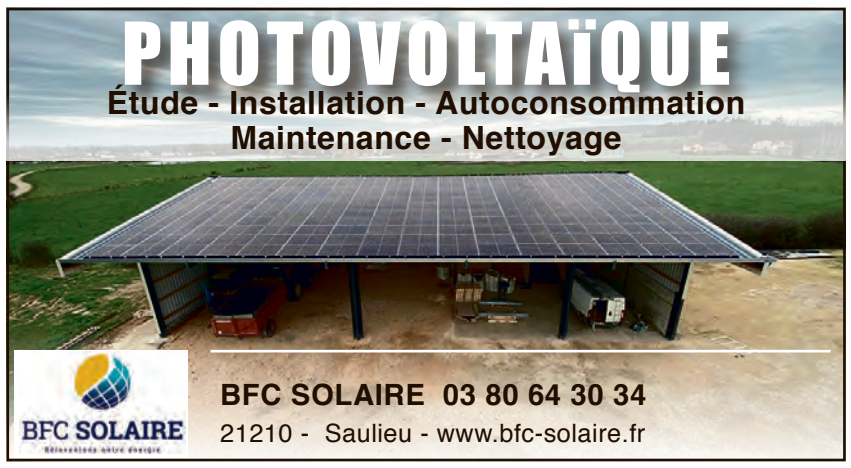


Boisselet

Boisselet Troisième génération d'Acolyte

Baptisée Acolyte III, la nouvelle génération de châssis tracté enjambeur a été pensée pour répondre à la difficulté de trouver du personnel qualifié pour la conduite, optimisant la qualité de travail tout en facilitant l'utilisation (gestion de la profondeur et du suivi du sol).







VIGNE

Bernardoni Un porte-interceps pivotant

Bernardoni présentait un porte-interceps à pivot radial à destination des vignes étroites. Baptisée Radial, cette solution se montre moins encombrante que la version à parallélogramme qui caractérisait jusqu'ici Bernardoni. Les réglages restent identiques concernant la hauteur et la dureté des palpeurs, mais le mécanisme fait appel à un vérin double effet et une distribution proportionnelle, afin de limiter l'effacement et gagner en réactivité de l'outil interceps.



L.Vimond

Eco-Dyn Un outil pour restructurer les sols viticoles wcompactés



C. de Nadaillac

L'entreprise Eco-Dyn exposait sur son stand du Sival un prototype original. Il s'agit d'un outil de fissuration du sol, jumelé avec un système de pulvérisation de ferments lactiques. *« Le matériel, déjà utilisé en grandes cultures et sur prairies, permet de régénérer les sols sans pour autant détruire l'enherbement »*, présente Robin Euvrard, vigneron pour la SCEA Eco-Dyn. L'outil, qui mesure actuellement un mètre de largeur hors-tout, se compose d'un disque ouvreur (limitant les phénomènes de bourrage), suivi d'une dent de fissuration et d'un rouleau de rappui, de petites buses de pulvérisation à l'avant, d'une pompe à membrane qui se branche sur la prise 12 V du tracteur et d'une cuve de pulvérisation (ici de 200 litres).
La particularité du matériel se situe dans sa dent dont la forme et la faible épaisseur permettent de *« créer un réseau de micro-fissures, pour accélérer la remise en place du sol »*, poursuit le viticulteur agronome. La dent réalise le travail d'une lame de couteau dans du beurre : elle accompagne le volume de terre et l'amène vers l'axe vertical. Puis des ferments lactiques sont pulvérisés à raison de 100 l/ha, afin *« d'aider à la reconstruction du sol »*, pointe Robin Euvrard. L'objectif est de travailler avec une puissance assez faible, de l'ordre de 30 ch environ par dent, mais avec pas mal de poids et donc une bonne capacité de relevage.
Cet outil s'emploie après avoir effectué un test bêche permettant d'évaluer la profondeur de compaction et donc de régler la profondeur de la dent. Il se passe entre 4 et 6 km/h sur un sol avec des couverts végétaux (semés ou spontanés) en phase de croissance, plutôt à l'automne. Il devrait être disponible d'ici un ou deux ans en différentes dimensions et avec une capacité de cuve ou un nombre de dents (50 à 60 cm entre deux dents) adaptables.

Egretier Le Copilote simplifie les réglages dans les vignes

Baptisée Copilote, la nouvelle interface de pilotage des porte-outils avec recentrage automatique d'Egretier s'appuie sur une tablette tactile jouxtée de cinq boutons. Le chef d'exploitation y renseigne pour chaque parcelle l'interrang, la profondeur de travail et la densité de sol, c'est-à-dire, la pression au-delà de laquelle la décavaillonneuse se met en sécurité, en fonction de la nature de sol mais aussi de la vigne. Une fois ces informations intégrées, le chauffeur a juste à indiquer, avant de commencer un chantier, dans quelle parcelle il se trouve. L'écran tactile comprend également une touche « Fin de rang », qui rentre tous les porte-outils pour réduire au maximum le gabarit de l'outil en fourrière. Une fois le demi-tour effectué, un second appui sur cette même touche remet en place les outils selon les paramètres mémorisés.



L.Vimond

En cas de parcelle aux interrangs variables, le conducteur peut garder la main et modifier par petits paliers la largeur entre rangs à l'aide des touches + et -. S'aidant du déclenchement ou pas des palpeurs, le Copilote est en mesure de compter les manquants, facilitant la gestion des commandes de complants.
Pour la maintenance à distance, le Copilote intègre une touche diagnostic donnant accès à des paramètres de fonctionnement de la machine, pouvant au mieux permettre de dépanner à distance – l'interface est dotée de la télématique – à défaut d'orienter le technicien de maintenance et de lui faire gagner du temps lors de son intervention in situ.
La solution Copilote représente un surcoût de 1 500 euros par rapport à un porte-outils de recentrage automatique classique.

New Holland Le T4F S disponible avec cabine

Proposé depuis trois saisons uniquement en version arceau, la gamme de tracteurs spécialisés économiques T4F S de New Holland bénéficie pour la saison 2024 d'une déclinaison avec cabine. Ces tracteurs reçoivent une motorisation quatre cylindres F36 délivrant 86, 99 ou 110 ch, une transmission mécanique 12/12 couplée à un inverseur mécanique (sous charge en option), à laquelle il est possible d'ajouter des rampantes pour atteindre 20 rapports avant et arrière. De catégorie 4 en option, la cabine propose un plancher plat. Délivrant 73 l/min, la pompe hydraulique alimente deux à quatre distributeurs et le relevage de 2,8 tonnes de capacité.
Le T4F S est proposé avec trois ponts avant : étroit (1,35 m hors tout), standard et SuperSteer (pour braquer plus court).



L.Vimond

Boisselet La tondeuse Integra fauche partout



Boisselet

Le Bourguignon Boisselet lance la tondeuse Integra. Équipant aussi bien les chenillards viticoles que les enjambeurs, cette tondeuse est destinée aux vignes de 0,90 à 1,20 m. Dotée de deux moteurs hydrauliques, elle dispose d'une partie centrale à deux rotors à chacun deux couteaux, fauchant sur 72 cm de large, ainsi que de deux tondeuses satellites de 315 mm à deux couteaux ou quatre fils, entraînés par la partie centrale, pour une largeur de fauche maximale de 1,155 m. D'un poids de 110 kg, cette tondeuse ne nécessite que 20 à 25 l/min de débit d'huile.

// MACHINISME

58 Une soirée enjambeur chez Méthivier

Depuis son arrivée dans la viticulture en 2020, le groupe Méthivier organise chaque année un évènement professionnel et festif. Cette année, c'est à la ferme caprine La Bête Noire Sancerroise à Thauvenay, dans le Cher, que les viticulteurs étaient invités à une soirée de présentation de tracteurs enjambeurs.

140 viticulteurs du Cher et de la Nièvre ont répondu à l'invitation de l'équipe Méthivier le 30 mai pour une présentation des tracteurs enjambeurs distribués par la concession et surtout un moment de convivialité. Si la machine à vendanger 9080N de New Holland est bien connue des viticulteurs avec sa voie variable hydraulique de 0,90 à 1,50 m et son moteur Iveco de 175 CV et 4,5 l de cylindrée, les nouveaux TE6, lancés en 2023, ont suscité l'intérêt. Destinés aux vignes étroites, les TE6 - TE6.120N et TE6.150N s'inspirent du concept de tracteur enjambeur créé en collaboration avec le bureau d'études du designer italien Pininfarina. Cette gamme propose une voie variable de 0,90 à 1,50 m et une hauteur sous châssis de 1,45 ou 1,60 m. Ses trois zones d'outils indépendantes permettant de multiples combinaisons de travail leur confèrent une grande polyvalence.
L'utilisateur peut maintenir les outils attelés et changer de travail sans quitter la cabine, ce qui lui permet, par exemple dans une même journée, de travailler le sol, pulvériser et rogner. Le système Intelliflow gère l'hydraulique et envoie le bon débit à la bonne pression en fonction des besoins des outils. L'ergonomie a été repensée grâce à une cabine entièrement revisitée avec plus de confort et de visibilité tout autour de la machine.



A l'occasion de cette soirée, les participants pouvaient découvrir la gamme TE6 de New Holland

D'autres produits à découvrir

Autre nouveauté : Vermande, constructeur basé en Aquitaine, présentait son nouvel enjambeur monorang MR1135 qui vient compléter la gamme, avec une hauteur sous châssis d'1,35 m. Doté d'une transmission hydrostatique, il propose 4 portes outils montés sur roulements réglables, pour le travail du sol avec ou sans intercep, le broyage de sarments ou la tonte. La voie variable est réglable mécaniquement. Le groupe Méthivier est aussi distributeur des robots Naïo. Adapté aux vignes étroites, l'enjambeur TED présente une autonomie de 6 à 8 heures au travail du sol et est désormais doté d'interceps électriques. De son côté, Sabi Agri, constructeur basé dans le Puy-de-Dôme, propose une gamme électrique d'enjambeurs au centre de gravité très bas permettant de travailler dans des pentes à plus de 30 %. Les batteries sont rechargeables en 2 heures et permettent entre 8 et 11 heures d'autonomie au travail du sol, autonomie prolongée jusqu'à 10 % par le panneau solaire sur le toit. Disponible en mono ou double rang de 0,95 à 2,20 m de large, l'enjambeur est destiné au travail du sol et peut être adapté aux besoins de l'exploitation. En option, il peut recevoir un porte-outil frontal.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

CRAI Energies

ÉTUDE
INSTALLATION
MAINTENANCE
NETTOYAGE

ENTREPRISE LOCALE
Zone d'activités - 21140 Semur-en-Auxois
Tél. 03 80 97 17 70 - crai.energies@gmail.com

LE PHOTOVOLTAÏQUE
À PORTÉE DE MAIN

SABI AGRI
au service de l'agroécologie
L'enjambeur électrique

naïo Technologies
La robotique au service de la viticulture

VERMANDE
*Sur secteur concédé

Groupe Méthivier
Pôle viticole
Rue des Gâtines
58150 TRACY SUR LOIRE
03.86.24.27.06
contact@groupe-methivier.com
www.groupe-methivier.com

// ADAPTATION

Une cellule de refroidissement, mais à quel prix ?

À l'approche des vendanges, la question de se doter d'un dispositif de refroidissement du raisin mérite examen.



Equans

Le prototype de cellule de refroidissement C3R, conçu par Axima, testé par le domaine de Cardon, en Saône-et-Loire.



Refroidir permet d'éviter des départs de fermentation prématurés.

Si les impacts du changement climatique sont indéniables, entre sécheresses, canicules, gel tardif et grêle, il n'est pas facile de s'adapter. Les températures élevées lors des vendanges sont l'ennemi de la qualité, d'où des vendanges nocturnes. Outre les multiples recommandations en termes de production et de récolte, certains tentent d'apporter des solutions techniques, à l'instar d'Axima (groupe Equans) avec sa cellule C3R qui permet, selon le constructeur, de faire baisser la température d'une tonne de raisins de 1 °C en moins de cinq minutes. À titre de comparaison, les anciennes méthodes pour refroidir les raisins mettaient entre huit et dix heures pour atteindre des résultats similaires. Quant à ceux qui n'ont pas de solution de refroidissement, ils risquent de voir leur consommation électrique augmenter considérablement, même si le constructeur ne fournit pas de chiffres précis quant à la consommation réelle d'une cellule qu'il est possible d'adapter, sur mesure, aux besoins réels du viticulteur, en fonction du nombre d'hectares, du cépage, etc.

La cellule, capable de contenir 300 à 900 kg de raisins, peut parfaitement répondre aux besoins d'exploitations de 10 hectares de vigne. Cela correspond à 90 % des exploitations en Bourgogne.

Distinguer refroidissement et maintien en température

Sa plus-value réside dans une nouvelle méthode de récolte, qui consiste à étaler l'arrivée des raisins, rassemblés en plus petites portions, pour les refroidir au fur et à mesure, plutôt que d'attendre d'en avoir des quantités très importantes avant d'initier un processus de refroidissement une à deux fois par jour maximum. Elle permet ainsi de refroidir les raisins et grains de raisin entiers plus rapidement, mais également plus tôt après leur ramassage, tout en diminuant la puissance et la taille des installations nécessaires à leur refroidissement. Il est important de faire la distinction entre refroidissement et maintien à température. Le refroidissement permet de préserver la qualité intrinsèque des raisins fraîchement récoltés en figeant au plus tôt leurs propriétés et structures chimiques grâce au froid, et le maintien du froid. Cela permet en outre d'éviter des départs de fermentation prématurés, mais aussi des déviations préfermentaires non recherchées. Les transferts de couleur de la pellicule des raisins vers le jus - point d'orgue pour l'élaboration des vins rosés - sont également limités à leur minimum. Pour cela, il faut travailler uniquement avec des raisins sains qui ne sont pas écrasés. En effet, le raisin, lorsqu'il est toujours protégé par une pellicule fine, peut-être refroidi. D'où l'importance d'encuver à froid, les premiers crus les plus mûrs en premier. Certains s'essaient parfois au refroidissement du jus, et non des raisins, qui n'est possible qu'avec les blancs. Quant au C3R, les tests ont permis de démontrer qu'il n'y avait pas de perte d'eau sur les raisins refroidis.

Un prototype testé

En 2022, le Domaine de Cardon à Rully, en Saône-et-Loire, a été équipé d'un prototype de C3R pour en tester l'efficacité in situ. Il a permis de baisser la température des baies de plus de 20 °C en quelques dizaines de minutes, et cela, en flux continu. L'exploitation compte 14,5 ha de vignes, dont 1,5 de mercurey, et c'est cette appellation qui a été choisie pour l'essai. Une dizaine de lots de 800 kg ont été refroidis, sachant qu'un coupeur récupère en moyenne 500 kg de raisin par jour de vendange et que, dans cette configuration, il n'y a plus de porteur ni de hotte. L'emploi de la cellule C3R a permis d'éviter tout souci de dépréciation de la vendange et de stabiliser la température des cuvées aux alentours de 8 °C/10 °C pour tirer le meilleur profit du potentiel aromatique du fruit. Pour profiter de l'outil, il faut adapter sa façon de récolter, avec un ramassage à la main, en caissettes ajourées adaptées à la cellule, et pour éviter d'écraser les raisins. Le poids des caissettes varie de 10 à près de 20 kg. L'objectif est de maintenir un flux continu de refroidissement pour éviter de stocker un raisin cueilli trop longtemps et le laisser se réchauffer. On n'est plus, dès lors, dans l'optique de quelques transports de camion par jour. Il s'agit d'instaurer une véritable rotation en utilitaire pour alimenter la cellule de refroidissement en raisin, au fur et à mesure, tout au long de la journée. *« La cellule C3R nous aide à maintenir chaque année une quantité contrôlée de production et à gagner en qualité »*, commente Pierre Bouget, gérant du Domaine de Cardon. Mais difficile d'obtenir une estimation précise du coût à l'achat ou d'une estimation de la consommation en énergie d'un tel investissement.

Ariane Tilve

// EN BREF

Investissements

Appel à projets FranceAgriMer pour la transition agroécologique

FranceAgriMer a lancé, début juin, un appel à projets qui vise à accélérer la transition vers une agriculture plus verte et moderne, en réduisant ou substituant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par des investissements technologiques. Les équipements financés incluent ceux permettant la substitution des produits phytopharmaceutiques, les agroéquipements avec fiche Certificats d'économie des produits phytopharmaceutiques (CEPP), les matériels de précision et les bâtiments de stockage optimisés. Avec un budget de 47 millions d'euros, le taux de l'aide est entre 20 % et 40 %, avec une majoration pour les jeunes agriculteurs, les coopératives et les organisations professionnelles. Les dépenses éligibles doivent être comprises entre 2 000 € et 300 000 € HT, et jusqu'à 600 000 € HT pour les Cuma, coopératives de type 1 et 2 et organisations professionnelles reconnues. Les projets peuvent être déposés jusqu'au 31 décembre 2024 ou jusqu'à consommation de l'enveloppe. Les bénéficiaires éligibles incluent les exploitants agricoles, sociétés agricoles, Cuma, GIEE et autres structures agricoles reconnues.



TERRITOIRES

// VOYAGE

58

Exploration en Île-de-France

Du 26 mai au 29 mai, les élèves de première Bac pro du Legta du Morvan se sont rendus en Île-de-France pour découvrir différents sites dont le marché de Rungis. Une expérience marquante pour tous.

Les élèves de première Bac pro du Legta du Morvan ont réalisé un voyage du 26 mai au 29 mai, en Île-de-France, dans le cadre de leur module sur l'étude des valeurs ajoutées et de la commercialisation. Pour rappel, afin de responsabiliser les jeunes élèves, ils furent invités à financer une partie de cette excursion. Pour ce faire, diverses actions furent mises en place au cours de l'année, dont la réalisation d'un calendrier – avec les photos du comice agricole de Château-Chinon de 2023 – et la vente de celui-ci à différentes occasions. Le corps enseignant remercie d'ailleurs Gérard Detilleux ainsi que D'Flyers (tenu par un ancien élève du Legta du Morvan) et tous les partenaires qui ont contribué au financement. Durant le séjour, les élèves ont pu visiter la ferme du campus Bougainville (Brie-Comte-Robert), la Ferme de Courcelles (Tournan-en-Brie) présentant une agriculture diversifiée avec production laitière, transformation fromagère et commercialisation (vente directe, AMAP, Ruche qui dit Oui), le tout dans un secteur périurbain. Ils ont également pu voir les près de 300 ha de l'EARL L'Orme Montferrat (Courtacon) située à proximité de l'illustre Domaine de Gros Bois (Boissy-Saint-Léger), ils y ont découvert la conduite d'un atelier d'une vingtaine de Parthenaises, de la pension pour chevaux et l'intérêt de l'agroforesterie pour le bien-être des chevaux et pour l'écosystème des cultures.



Legta du Morvan.

La pension pour chevaux ou encore l'agroforesterie ont été abordés durant le voyage des élèves du Legta du Morvan.



Legta du Morvan.

Les élèves du Legta du Morvan ont pu visiter le marché de Rungis.

Des choix à faire

De ces visites, les élèves expliquent qu'ils retiennent une certaine facilité de commercialisation des produits due à une proximité directe avec les grandes villes. Ils ajoutent : *« le pouvoir d'achat est plus élevé que chez nous, les prix de ventes vont donc de pair »*. Cela étant, ils présentent quelques revers de médaille à ce paradis : *« Ils ont fréquemment des vols (matériels et animaux) et des dépôts d'ordures sauvages dans leurs exploitations. Des gens viennent aussi faire des rodéos dans leurs terres… du jamais vu par chez nous ! »*. Durant les échanges avec les exploitants, les élèves ont aussi découvert que certains effectuaient des livraisons à Paris : *« S'ils arrivent à avoir des bons prix, il faut reconnaître que c'est chronophage. Ils nous ont expliqué qu'ils savaient quand ils partaient mais jamais quand ils rentraient »* ; en cause, les problèmes de circulation dans la capitale ainsi qu'en petite et grande couronne. Les élèves précisent d'ailleurs, que ces agriculteurs ne feront pas les livraisons à Paris durant les Jeux Olympiques, car cela est une contrainte supplémentaire pour eux – même s'ils sont conscients du manque à gagner. Sur cette question de la commercialisation, Louis, élève de la classe souhaitant s'installer comme éleveur (Charolais) avec un atelier de poules pondeuses, stipule : *« la commercialisation en vente directe permet de fixer ses propres prix. Mais, il faut savoir si c'est viable de consacrer du temps aux livraisons. De même, il faut pouvoir supporter la clientèle avant de se lancer… Ce choix revient à chacun ; mais moi c'est non ! »*. De son côté, pour Romain, qui voudrait devenir salarié agricole, le contact avec la clientèle ne le dérangerait pas : *« au contraire cela peut être sympa »*.

Envers du décor

Et justement, afin d'aborder plus en avant la commercialisation, une visite du marché de Rungis était prévue. Tom l'évoque comme *« une ville dans la ville »* et Ève d'ajouter : *« on a vu un bâtiment de 200 m de long dédié uniquement à la viande »*. Outre le gigantisme de l'endroit, les élèves ont été marqués par des conditions de travail difficiles : *« les salariés sont en permanence dans le froid, avec des horaires très spécifiques, et souvent en décalage avec le reste de la population, afin de fournir en temps et en heure les restaurants et autres commerces dès leurs ouvertures »*. Les élèves poursuivent : *« cette visite fut exceptionnelle car nous avons pu découvrir l'envers du décor et un système de fonctionnement très différent de ce dont nous avons l'habitude »*. Les élèves ont visité le chantier d'insertion ANDES qui récupère les invendus du marché pour la vente en épicerie solidaire et pour des associations caritatives. En parallèle, un autre point fut abordé pendant la visite : l'évolution face aux contraintes climatiques et environnementales : *« Ils sont en train d'intégrer des toits végétalisés afin de contenir les déperditions énergétiques. Pour réduire les charges de fonctionnement, ils vont aussi installer des panneaux photovoltaïques et incinèrent déjà leurs déchets pour chauffer les bâtiments. Des solutions qui peuvent donner des idées à certains, tout en montrant que le changement climatique ou les problématiques de charges sont une préoccupation à tous les niveaux des diverses filières. Des solutions semblent toutefois émerger, ce qui est plutôt intéressant »*. Le CFPPA du Morvan travaille depuis plus de trois ans avec le directeur du CFPPA de Rungis, Éric Gautun. Grâce à ce partenariat, les accompagnateurs, Catherine Blin, Nicolas Godard et Mireille Coquelard-Gallois, et les élèves ont eu l'opportunité d'avoir pour guide, lors de la visite du marché de Rungis : Zahia Saim, directrice du pôle logistique et tertiaire de la Semmaris (structure gérant l'ensemble du site), mais également Christophe Deplanche, président des grossistes en viande du marché, qui ont su captiver l'attention des élèves.

Ces explorations en terre presque inconnue – puisque certains se rendaient en Île-de-France pour la première fois – sont *« toujours utiles pour enrichir nos connaissances et pour créer des liens professionnels pour la suite »* pointe Julie, qui désirerait s'installer. Enfin, les jeunes stipulent avoir apprécié le lien quasi *« familial »* qui s'est tissé entre eux pendant ces excursions. Ils sont unanimes : *« à refaire ! »*.

Chloé Monget

// CFA AGRICOLE

89

Suzanne Constant médaillée d'or au concours des MAF

Après une médaille d'or au niveau départemental, une autre au niveau régional, Suzanne Constant, apprentie au CFA agricole de l'Yonne, a décroché la médaille d'or au concours des meilleurs apprentis de France dans la catégorie palefrenier-soigneur.



Suzanne Constant a remporté une médaille d'or au concours des meilleurs apprentis de France dans la catégorie palefrenier-soigneur.

C'est une première au niveau national pour un(e) apprenti(e) du CFA agricole de l'Yonne ! Après avoir enchaîné les médailles d'or au niveau départemental puis régional, Suzanne Constant s'est présentée à la finale nationale du concours des meilleurs apprentis de France dans la catégorie palefrenier-soigneur, qui a eu lieu le 7 juin à Lyon, avec l'ambition *« de ramener une troisième médaille d'or à la maison »*, sourit-elle, lors de son discours à l'occasion de l'inauguration des nouvelles salles de classe du CFA agricole, le 14 juin dernier (voir édition 1788).

C'est la seconde fois que la jeune femme se présente à ce concours. En 2023, elle avait déjà obtenu une médaille d'or au niveau départemental, puis une médaille d'argent au niveau régional, malheureusement insuffisant pour accéder à la suite de la compétition. Cette année, Suzanne Constant a décidé de retenter sa chance, *« pour essayer de faire mieux. Mon objectif était d'aller en finale nationale, peu importe le résultat »*.

Avec cette médaille d'or nationale, elle a plus que réussi son pari. Une belle récompense pour elle et une belle vitrine pour le CFA agricole. *« J'ai tout appris ici et en apprentissage chez Laurence Coevoet (la ferme équestre de Pesteau), qui m'a accompagnée du CAP au Bac pro (CGEH, conduite et gestion de l'entreprise hippique) »*, reconnaît Suzanne Constant.

Deux finalistes en Jardins et espaces verts

Du côté du concours des meilleurs apprentis de France dans la catégorie Jardins et espaces verts, qui a eu lieu les 7 et 8 juin, également à Lyon, deux jeunes du CFA agricole étaient aussi présents : Clément Laveau, apprenti chez Espaces Paysages Services à Champignelles, et Mathéo Zajac, apprenti chez Liperi Jardins & Paysages à Pourrain.

Malgré leur détermination, les deux jeunes hommes n'ont pas réussi à décrocher une médaille nationale, après leurs deux médailles d'or départementale et régionale. Mais l'essentiel était ailleurs : mettre en lumière la qualité de l'apprentissage du CFA agricole de l'Yonne. Et arriver jusqu'en finale nationale, ce n'est déjà pas rien !

Christopher Levé

ENVIRONNEMENT

// CLIMAT

La moitié de la région extrêmement touchée par la sécheresse en 2023

Il peut sembler étonnant de parler de sécheresse en Bourgogne-Franche-Comté alors que nous sommes plongés dans un printemps extrêmement pluvieux. Pourtant, une étude récente de l'Insee rappelle l'impact du déficit en eau de 2023 sur les populations.

L'Insee a indiqué dans une analyse parue en mai que, ces dernières années, la moitié de la population de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a énormément été impactée par la sécheresse. En effet, 235 000 habitants ont connu des tensions d'approvisionnement en eau en 2023. On explique cette sécheresse premièrement par le fait qu'en BFC comme dans toute la France métropolitaine, la température moyenne augmente de 0,4 °C par décennie depuis les 60 dernières années, ce qui provoque en partie l'assèchement des sols. Par ailleurs, l'évolution des précipitations n'est pas favorable à une bonne infiltration de l'eau dans les sols : si l'étude des moyennes des précipitations dans cette région révèle que les précipitations sont plus élevées sur les trois derniers mois de l'année depuis 1991, elle prouve aussi qu'elles sont moins élevées de janvier à juin. Or, de janvier à mars, les nappes phréatiques essaient de se recharger car les arbres consomment moins d'eau en hiver. Cependant, elles peuvent difficilement le faire si les précipitations diminuent. Par la suite, au printemps, les nappes ne fournissent pas assez d'eau à la végétation pour qu'elle s'épanouisse, d'autant que les précipitations diminuent également à cette période. Cette sécheresse s'avère critique pour une région dans laquelle chaque habitant consomme en moyenne 139 litres d'eau par jour.

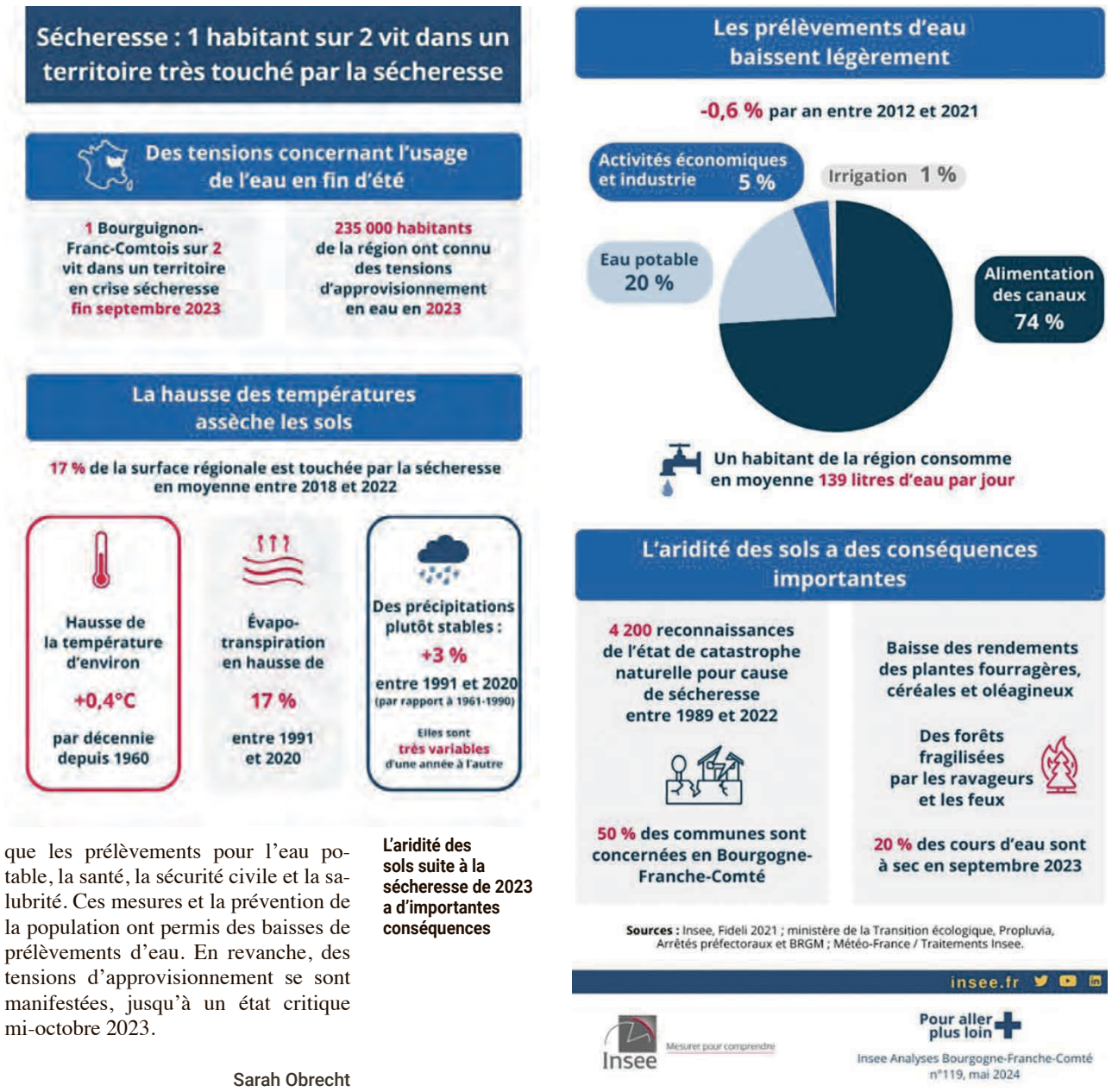
Des conséquences importantes

La sécheresse engendre divers problèmes en BFC : premièrement, des dégâts matériels sont à constater. À cause du phénomène de retrait-gonflement des sols, des mouvements de terrains ont lieu, ce qui peut avoir pour conséquence des fissures dans les fondations et/ou les murs des bâtiments ainsi que des affaissements des infrastructures routières. On note également que depuis 2006, deux tiers des catastrophes naturelles dans la région étaient dues à la sécheresse, et que depuis une trentaine d'années, la moitié des communes de la région a été concernée par un arrêté pris au titre de la sécheresse. Cet aléa a également un impact négatif sur la biodiversité. En effet, en septembre 2023, deux tiers des cours d'eau de BFC étaient à sec, ce qui a pu entraîner la fragmentation des rivières et donc la présence d'obstacles infranchissables pour certaines espèces aquatiques, ou bien la mort de certains organismes à cause de l'élévation de la température de l'eau. Finalement, les activités économiques qui consomment beaucoup d'eau, telles que la métallurgie, la chimie et l'industrie papetière, très présentes dans la région, ont été fragilisées par le manque d'eau. Elles ont donc dû investir pour traiter les eaux usées et améliorer le traitement de l'eau en 2021, ce qui a permis une amélioration de la performance des réseaux cette même année.

Des restrictions pour limiter les dégâts

Pour limiter les dégâts dus à la sécheresse, il existe des mesures. Par exemple, fin septembre 2023, tous les départements de BFC ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux, quel que soit leur niveau d'alerte. N'étaient autorisés que les prélèvements pour l'eau potable, la santé, la sécurité civile et la salubrité. Ces mesures et la prévention de la population ont permis des baisses de prélèvements d'eau. En revanche, des tensions d'approvisionnement se sont manifestées, jusqu'à un état critique mi-octobre 2023.

Sarah Obrecht



L'aridité des sols suite à la sécheresse de 2023 a d'importantes conséquences

// RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

Passionné un jour, passionné toujours...

Pour la 21e édition des « Rendez-vous aux jardins », la Caisse des Monuments et des sites de la Nièvre (Camosine), éditeur des Annales des Pays nivernais a proposé à Jean-Claude Duplessis, d'ouvrir son jardin privé de 2 000 m² à ses adhérents, samedi 1er juin à Raveau. En effet, à l'occasion d'une collaboration éditoriale sur les girouettes d'Édouard Bélile, photographe nivernais du XXe siècle, l'équipe de la Camosine fut ébahie par l'exigence, la qualité artistique et la passion et le talent qui transpiraient non seulement dans l'atelier de Jean-Claude Duplessis mais également dans son jardin. Pour rappel, Jean-Claude Duplessis est meilleur ouvrier de France ornemaniste, il sculpte le ciel en posant sur les toits des découpes en métal. Jouant avec les nuages, le soleil, il sème les toitures d'ouvrages : frise, girouette, guirlande, lucarne, œil-de-bœuf, gargouille, coq ou chimère. Son travail permet de distinguer un habitat, de l'embellir tout en lui donnant du relief. Et, depuis sa retraite, il travaille au sol et la matière végétale. Ainsi, dans son jardin, il cultive des centaines de variétés, dont 76 variétés de tomates anciennes. Il dispose aussi d'un jardin médicinal, aromatique, de plantes vivaces, d'un jardin à l'anglaise et des légumes à profusion qui vont de l'artichaut à la courge. Ce lieu est agrémenté d'un plan d'eau, d'une cabane géante dans les arbres ou encore d'un cabanon, tous travaillés dans les règles de l'art. Pour la rencontre organisée dans le cadre des « Rendez-vous aux jardins », Jean-Claude Duplessis a livré aux visiteurs ses méthodes naturelles contre les insectes, les puces, et même les serpents lors d'une déambulation d'une heure qui traversait douze parcelles et les plus chanceux ont découvert le poulailler le mieux couvert de France.

D'après communiqué



Camosine

Jean-Claude Duplessis a ouvert les portes de son jardin à Raveau, le 1er juin, dans le cadre des «Rendez-vous aux jardins».

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// (MAEC BFC) Sécuriser sa production fourragère

• Jeudi 12 septembre

Avec cette formation apprenez à bien rangés , classés et sécurisés vos papiers ! Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Maîtriser ses vérifications règlementaires avec mes parcelles

• Vendredi 13 septembre

S'approprier les nouvelles contraintes réglementaires parcellaires 2024 auxquelles mon exploitation est soumise. Maîtriser les fonctionnalités de vérification réglementaires intégrées à l'outil Mes P@rcelles et savoir les mobiliser. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// (MAEC BFC) L'arbre et la haie dans l'exploitation agricole

• Mardi 17 septembre

Avoir les clés pour valoriser les arbres sur son exploitation. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• Vendredi 20 septembre

Avoir les clés pour mettre en place son projet: démarches, points de vigilance, conditions de réussite. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Travailler avec le calendrier lunaire

• 23 et 24 septembre

La lune a une influence connue sur la vie. Comprendre le calendrier lunaire est une aide à la décision dans vos choix d'interventions : préparation des sols, semis, fertilisation, récolte, intervention auprès de vos animaux. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Fécondité et réduction de la période de vêlage

• 25 et 27 septembre

Améliorer son taux de fécondation et réduire sa période de vêlage. Lieu : en fonctions des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert

• À partir du 25 juillet

Le Comité des foires et concours organise différents événements pour le reste de l'année : le 25 juillet édition d'été de la foire concours aux culards à la Sicafome, le 1er mardi d'août pour une foire aux ovins au champ de foires de Moulins-Engilbert et enfin en octobre, au même endroit, pour une foire aux veaux reproducteurs avec comme nouveauté une vente aux enchères à main levée animée par Martial Tardivon.

Renseignements auprès du Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert

// Programme « des journées s'installer en… »

• 22 octobre

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production. Ainsi, la dernière journée se déroulera le 22 octobre (de 9 h à 17 h – lieu à définir), où les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème. Inscriptions obligatoires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

YONNE

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mercredi 11 septembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Toucy (12 Rue de la Maladrerie).

• Mardi 1er octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Pont-sur-Yonne (1 rue Paul Bert).

• Mardi 8 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Villeneuve-l'Archevêque (route de Sens).

• Vendredi 11 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Tonnerre (D117, route de Sambourg).

• Jeudi 17 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. Dans les locaux de Groupama à Auxerre (18 rue Georges Guynemer).

• Vendredi 8 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Saint-Florentin (rue Jean Moulin).

• Jeudi 21 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers d'Avallon (rue de Pontaubert).

Inscriptions sur groupama.fr.



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63 %

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

25/06/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 196 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,93	4,05	3,98	- 0,04
		350-400	3,87	4,03	3,94	- 0,11
		400-450	3,85	4,04	3,99	
		450-500	3,95	3,95	3,95	
F	U	250-300	3,61	3,61	3,61	
		300-350	3,58	3,70	3,62	
		350-400	3,58	3,65	3,62	+ 0,11
	R	250-300	3,53	3,53	3,53	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 95 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,79	3,92	3,89	- 0,01
	R	400-450	3,80	3,88	3,82	+ 0,08
F	U	350-400	3,41	3,63	3,58	+ 0,03

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 256 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,63	2,72	2,66	- 0,29
	R	+ 500 kg	2,58	2,62	2,60	- 0,01
F	E	24 à 36 mois	3,57	3,59	3,58	- 0,33
	U	24 à 36 mois	3,03	3,45	3,20	- 0,06
		- 5 ans	2,86	3,30	3,06	+ 0,01
		5 à 10 ans	2,88	3,35	3,02	- 0,01
		+ 10 ans	2,72	3,00	2,82	+ 0,06
	R	- 5 ans	2,74	2,89	2,80	=
		5 à 10 ans	2,52	2,86	2,74	- 0,02
		+ 10 ans	2,55	2,69	2,61	+ 0,04
	O	- 5 ans	2,02	2,43	2,29	
		+ 10 ans	2,21	2,41	2,30	

OBSERVATIONS

Effectif global : 547 - Taux de vente : 94 %

Broutards/taurillons : Ils se négocient à des tarifs intéressants, même si on sent que les tarifs plafonnent. En effet les engraisseurs jugent que les tarifs des taurillons gras sont insuffisants par rapport au prix du maigre, et émettent quelques réserves sur leurs achats.

Laitonnes/génisses de 18 mois : Elles sont trop peu nombreuses à cette époque pour satisfaire les besoins. Les cours sont fermes à haussiers.

Vaches/génisses de 30 mois : Apports de saison avec une qualité plus que correcte et une demande toujours aussi soutenue. Cours fermes et inchangés.

Taureaux : Demande toujours aussi suivie.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/06/2024

Effectif : 194

Taurillons d'herbe :	(345 - 465 kg)	1200 - 1670	3,47 - 3,98
Laitonnes :	(265 - 370 kg)	1280 - 1380	3,48 - 3,55
Génisses 16 - 24 mois :	(360 - 395 kg)	1360 - 1380	2,78 - 3,49
Génisses 24 - 36 mois :	(475 - 675 kg)	1450 - 2190	2,72 - 3,66
Taureaux :	(980 - 1130 kg)	2480 - 2930	2,53 - 2,77
Vaches légères :		1450 - 1570	
Vaches entre deux :		1670 - 1980	
Vaches lourdes :		2000 - 2290	

Vente active et globale en taurillons d'herbe à des tarifs très fermes.
En femelles la demande est plus présente permettant de relever les cours de quelques centimes.
Placement plus rapide en génisses et vaches maigres à des tarifs très soutenus. Seulement 2 invendus.

Bovins gras : 14

Vaches de viande : 5,46 à 5,56 € kg de viande.
Génisse de viande : 5,70 à 5,78 € kg de viande.

La qualité des animaux gras est toujours très bonne permettant un placement rapide à des tarifs plus fermes en vaches grasses.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/06/2024

Effectif : 116

Agneaux laitons :	140 - 205	(3,78 - 4,51)

Apports de qualité plus ordinaire. Légère baisse en bons agneaux.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

24/06/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 423 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 44 à 50 kg	4,08	4,36	4,29	- 0,64
	R	de 38 à 44 kg	4,27	4,75	4,58	+ 0,02

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 163 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,69	1,69	1,69	
F	U	< 60 kg	1,64	1,64	1,64	- 0,10
		> 60 kg	1,44	1,63	1,56	- 0,02
	R	< 60 kg	1,10	1,29	1,25	- 0,19
		> 60 kg	1,08	1,36	1,16	- 0,17
	O	< 60 kg	0,71	1,07	0,83	- 0,16
		> 60 kg	0,91	0,91	0,91	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 43 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	122	139	126	+ 19,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 629 - Taux de vente : 99 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

19/06/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 134 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	350-400	3,88	4,27	4,11	+ 0,03
F Charolais	U	250-300	3,42	3,62	3,58	- 0,03
		300-350	3,41	3,59	3,52	- 0,02

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 89 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	N	- 5 ans	2,92	3,22	3,08	+ 0,07
		5 à 10 ans	2,71	2,92	2,88	=
		+ 10 ans	2,66	2,89	2,78	-0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 223 - Taux de vente : 95 %

Broutards : Marché peu approvisionné. Les premiers laitons font leur apparition et se négocient à des cours rémunérateurs.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches : Cours globalement reconduits, la météo favorise les apports à cette période de l'année.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

19/06/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 176 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,22	4,92	4,47	- 0,35
		de 38 à 44 kg	4,10	4,52	4,33	- 0,38

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 52 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,08	1,52	1,28	- 0,04
		+ de 60 kg	1,28	1,86	1,55	- 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 279 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Les cours chutent après la fin de la fête musulmane. Les volumes sont beaucoup moins importants.

Brebis : Cours à la baisse cette semaine, très peu d'apports.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

24 Juin 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : L'offre est limitée, reconduction incompréhensible des cours.

Bovins maigres : L'offre reste faible. Les cours sont reconduits.
/!\Les valeurs remontées par les cotations Gros Bovins Maigres ne sont pas représentatives des niveaux de prix constatés sur le terrain !

POLITIQUES

Le versement des aides PAC de 2023 n'est toujours pas clôturé. Des difficultés majeures demeurent, notamment sur les aides Bio et sur les MAEC, et ce malgré les alertes mises depuis plusieurs mois. Il n'est pas acceptable que les éleveurs pâtissent des dysfonctionnements techniques, alors que le Ministère a pris des engagements !
Par ailleurs, aucune visibilité n'est encore donnée concernant les paiements complémentaires qui ont été annoncés en milieu de mois.

ENVIRONNEMENT

Un décret paru le 11 juin 2024, portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des projets et donc sur les installations classées pour l'environnement, supprime la surtransposition française par rapport à la directive européenne EIE. Désormais, en ce qui concerne la procédure d'évaluation environnementale elle ne sera plus systématique pour les exploitations dites « intensives » et soumises à autorisation mais au cas par cas et sera géré par les préfets. Voici le lien vers le nouveau décret : lien.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

En septembre 2023, seules 18% des communes respectaient le seuil de 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques, fixé par la loi Egalim pour les repas servis dans les cantines scolaires, d'après une enquête réalisée par l'Association des maires de France (AMF) et révélée le 19 juin!
La FNB ne peut se satisfaire d'un tel chiffre, qui montre clairement le non-respect des lois EGalims sur ce sujet, et l'absence de volonté claire et forte de nos politiques quant à l'atteinte de ces objectifs ! Près de 3 ans après la promulgation de cet objectif, l'année 2024 doit être celle de la réussite et doit amener un sursaut collectif! Les travaux menés par l'interprofession devront eux aussi contribué rapidement à cet enjeu commun de réussite!

FAIT DE LA SEMAINE

Au plan européen, les discussions sont actives pour nommer les postes clés de la mandature. Le Conseil européen fin de semaine doit acter la présidence de la Commission et du Conseil. Au Parlement, les négociations sont aussi en cours pour les présidences des Commissions, au vu des équilibres issus du scrutin du 9 juin. Enfin, la Hongrie se prépare à prendre la présidence de l'UE pour 6 mois. En matière agricole, elle affiche l'objectif de travailler entre autres sur la réciprocité à l'importation et la gestion de crises.

FOCUS

Le suivi de la pousse de l'herbe réalisé par Agreste montre, à fin mai, une pousse supérieure de 24% à la moyenne 1989-2018, en raison des pluies importantes. S'il est positif que l'herbe ait poussé, malheureusement, dans la majorité des régions, elle n'est pas récoltée ou difficilement ! Après des mises à l'herbe tardives et dans des conditions difficiles, les récoltes restent laborieuses et encore très partielles ! Rappelons qu'il ne suffit pas de suivre la pousse pour appréhender la capacité à nourrir les troupeaux !

CHIFFRE A RETENIR

93%

Le pourcentage de répondants déclarants consommer du bœuf ou du veau en restaurant (*enquête menée par AUDIREP pour d'INTERBEV, sur 1511 répondants*). Ces répondants ont en dehors du prix, mis en avant l'importance de l'origine française de la viande, au-delà de la pièce/du morceau de viande lors du choix d'un plat de viande bovine! Ces chiffres prouvent toute l'importance des travaux interprofessionnels de valorisation du VBF en RHD!

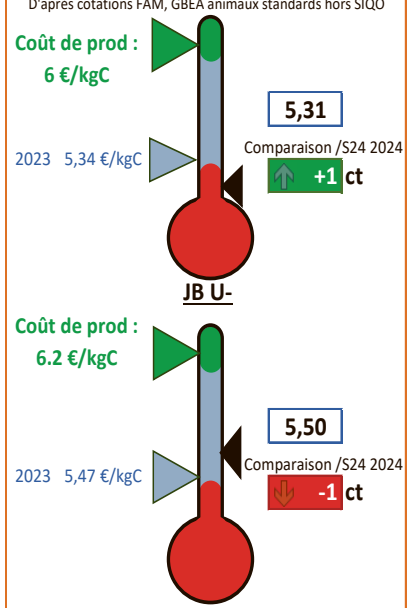
EN REGION

Dans le Cher, l'Eure-et-Loir, le Loiret… plusieurs départements ont profité de la journée BIG Bang Charte Origine France organisée par METRO France sur l'ensemble du territoire pour mettre en avant la démarche Eleveur et engagé déployée sur ces territoires! L'occasion, en présence d'éleveurs, d'expliciter aux restaurateurs les atouts de la démarche, alliant approvisionnement local et surtout vertueux, permettant une juste rémunération des producteurs !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

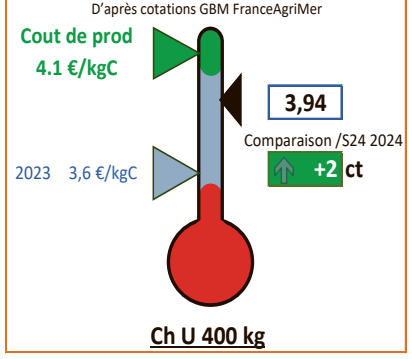
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

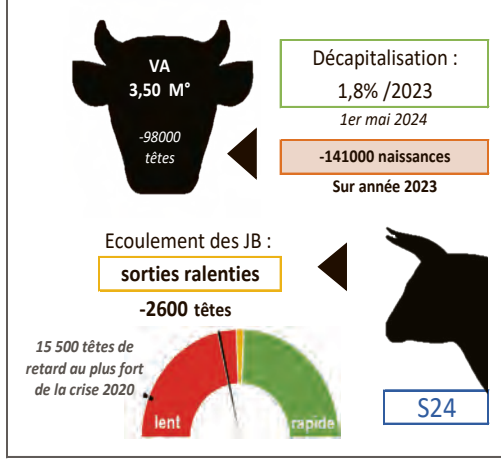
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



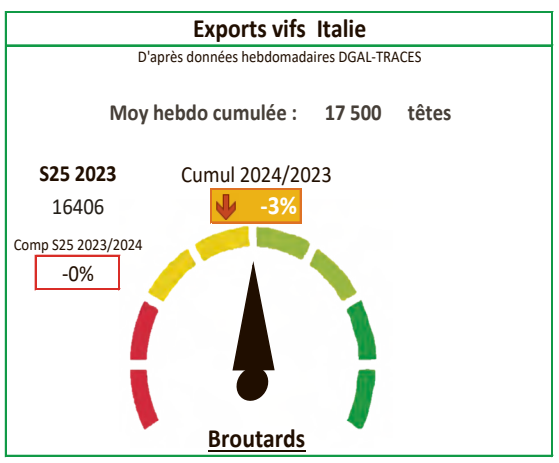
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



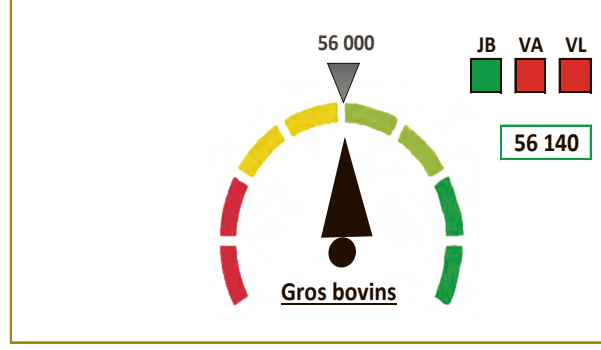
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 26

du 24 au 30 juin.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'ambiance commerciale semble plus pesante, notamment pour les animaux non vaccinés ou de conformation moyenne. Il est facile de vendre des mâles de qualité et exportables. Dans toutes les catégories, les cours sont reconduits. L'équilibre du marché reste maintenu.

Gros bovins maigres : Le commerce demeure toujours actif dans toutes les gammes et les prix sont facilement reconduits voir haussiers. Le tri se fait dans les vaches en manque d'état et les acheteurs sont peu voire moins intéressés par les plus maigres.

Boucherie : Malgré des apports limités, les acheteurs essaient de faire pression sur les cours. Le commerce reste régulier et les prix demeurent inchangés. Il y a une bonne demande pour les animaux lourds ayant une bonne finition.

Veaux : Les apports sont moins importants, le commerce reste fluide et actif avec des cours en légère hausse. La demande est présente et soutenue et la présentation des animaux est de qualité.

Ovins : Les apports se tiennent mais la qualité des agneaux est inférieure à celle de la semaine passée. En brebis le marché se maintient plus ou moins facilement.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Recherche tracteur tout état, toute marque avec problème mécanique pour pièce en panne.
✆ 07 49 88 65 13

42 - Vends NH T6020 Elite, 130 ch, année 2008, pont av cab surp, rel av, 6500 h, excel. état, révisé.
✆ 07 78 88 11 82

69 - Recherche Tracteurs toutes marques, tout état même HS à partir de 1970 - Recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

69 - Vend charrue Bisac Huard vérin trois points, benne trois points.
✆ 06 61 05 98 91

Récolte

01 - Vend Faucheuse Conditionneuse Fella SM 401, 4 m de coupe, très bon état. A voir. 10 500 euros.
✆ 06 14 65 20 54

15 - Vends presse balle ronde marque Gallignani en TBE, prix 7000 euros.
✆ 06 45 35 06 84

57 - Vends moissonneuse-batteuse New Holland TC54, année 1997, 35 000 euros, très bon état, secteur Metzervisse.
✆ 06 73 43 18 44

58 - Vends presse John Deere type 592, année 2005 Prix 5000 euros à débattre. (2601)
✆ 07 81 88 12 65

73 - Vends girofaneur GF 7601 MH, giro-andaineur GA 7301, enrubannage 2023, donne foin à moitié.
✆ 04 79 28 70 79

Manutention

55 - Vends pince Bugnot Bibal V2 2x3, dents indépendantes, chassis Manitou, 2008, Tbeg.
✆ 06 87 29 25 13

Divers

15 - Vends presse balles rondes marque Gallignani, TBE. prix 4000 euros.
✆ 06 45 35 06 84

19 - AV épand fumier 5T trans remorq foin ensillage, rat anden branch. intercep à lame Clemens, barrière 5 m.
✆ 06 45 99 96 47

21 - Vends cause cessation : - faucheuse GMD 3.20 m., - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (2402)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs, mois. batteuses, presses, chariots élévateur télescopique, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles. (2507)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 CH, 6 cylindres turbo, équipée d'un pulvérisateur Calvet 2000L + tête de récolte. 1 remorque Alma 5T monocoque avec tarière déportable en TBE. 1 remorque Devès 6 T, 4 roues. Tracteur Lamborghini vigneron 90CVRM Cabine Clim TBE.
✆ 06 25 01 40 62
ou 04 75 04 89 51

38 - Vend broyeur Quivogne à chaîne avec possibilité lame bon état 3000 euros, photos possibles.
✆ 06 72 93 04 48

42 - Vends andaineur Kuhn GA 280 et trémie de semoir Vicon engrais.
✆ 06 32 25 79 01

67 - Recherche presse balles rondes Claas Rolland 62 pour pièces année 1984. Vends agitateur à lisier pour 3 points tracteur.
✆ 06 87 70 96 11

67 - Vends coupe Moresil 7,20 m repliable année 2017 montage New Holland 30 000 euros HT paiement sur 3 ans.
✆ 06 85 10 90 89

88 - Vend pirouette 4 toupies Fella très bon état.
✆ 06 08 52 64 91

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends 20 hectares de luzerne bio sur pied, située à Savigny-Les-Beaune. (2506)
✆ 06 07 49 13 48

Fourrage

01 - Cause surplus vend foin 2023, foin 2024 sur pied et 3è coupe RGI 14 ha.
✆ 06 40 18 07 28

21 - Suite aux conditions climatiques, réservez dès à présent vos stocks de paille.
✆ 06 84 27 13 81

39 - Achat – Vente paille et foin.
✆ 06 08 53 16 44

88 - Agri vend bon foin 2023/2024 balles carrées ou balles rondes 90 euros la T. Ne livre pas.
✆ 06 37 61 86 55

Propriété

15 - Vends propriété agricole 73Ha SAU + bâtiment 1480m2 couvert (stabue). Nord Cantal.
✆ Contactez L'union du Cantal
04 71 45 56 40

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

69 - Vend 2 hectares de Morgon climat «Les Charmes».
✆ 06 71 43 57 63

Suivez-nous sur notre page Facebook

Emploi

Offre

18 - A l'est de Bourges, le GE « des Moulins » recherche : salarié(e) qualifié(e). Travail en équipe sur 2 exploitations, l'une en polyculture-élevage bovin charolais et l'autre en polyculture avec création d'un atelier d'élevage d'engraissement bovin. Compétences requises : maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ; bonnes connaissances en agronomie. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments sont un plus. Aptitudes : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B. Envoyez CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Allouis. Missions : travaux liés à l'élevage (curage, clôture, alimentation, manipulation, etc.) ; travaux de fenaison + paille ; conduite d'engins agricoles pendant la moisson (bennes, plateaux de pailles…); déchaumage + préparation des semis. Durée : 48h/semaine. Rémunération : 12,17 euros (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Heures supplémentaires majorées. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 26/07/2024 au 20/03/2025. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : €TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

BOucherON
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT
JCB

Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89)
et de Ménétreux-le-Pitois (21)

TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)

Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr

«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN CHARGÉ DE CLIENTÈLE (H/F)

MISSION : Assurer le suivi des clients élevage pour les consommables de traite et d'élevage. Vous livrez les produits sur des tournées organisées et visitez les clients tous les deux mois environ sur la zone 21, 89, 10.

COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 en formation commerciale et/ou expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire.
Une connaissance du milieu agricole/élevage est indispensable pour ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

Cichy Manutention

concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND

RECHERCHE
1 MAGASINIER (H/F)
1 COMMERCIAL (H/F)
CDI - temps plein

SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :

1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

89 - Recrute pour moisson 1 à 2 mois jeune pour conduite remorque, déchaumage céréales uniquement. (2504)
✆ 06 07 23 85 82

71 - Vends 3 taureaux HBC très bonne conformation bonne origine. (2501)
✆ 06 74 09 49 89

Ferme d'élevage près d'Avallon (89) recherche de suite
OUVRIER AGRICOLE POLYVALENT H/F



Missions :
- Soins quotidiens du bétail (alimentation, surveillance, soins de base...) ;
- Travaux agricoles (fenaison, conduite de tracteurs...) ;
- Entretien des installations et du matériel agricole.

Profil recherché :
- Expérience en agriculture/élevage souhaitée ;
- Autonomie, travail en équipe ;
- Permis de conduire et exp. des machines agricoles sont des plus.

Conditions :
- CDI plein temps - Rémunération : selon expérience - Logement possible

Envoyez CV + LM à tarteret-sa@wanadoo.fr
ou tél. 06 86 58 47 72

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin.
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

01 - Vends troupeau Montbéliard bio cause cessation 20 VL zone comté 6800 KL.
✆ 06 88 49 63 41

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey (1406)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 5 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances (2401)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureau charolais 3 ans origine Ducert Claude Type viande. Gobley Alain Missery (2503)
✆ 06 81 82 29 71

42 - Cause cessation d'activité, vends taureaux charolais 2 ans et 18mois, bonne origine. Grouiller JP, 42720 La Benisson Dieu.
✆ 06 71 99 65 43

58 - Vends 9 reproducteurs HBC ou NON nés janvier, février, mars 2023, origine IA, nouveau millésime 2024 : de taureaux à génisse génotypés fils de : Meloman, Ravel, Oumiou, Newmann P, Penny P, et à qualité maternelle : Nuts, Guetta, Rodger P. Sélection sur les qualités d'élevage : Aptitude à vêler, sabot, caractère,trayon, fertilité. François Bouche Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (2502)
✆ 06 16 07 54 55

88 - Vends embryons sur une shottle ex90 souche mars maui qui s'approche des 100 000kg lait les embryons sont par ambrose sx f et chief sx f sur la mÍme collecte également embryons sur sa fille par chief les embryons sont par ambrose sx f et delta lambd sx f sur 2 collectes différentes.
✆ 06 08 52 64 91

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (2005)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

FOIRE CONCOURS
GÉNISSES ET BŒUFS
CULARDS D'ENGRAISSEMENT
VENTE AU CADRAN DÈS 8 H 30
JEUDI 25 JUILLET 2024
À Moulins-Engilbert (58)
Inscriptions jusqu'au 5 juillet
SICAFOME : **03 86 84 28 75**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

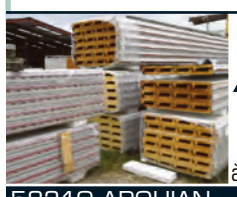
07 - Vends chiots Border collie né le 14/03/2024 bon berger parents visible prix 250 euros - Mère 250268501359705 Siren 800238818
✆ 06 74 02 34 31

21 - Vends chiots border collie du 25 03 2024 parents travaillant sur bovins mère 250269100309169 siret 314421595 (2505)
✆ 06 24 69 61 13

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES



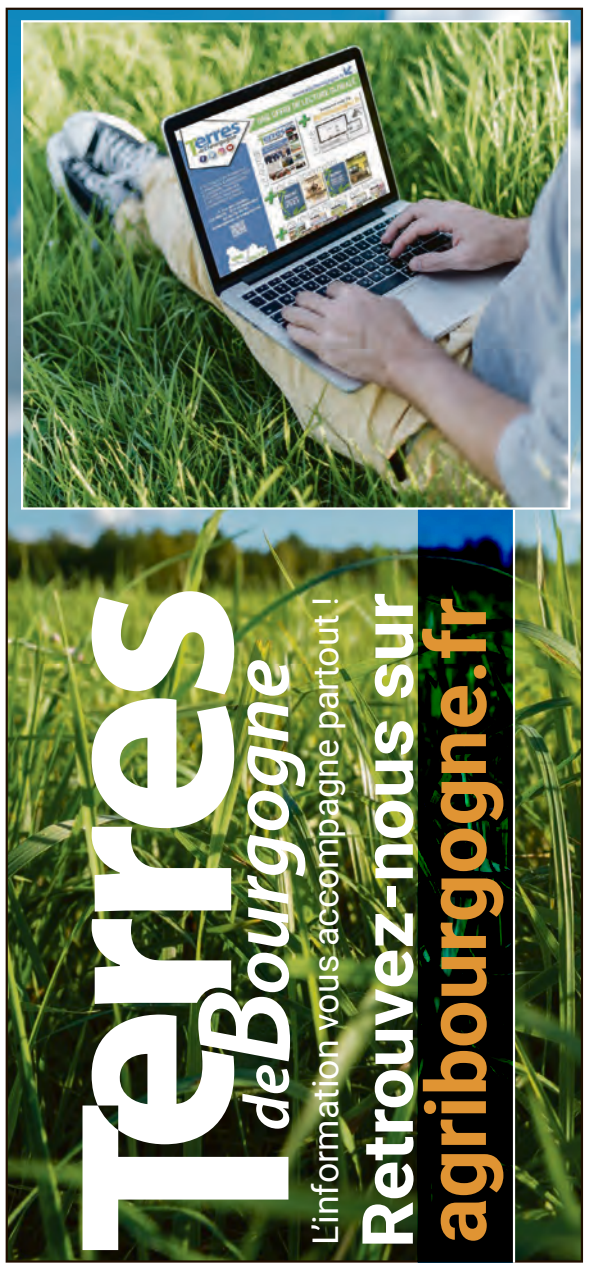
ARRIVAGE
BECKER Frères
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m². Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

42 - Donne contre bons soins, jeune chienne Berger Australien, plus de 8 sem, née le 18/10/2023, Lof 250268780756172, pucée, vaccinée, ts papiers en règle, conviendrait pour troupeau ou ferme avec grand espace. Pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 12 56 14 33

Equin

38 - Prend chevaux en pension près carrière abri foin 150 euros mois.
✆ 04 74 53 08 11
07 84 46 65 29



LE GROUPE ARVERN' ÉNERGIES
— SOLUTIONS - DÉVELOPPEMENT - INSTALLATIONS —

Centrale photovoltaïque agricole et industriel

NOS SOLUTIONS
Vos idées, vos projets, notre expertise !
REVENTE TOTALE
TIERS INVESTISSEUR
AUTO CONSOMMATION



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ALFA WINE, SAS au capital de 15 000 euros, siège social : 9 Bis Rue du Chambertin,21220 GEVREY CHAMBERTIN, 851 123 836 RCS DIJON, AGO du 08/04/2024 démission de Monsieur Fabrice LESNE de ses fonctions de Directeur Général à effet du 01/01/2024.Pour avis. La Présidente

AL24014168

MODIFICATION DU CAPITAL

GERMAIN LE GROUPE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
porté à 309 700 euros
Siège social : 3 rue du Bief -
Le Village Haut -
21190 SAINT-ROMAIN
920 343 092 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 15 juin 2024 que le capital social a été augmenté de 299 700 euros par voie d'apport de titres.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 10 000 euros
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 309 700 euros.

AL24014239

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE JEAN-MICHEL GAUNOUX ET FILS

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 1 Rue de Leignon –
21190 MEURSAULT
978 037 737 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 mai 2024, l'associé unique décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 604 000 euros, pour le porter de 7 500 euros à 1 611 500 euros, par apport en nature.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
La Gérance.

AL24014280

TRANSFORMATION

SC PROJECT SC au capital de 1 582 283 € Siège social : 48 Rue de Bourgogne 21420 SAVIGNY LES BEAUNE 503 675 308 RCS DIJON Par AGE du 19/06/2024, il a été décidé, avec effet du 19/06/2024 : la transformation de la société en SAS ; de modifier l'objetsocial de la société aux activités suivantes : « Toutes prestations de services, études, conseils en toute matière que ce soit, aux sociétés et entreprises ; Toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières comme de toutes part d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations ; L'animation, la gestion, la direction technique, administrative, comptable et financière des filiales ; La création, l'acquisition, l'édification de tous biens immobiliers, la prise à bail ou à titre de crédit bail, la propriété, la gestion, l'administration, la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que leur exploitation notamment par bail, location, sous location ou autrement,. «, de prendre acte de la nouvelle dénomination : SAS PROJECT, de nommer en qualité de Président à compter du même jour, sans limitation de durée, Eric BORNERT demeurant à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) 48 Rue de Bourgogne, de prendre acte de la cessation des fonctions du gérant. Les cessions détenues par les associés sont libres. La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers y compris aux ayants droit ou héritiers d'un associé décédé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions extraordinaires. Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les consultations ou AG. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins. Dépôt légal : Greffe du TC de DIJON

AL24014289

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE DES COMTES LAFON

Société par actions simplifiées
au capital de 251 370 euros
Siège social
Clos de la Barre
21190 MEURSAULT
393 418 744 RCS DIJON

Par acte valant décision collective des associés en date du 12/06/2023 et 13/06/2024, et décisions du président du 13/06/2024, le capital social a été augmenté d'une somme de 9.668,07 € pour le porter de 251.370 € à 291.600,00 €.
Pour Avis.

AL24014290

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MANA KIWI FIT

SARL
au capital de 50 000 €
Siège social
5 rue de Citeaux
21200 BEAUNE
831 092 069 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 JUIN 2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 5 rue de Citeaux - 21200 BEAUNE au 12 Rue Maurice Chantin – ZAC des Cerisières – 21200 BEAUNE, à compter du 15 JUIN 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.Pour avis La Gérance

AL24014298

MODIFICATION DU CAPITAL

Il résulte de la décision du 25.11.2021 des associés de la SAS Bypa Medical Solutions BMS au capital de 115,75 €, siège social à DIJON (21000) LBA Centre d'Affaires 10, avenue du Maréchal Foch, 882 868 029 RCS DIJON et de la décision du Président du 13.12.2021, que la société a procédé à une augmentation de son capital social, d'un montant nominal de 1,625€ par l'émission de 13 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,125€ chacune, libérées en numéraire. Il résulte de la décision du 22.5.2024 des associés de la SAS Bypa Medical Solutions et de la décision du Président du 20.6.2024, que la société a procédé à une augmentation de son capital social, d'un montant nominal de 13,875€ par l'émission de 117 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,125 € chacune, libérées en numéraire. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital social : 115,75€ NOUVELLES MENTIONS : Capital social 132€

AL24014305

MODIFICATION DE LA DURÉE

S.C.E.A. DOMAINE GERMAIN PERE ET FILS

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 137 204,12 €
Siège social : rue de la Pierre Ronde -
21190 SAINT-ROMAIN
329 323 190 R.C.S. DIJON

L'AGE du 15 juin 2024 a décidé de proroger de 50 années la durée de la Société à compter du 18 mars 2034, soit jusqu'au 17 mars 2084 et de modifier en conséquence les statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24014313

TRANSFORMATION

GAEC LEVEQUE FRERES

Groupement agricole d'exploitation en commun
Société civile au capital de 194 402,99 euros
Siège social : 21290 CHAMBAIN
382 832 103 RCS DIJON

Par décisions en date du 5 juin 2024, il a été constaté la fin des fonctions de co-gérant de Monsieur Francis LEVEQUE. En outre, il a été décidé de modifier la forme de la société pour adopter celle de EARL ; par voie de conséquence, la dénomination de la société a été modifiée pour retenir celle de EARL JOHN LEVEQUE.
Monsieur LEVEQUE John est confirmé comme gérant de la société ; le siège social, l'objet, la durée et le capital restent inchangés. POUR AVIS, La gérance

AL24014334

TRANSFORMATION

E.A.R.L. VINCENT DANCER

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 308 360 Euros
Siège social
23, route de Santenay
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
499 225 266 R.C.S. DIJON

Suivant délibération du 1er juin 2024, il résulte que:- la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 1er juin2024, sans création d'un être moral nouveau.Le capital et la durée n'ont pas été modifiés.NOUVELLES MENTIONS :FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole OBJET SOCIAL :La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire principalement « les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ». Elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.En particulier, la société peut notamment :- procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ;- prendre à bail tous biens ruraux ;- exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-37 du code rural et de la pêche maritime ;- exploiter les biens dont les associés exploitants sont propriétaires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-2,dernier alinéa du code rural et de la pêche maritime ;- vendre directement les produits de l'exploitation,avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles.GERANCE : Monsieur Vincent DANCER et Monsieur Théo DANCER demeurant tout deux 23 route de Santenay - 21190 CHASSAGNE MONTRACHET.CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément d'un dou ou des associés, présents ou représentés,représentant plus de la moitié du capital social.Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, le représentant légal.

AL24014347

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le conseil municipal de Saint Pierre en Vaux, lors de sa réunion du 7 juin 2024 a décidé à l'unanimité le désectionnement des forêts communales de Vellerot et de Vernusse par délibération n° 2024-19, à savoir:
Désectionnement de la forêt de Vellerot pour les parcelles suivantes:
A317, A318, A319, A320, A321, A322, A323, A324, A325, A326, A327, A328, A329, A330, A331, A332, A333, A334, A55, A56, C251, C252, C253, C254, C255, C256, C257, C258, C259.
Désectionnement de la forêt de Vernusse pour les parcelle suivantes:
A229, A230, A231, A232, A233, A234, A235, A257, A258, A294, A295, A296, A297, A298, A299, A300, B94, B95, B97, B98, B99, B734, B738, B740 ,B742, C75, C656, C658, C660, C662, C664, C104, C135, C359, C381, C382, C383, C384, C385, C386, C537, C676, C678, C681.
L'ensemble des ces parcelles ainsi que 2 nouvelles parcelles, à savoir C275 et C276 seront regroupées en une seule unité sous le nom de forêt communale de Saint Pierre en Vaux.

AL24014291

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 24/06/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Saint-Romain : Libre, landes partiellement en AOC – Urbanisme : zone ZnC de la carte communale 64 a 93 ca 'LE JARRON' : D-0916-0918-3517-3519A-3519B-3522-3527 - 'SUR GOLLOT' : D-0736
Vitteaux : Libre – parcelle boisée Urbanisme : Zone N du PLU 3 ha 92 a 98 ca 'BOIS MARCHET' : C-0372
Dossier Agey – Remilly-en-Montagne : Loué sur une partie de la surface – Objectif : maintien des fermiers en place
Agey : Terre, pré et landes – Urbanisme : Zone N du PLU 2 ha 68 a 07 ca 'LES PRES DE SIRENE' : D-0324-1136 - 'EN BEAUREGARD' : D-0090 - 'LE CARRE' : ZC-0012
Remilly-en-Montagne : Pré – Urbanisme : Zone A du PLU 13 a 60 ca 'AU CHENE' : ZD-0021
Dossier Villecomte / Chaignay : Propriété forestière disposant d'une construction traditionnelle en parpaings avec charpente bois et tuiles ciment qui comporte seulement deux pièces avec grenier dessus d'environ 50m² au sol ainsi que d'un abri avec sanitaires et des parcelles forestières - Urbanisme : Zone N du PLU
Villecomte : 43 ha 05 a 45 ca 'LA GRANDE CHARME' : E-0077A-0077Z-0078
Chaignay 25 a 45 ca 'LES PRES NOUVEAUX' : ZN-0003
Liernais : bois - Urbanisme : RNU 48 a 46 ca 'CHAMP GAUTEY' : C-0344
Brazey-en-Morvan : bois, landes - Urbanisme : RNU 63 a 27 ca 'LES VAUROILLES' : B-0009-0010
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15/07/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014322

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : HTL SERVICES.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 2 Rue DES COURBES, 21110 MAGNY-SUR-TILLE.
904824695 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 11 juin 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 11 juin 2024. Monsieur Erico DE LIMA, demeurant 2 rue des Courbes 21110 Magny sur Tille a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL24014282

DISSOLUTION

TRIUM HORECA

SASU en liquidation
au capital de 375 000 euros
Siège social et de liquidation
3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON

823 297 189 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 03/06/2024, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 03/06/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. La société BPAM S.A., dont le siège social est situé 89 E Rue Pafebruch - L – 8308 CAPELLEN - LUXEMBOURG, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014297

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

EARL DU DOMAINE DES ROCHES

Société en liquidation
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège de liquidation
19 rue du Tilleul de la Révolution
21340 BAUBIGNY
825 298 649 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31/03/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé M. Maxime LAFORET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur

AL24014349

// CONSTITUTION

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

WYNOTT

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social
4B rue Louis Aragon
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 11/06/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : WYNOTT ; Siège social : 4B rue Louis Aragon, 21000 DIJON ; Objet social : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Maël BRUCHON, demeurant 4 B rue Louis Aragon 21000 DIJON, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL24014163

ECLAS

ociété par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 38 rue de l'assomption
21490 ORGEUX
Société en cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : ECLA
FORME : SASU
CAPITAL : 1000 euros
SIÈGE SOCIAL : 38 rue de l'assomption 21490 ORGEUX
OBJET : Le conseil aux entreprises en management, formation,marketing et communication, conduite de projet, stratégie commerciale et financière.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
DURÉE : 99 années
PRÉSIDENT :
- SAGETAT Adeline demeurant 38 rue de l'assomption 21490ORGEUX
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL24014238

FP2G Payments

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 juin 2024, à VELARS-SUR-OUCHE.
Dénomination : SCI LES ECHOS DU PIC.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 7 route de la Vallée, 21370 Velars sur Ouche.
Objet : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs et notamment un immeuble sis 3 Clos des Chênes, rue des Sonnailles 34270 CAZEVIEILLE, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Dispense d'agrément pour les cessions entre associés; agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales dans tous les autres cas.Gérant : Monsieur Guillaume WRONA, demeurant 7 route de la Vallée, 21370 Velars sur Ouche
Gérant : Madame Anna-Gaëlle WRONA, demeurant 7 route de la Vallée, 21370 Velars sur Ouche
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL24014281

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 11 JUIN 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : IC – HÔTEL SUPPORT
Siège : 6 Boulevard Jules Ferry - BEAUNE (21200)
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Toutes prestations hôtelières,
Toutes prestations de management, de direction.
Assistance administrative et commerciale aux entreprises,
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Ivan CHUMYCHKIN, demeurant 6 Boulevard Jules Ferry à BEAUNE (21200)
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24014287

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

D.E. DEVELOPPEMENT ; Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros ; Siège social : 27 Avenue du Stand, 21000 DIJON ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 20 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ; Dénomination : D.E. DEVELOPPEMENT ; Siège : 27 Avenue du Stand, 21000 DIJON ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1 000 euros ; Objet : - L'investissement locatif, l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; - Les conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, immobilière, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; - La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Président : Monsieur Dimitri ERRARD, demeurant 27 Avenue du Stand, 21000 DIJON ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, Le Président

AL24014294

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Mélissa ALVES SALDANHA, notaire à DIJON CEDEX, le21 juin 2024, a été constituée la société civile dénommée «SCI RANBI», siège social : POTHIERES (21400), 20 rue de la porte de Mussy.
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés à l'exception des opérations entre associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJON
Le premier gérant est :
- **Monsieur Fabien Jean Constant DE WAELE**, technicien commercial à Dijon Céréales, demeurant à POTHIERES (21400), 20 rue porte de Mussy.

AL24014318

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190) du19 Juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : MIMILLA Siège : 23 route de Santenay - 21190CHASSAGNE-MONTRACHETDurée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 599 836 euros Objet :- acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières,- prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles,financières, mobilières et immobilières,- exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe,- tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe présentes et à venir et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers,- octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,- gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,- acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers,à usage d'habitation, professionnel, agricole,commercial ou industriel,- mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations industrielles,commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus indiqué ou à tout objet similaire ou connexe, ou permettant sa réalisation.Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Agrément : En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions au profit d'un associé ou d'un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix exprimées des associés présents (ou réputés comme tels) ou représentés.Etant précisé que les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'associé n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Etant précisé également qu'en cas d'égalité des voix, la voix de Monsieur Vincent DANCER est prépondérante et vaudra agrément.Président : Mr Vincent DANCER, demeurant à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190) 23, route de Santenay, Directeur Général : Mr Théo DANCER, demeurant à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190) 23, route de Santenay.La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL24014348

NIÈVRE

// MODIFICATION

Comptafrance

MODIFICATIONS DES STATUTS

CABINET DENTAIRE CONSTANTY-FONTANELLA

SCP
Au capital de 84 609,20 €
Siège social
16 route de Guérigny
58320 POUGUES LES EAUX
429 143 902 RCS NEVERS

Par décision de l'associée unique du 27/03/2024 il a été décidé la transformation de la Société en SELARL à compter du 01/06/2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La durée de la société la date de clôture le capital social demeurent inchangés.
L'objet social le siège social la dénomination ont été changés comme suit :
Dénomination : CABINET DENTAIRE CONSTANTY
Objet : La société a pour objet l'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut réaliser toutes opérations civiles financières immobilières ou mobilières légalement autorisées pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de nature à favoriser son activité sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste.
Siège social : 330 rue du Docteur Jean Pidoux 58320 POUGUES LES EAUX
Gérante : Mme Anne CONSTANTY 560 rue du Mont Givré 58320 POUGUES LES EAUX
Modification sera faite au RCS de NEVERS.

AL24014045

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

EARL ROUSSEAU

15 La Buffière 58150 SUILLY LA TOUR
Capital social de 67 488 €
RCS NEVERS : 398 009 522

Par acte SSP du 1er juin 2024, M. Pascal ROUSSEAU a décidé de la transformation de l'EARL ROUSSEAU en SCEA et de l'augmentation du capital social d'une somme de 50 768 € et dispose des caractéristiques suivantes :
Forme : SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE
Dénomination sociale : SCEA ROUSSEAU
Siège social : 15 La Buffière 58150 SUILLY LA TOUR
Objet : l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, ainsi que toutes activités se rattachant à l'objet ci-dessus défini, tant qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital social : 118 256 € divisé en 778 parts représentant de biens mobiliers et de numéraire
Gérant : M. Pascal ROUSSEAU demeurant 15 La Buffière 58150 SUILLY LA TOUR
Cession de parts : Toute cession ne peut avoir

ANNONCES LÉGALES

lieu qu'avec l'agrément des associés
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL24014190

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AU LYS BLANC

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 12, rue Jean-Marie Thévenin
58120 CHATEAU CHINON (VILLE)
843 564 121 RCS NEVERS

Le 17/06/2024 l'associé unique a décidé : le transfert du siège social
Mention caduque : 12, rue Jean-Marie Thévenin - 58120 CHATEAU CHINON (VILLE)
Mention nouvelle : 5, Place du Docteur Bondoux - 58120 CHATEAU CHINON (VILLE)
Pour avis.

AL24014230

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU 69 RUE WALDECK ROUSSEAU

Au capital de 22 867,35 €
Siège social : Soumard
58150 SAINT-ANDELAIN
RCS NEVERS : 351 697 263

Aux termes d'un PV d'AG extraordinaire en date du 24 Février2024, déposé au rang des minutes de Me Anne JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 13 Juin 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société, de STANDELAIN (58150) Soumard à : NEVERS (58000) 16 rue de L'Ile Saint-Charles et ce, à compter du 24 Février 2024.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL24014246

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

GALIEN LPS Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 000 euros Siège social : 22 rue Edme Laborde Parc d'Activités Nevers Saint Eloi 58000 Nevers 815 068 077 RCS Nevers Aux termes des décisions du Président en date du 1er juin 2024, M. Michael KLOSS, demeurant Hauptstrasse 172, 4147 Aesch (Suisse), a été nommé en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée en remplacement de M. Franklin DELAYE, démissionnaire.

AL24014251

UP'NOTAIRES
2 Avenue silvin
69150 DECINES CHARPIEU
32 Rue de la République
69002 LYON

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ELOVIC

SASU au capital de 10000 €
Siège social : CHEZ MME ANTUNE
164 RUE DU CHAMP DU BOIS
58130 Urzy
821 015 369 RCS de Nevers

Le 22/03/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 22 rue Jean Jaurès 69100 Villeurbanne Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Lyon

AL24014304

TRANSFORMATION EN SAS

ETS MARTIN SARL

Société à responsabilité limitée
Capital social : 259.163,33 euros
Siège social : 25, rue Gambetta -
58600 Fourchambault
403 937 048 R.C.S. Nevers

Par décisions du 10.06.2024, l'AGE a décidé de transformer la Société en société par actions simplifiée (SAS) à compter du même jour, sans création d'une personne morale nouvelle, de remplacer la dénomination sociale par ETS MARTIN SAS et de modifier l'objet social en y ajoutant de nouvelles activités, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société :
DENOMINATION SOCIALE : ETS MARTIN SAS
OBJET SOCIAL :
La vente de caveaux, de monuments funéraires, d'articles funéraires, ciment, granit, gravure, fabrication de cercueils, pompes funèbres, taille de pierres, menuiserie, fleurs, restauration de monuments et de toutes activités annexes. Pompes funèbres privées et transport de corps après mise en bière ;
L'exploitation de toutes entreprises de pompes funèbres ;
La création, l'exploitation et la gestion de crématoriums et de chambres funéraires ;
Ainsi que toutes activités annexes connexes ou complémentaires permettant la réalisation de cet objet
et comprenant notamment :
La vente et la fourniture de tous articles funéraires (cercueils et accessoires, urnes funéraires, fleurs naturelles et artificielles), La fourniture, la pose, l'édification de caveaux et monuments funéraires, La gravure sur les monuments et les articles funéraires, L'exécution de tous travaux de cimetière (ouverture et fermeture de caveau, creusement de fosses, entretien et réfection des tombes), L'exécution de toutes prestations et fournitures relatives à l'organisation des obsèques : faireparts, toilette mortuaire, soins de conservation, transport de corps avant et après la mise en bière, honoraires et démarches diverses, La fourniture des corbillards et des voitures de deuil, La fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, La conclusion de contrats obsèques ;
L'activité de mandataire d'intermédiaire d'assurance.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Mme Evelyne MARTIN, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Mme Evelyne MARTIN, demeurant 8 impasse du Midi - 58180 Marzy, en qualité de Présidente.
Pour avis.

AL24014309

Le 04/05/2024, l'AGO de la société AVENIR BENNES ET SERVICES – A.B.S. , Société Coopérative d'Entreprises de Transports à responsabilité limitée à capital, RCS de NEVERS n° 488 376 278, sise Avenue saint Exupéry ZI Bagatelle 58500 CLAMECY, a décidé :
- de nommer M. Romain SAGNE,32 boulevard Victor Hugo 58000 NEVERS, en qualité de co-gérant pour une durée de 4 ans, en remplacement de M. Eric ROUSSEAU
- la suppression du Commissaire aux Comptes suppléant, Madame Jeannine WONGKOEFFET, compte tenu de son départ à la retraite, et de ne pas la remplacer, la société Commissaire aux comptes titulaire étant une société pluripersonnelle
Mention sera faites au RCS de NEVERS

AL24014319

MODIFICATION DU CAPITAL

SAINT JACQUES OPTIQUE
SARL au capital de 500 000 €
réduit à 450 000 €
Siège social : 25-31, rue Saint Jacques –
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
801 929 100 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 25/03/2024 et des décisions de la Gérance du 18/06/2024 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 18/06/2024 :
Capital social :
- ancienne mention : 500 000 €
- nouvelle mention : 450 000 €

AL24014320

COMMISSAIRE AUX COMPTES

AIR DES PINS S.A. SA au capital de 38112,25 € Siège social : 29 AVENUE EUGENE COLLIN 58360 Saint Honoré les Bains 335 338 992 RCS de Nevers L'AG du 31/05/2024 a pris acte de la cessation des fonctions du Commissaire Aux Comptes Titulaire, COGEP AUDIT. Modification du RCS de Nevers

AL24014335

// DIVERS

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 27 juin 2002, Madame Danièle Alice Marcelle LABBE, demeurant à DECIZE (58300), 27bis rue d'Avril, née à MONTAIGUT (63700), le 15 décembre 1945 et décédée à DECIZE (58300), le 18 novembre 2023 a institué un légataire universel.Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Inès HENNO, notaire à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (58240), 34 avenue du Général de Gaulle, chargée du règlement de la succession le 7 mai 2024 dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 18 juin 2024.Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Inès HENNO. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24014237

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 10/02/2017, Mme Patricia Marie MARCEAU, célibataire, demeurant à MOULINS ENGILBERT (58290) 18 rue Coulon décédée à MOULINS ENGILBERT (58) le 28/02/2024, a consenti des legs universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Stéphane SANDELLI, notaire à CHATEAU CHINON (58170), suivant PV du 22/05/2024 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 24/05/2024.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, chargé de la succession, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24014250

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Pascal Jean-Marc LESDEMA, retraité, né à BOURGES (18000), le 22 juin 1958 et Madame Sophie Rachel Denise MARTIN, retraitée, née à LA ROCHELLE (17000), le 19 décembre 1960, demeurant ensemble à MARZY (58180), 23 rue des Chèvres, mariés à la Mairie de CHATEAUROUX (36000), le 04 octobre 1997, initialement sous le régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.
L'acte a été reçu par Me Bertrand RAGUET, notaire à LA ROCHELLE, le 19 juin 2024.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Bertrand RAGUET, notaire à LA ROCHELLE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Bertrand RAGUET

AL24014317

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 17 juillet 2014, déposé au rang des minutes de Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 20 juin 2024,
Monsieur Paul Jean Baptiste PANNETIER, en son vivant retraité, ayant demeuré à NEUF FONTAINES (58190), 31, rue Vauban, né à NEUF FONTAINES (58190), le 24 juin 1939,célibataire, décédé à AUXERRE (89000), le 29 décembre 2023 a institué un légataire universel.
Les oppositions devront être adressées à Me Elvira DIAS-SOUVANT notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS.
Pour avis : Me DIAS-SOUVANT.

AL24014327

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Sémelay (58) 14 ha 26 a 55 ca 'CHAMP DE LAVAU' : ZI-0041-0084* - 'GRANDE LAVRY' : ZI-0035-0037-0038* - 'L ECHENOT' : ZI-0082* - 'LES FORTS CLAIRS' : ZK-0013 - 'LE TUREAU' : ZL-0043
Cmne de Avrée (58)
Forêt + Parcelles agricoles : Biens loués sur la partie agricole
29 ha 02 a 34 ca 'LE BUISSON DES PRES': B-0304-0305-0307-0310-0311-0319-0320-0670 - 'CHAMPS DES GENEST' : B-0245 - 'TAILLIS DE LA CAILLETTE' : B-0402 - 'CHANCLIN' : B-0369 - 'CHAMP MARCEAU' : B-0384 - 'LES GRANDS SOUHAITS' : B-0184-0188-0216-0221 - 'CHAMP D AVREE' : B-0328 - 'CHAMP MAUPAS' : B-0232 - 'LES BRULES' : B-0370 - 'LES GRIS' : B-0550-0592-0594 - 'LES PETITS ROCHAUDS' : B-0496-0502 - 'CAILLETTE ET BOIS 3 FONTAI' : B-0256-0260A-0260Z-0263-0937 - 'CHAMP BOUJARD' : B-0351
Et, par extension, Cmne de Rémilly (58) 15 ha 51 a 67 ca 'LES BEIGNES' : B-0536
Cmne de Héry (58)
Biens occupés
3 ha 59 a 90 ca 'LE BOURG' : ZC-0063 - 'BOUGNON' : ZC-0001
Et, par extension, Cmne de Guipy (58)
1 ha 23 a 90 ca 'BOUGNON' : A-0800
Cmne de Lucenay-lès-Aix (58)
Biens occupés
1 ha 76 a 69 ca 'LE SAUZIN' : D-1163-1164-1971
Cmne de Montaron (58)
Grange
1 a 84 ca 'RUE DU PONT' : ZB-0070M
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15/07/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014326

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 8 décembre 2004, déposé au rang des minutes de Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY(58800), suivant procès-verbal de description en date du 23juin 2023 et par acte complémentaire au procès-verbal de dépôt de testament du 19 juin 2024,
Madame Monique Gisèle LEBLANC, en son vivant retraitée, ayant demeuré à NEVERS (58000), résidence des Eduens Appartement 42, née à CORBIGNY (58800), le 4 mars 1939, célibataire, décédée à AUXERRE (89000), le 18 décembre 2022,a institué un légataire universel.
Les oppositions devront être adressées à Me Sophie KOWAL notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS.Pour avis : Me Sophie KOWAL

AL24014328

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

ILH ENERGIE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 16 route de Tracy – Forges
58160 SAUVIGNY LES BOIS
900 157 207 RCS NEVERS

Le 30.04.2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Hervé IGLESIAS demeurant 16 route de Tracy – Forges 58160 SAUVIGNY LES BOIS a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au à l'adresse du siège social.
Pour avis.

AL24014231

DISSOLUTION

CONSTRUCTIONS JEAN DE CASTRO
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 €
Siège social : 81, rue Roland Brouard
58600 GARCHIZY
818 841 736 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 31/05/2024, l'Associée Unique la société BATINOV 58 (804 609 592 RCS NEVERS) a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.
Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de la présente publication.
Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL24014236

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BG FINANCEMENTS
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
27 rue du Général Ducrot
58320 GERMIGNY SUR LOIRE
Siège de liquidation : 27 rue du Général Ducrot
58320 GERMINY-SUR-LOIRE
811 115 484 RCS NEVERS

Le 31/05/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/05/2024.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24014252

DISSOLUTION

SCI MARLENE
Société Civile en liquidation
au capital de 15 244,90 €
Siège Social : 13, rue de la Perrière –
58000 SAINT ELOI
399 752 054 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 17/06/2024 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mme Laurence MICHON dt à SAINT ELOI (58) – 13, rue de la Perrière, M. Raphaël MINGHETTI dt à NOZIERES (18) – 802, route des Cassons et M. Bruno MINGHETTI dt à SAINT AMAND MONTROND (18) – 13, rue de la Fontaine Saint Martin ont été nommés comme liquidateurs pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Les Liquidateurs

AL24014321

DISSOLUTION

ALPHA TECHNO BOIS

Société par actions simplifiée
Capital social : 1.000,00 euros
Siège social : Mairie, Le Bourg -
58800 La Collancelle
809 776 826 R.C.S. Nevers

Le 19.03.2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Alexandru-Titu MAIORESCU demeurant 72022 Suceava (Roumanie) – Str. Fagetului nr. 36, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au Mairie, Le Bourg - 58800 La Collancelle. Pour avis.

AL24014332

CLÔTURE DE LIQUIDATION

NEVERS DECAPAGE

Société à responsabilité limitée en liquidation
Capital social : 1.000,00 euros
Siège social : Boulevard Beauregard,
zone des Champs Hardis -
58660 Coulanges-les-Nevers
Siège de liquidation :
107, route Nationale –
58300 Saint-Léger-des-Vignes
750 508 095 R.C.S. Nevers

Le 06.06.2024, l'Associé Unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de Nevers. Pour avis.

AL24014333

DISSOLUTION

EM RECRUITMENT SAS au capital de 100 € Siège social : 14 RUE GEORGES GUYNEMER 58000 Nevers 949 492 607 RCS de Nevers L'AGE du 13/06/2024 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Mme NSUMBU IKORE Annie, demeurant 14 RUE GEORGES GUYNEMER 58000 Nevers, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de Nevers

AL24014339

Exco Alpha

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : KINERGIES
Forme : société civile en liquidation
Capital social : 6000 euros
Siège social : 24 Grande Rue, 58130 GUERIGNY.
527 721 005 RCS NEVERS.
Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023. Madame Anne-Cécile THIBAUDAT, demeurant 54 rue des Chauvelles 58000 NEVERS, a été nommé liquidateur et lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, 54 rue des Chauvelles 58000 NEVERS. Adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL24014346

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30 mai 2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LGL IMMOLOG Siège social : La Tuilerie 58400 NARCY Durée : 99 ans Capital : mille euros (1 000,00 €) Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous terrains, appartements, immeubles et droits immobiliers, La réalisation de tous travaux, notamment de construction, rénovation, aménagement sur ces biens ou droits immobiliers, Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. Gérance : Monsieur Laurent LAMBINET, demeurant La Tuilerie 58400 NARCY Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de NEVERS

AL24013980

AVIS DE CONSTITUTION

MT DESIGN Société A Responsabilité Limitée au capital de 100 € 39 bis route du Panorama 58180 MARZY RCS NEVERS AVIS DE CONSTITUTION Selon A.S.S.P. en date à MARZY (58180) du 10.06.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée Dénomination sociale : MT DESIGN Siège social : 39 bis route du Panorama 58180 MARZY Objet social : Décoration d'intérieure, décoration évènementielle, design et architecture d'intérieur ; Scénographe et stylisme en décoration ; Etude de projet, étude d'aménagement et décoration, projet clé en main, projection 3D, courtière en travaux ; Accompagnement aux travaux, accompagnement en rénovation d'intérieur ; Coaching en décoration ; Formation en décoration d'intérieur. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 100 € Gérance : Mme Maud THEVENOT, demeurant au 39 bis route du Panorama 58180 MARZY, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS. Pour avis, La Gérance

AL24014244

Comptafrance

IMMATRICULATION

LA TOURGONETTE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 19 rue de Decize
58390 DORNES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOULINS du 20 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LA TOURGONETTE
Siège : 19 rue de Decize 58390 DORNES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 500 euros (apport en numéraire)
Objet : Exploitation d'un Food-Truck, restauration rapide, vente de plats à emporter, de produits alimentaires et boissons. Traiteur pour des événements publics ou privés. Buffet froid et pièce montée (baptême, anniversaire, mariages).
Président : Monsieur Roland TOURGON, demeurant 19 rue de Decize 58390 DORNES
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le Président

AL24014286

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARZY du 14/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : CG2M.
Siège social : 5 impasse de Busserolles, 58180 MARZY
Objet social : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Cédric MANEVY, demeurant 5 impasse de Busserolles – 58180 MARZY et Monsieur Guillaume MANEVY, demeurant 377 rue Saint Just - 58600 GARCHIZY.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés, agrément des associés dans les autres cas représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL24014311

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte électronique SSP en date du 06/06/2024, il a été constitué une SELARL dénommée :
SELARL AURELIE CIUDAD
Objet social : exercice libéral à titre exclusif de la profession d'infirmier(ère) libéral(e).
Siège social : 7 rue Nicolas Colbert-58210 VARZY
Capital : 33 370 euros
Gérance : Madame Aurélie CIUDAD, demeurant Varzy, Nièvre, 11 rue du 8 mai 1945.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL24014330

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement en date du 06/06/2024, il a été constitué une SELARL dénommée :
SELARL SEBASTIEN CIUDAD
Objet social : exercice libéral à titre exclusif de la profession d'infirmier(ère) libéral(e).
Siège social : 3 Place des Promenades-58500 CLAMECY
Capital : 67 650 euros
Gérance : Monsieur Sébastien CIUDAD demeurant Varzy, Nièvre, 11 rue du 8 mai 1945
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL24014331

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

DESTI-NATIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 21 000 euros
Siège social
Bois Choppard
89270 VERMENTON
508 198 900 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 14 juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 15 juin 2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.Le capital social reste fixé à la somme de 21 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions à un tiers exceptions faites des cessions réalisées au profit des conjoins, ascendants et descendants est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.Madame Brigitte BOUNON, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Paul-Etienne BOUNON demeurant Bld Decebal 4 – Bl.S11, Sc.3, Ap.49, Sector 3 à BUCAREST (Roumanie) pour une durée indéterminée à compter du 15 juin 2024.
Pour avis

AL24014275

AVIS DE TRANSFORMATION

JBDS

Société civile au capital de 115 920,00 €
Siège social : 71 Bis Grande rue - Thèmes -
89410 CEZY
799 428 420 RCS SENS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2024, l'assemblée générale de la société JBDS a décidé de modifier l'objet social et de transformer la société civile en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 7 décembre 2023. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme :
Ancienne mention : société civile.
Nouvelle mention : société par actions simplifiée.
Activités :
Ancienne mention : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Nouvelle mention : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, la location nue ou meublée, permanente ou saisonnière, de tous biens immobiliers, l'activité de marchand de biens immobiliers.
Administration :
Ancienne mention :
Monsieur José DOS SANTOS, gérant.
Nouvelle mention :
Monsieur José DOS SANTOS, président.
Admission aux assemblées et droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément :
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des trois-quarts des actionnaires présents ou représentés.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Le président.

AL24014283

CAPITAL SOCIAL

SARL AGRI PROCESS

Société à responsabilité limitée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 9 rue des Fossés
89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON
899 667 315 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE en date du 15/05/2024, les associés ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 200 000 € pour le porter à 600 000 € par création de 2 000 parts sociales d'une valeur de 100 € chacune.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE
Pour avis, le Gérant.

AL24014284

MODIFICATION DU CAPITAL

BRASSERIE POPIHN

SARL au capital de 90000 €
Siège Social : Domaine de Vaumorin
89320 VAUMORT
814977641 RCS de SENS

Par AGE du 19/06/2024, il a été décidé d'augmenter le capital de 15000 € par apport en

ANNONCES LÉGALES

numéraire pour le porter à 105000 €.
Article 6 et 7 des statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de SENS

AL24014285

COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOGFI Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros Siège social : Les Latteux, 89400 MIGENNES En cours d'immatriculation au RCS de SENS Aux termes de la décision unanime des associés en date du 19/06/24, il résulte que le CABINET TRINTIGNAC ASSOCIES (commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 822 1 du Code de commerce, domicilié 570 Avenue du Campon 06110 LE CANNET) a été désigné en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Frédéric MAILLARD, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029. POUR AVIS Le Président.

AL24014288

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI NICOLAS FERRARI

Société Civile Immobilière
au capital de 200 000,00 euros
Siège social
16 rue de la Gare
89310 NOYERS
987 388 030 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15 mai 2024 prenant effet le même jour, l'AGE a :- Transféré le siège social au 16 rue de la Gare – 89310 NOYERS,- pris acte de la démission de M. Christophe FERRARI de ses fonctions de gérant,- nommé M. Nicolas FERRARI, demeurant 16 rue de la Gare – 89310 NOYERS en qualité de gérant.Pour avis,Le gérant

AL24014295

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

GFA DU MUSSEAUX

Groupement foncier agricole
au capital de 314100 euros
Siège social
5 Route d'Auxerre
Tarte Maillet
89700 TONNERRE
789 715 018 RCS AUXERRE

La collectivité des membres associés du Groupement Foncier Agricole dénommé «GFA DUMUSSEAUX» réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 13 avril 2024, a pris acte du décès de Monsieur Henri CHERVAUX, co-gérant,intervenu le 22 février 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Madame Isabelle CHERVAUX demeure seule gérante.Aux termes de cette même Assemblée, il a été décidé de transférer le siège social du 5 Route d'Auxerre – Tarte Maillet – 89700 TONNERRE au8 Boulevard Vaucorbe – Appartement 212 – 89700TONNERRE, à compter du 13 avril 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24014299

LDS GROUPE

NON DISSOLUTION

THE BEAUTY HOUSE

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social
42 Grande Rue Aristide Briand
89200 AVALLON
908 885 205 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 11 août2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.POUR AVIS La Présidente

AL24014300

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EARL CHRISTIAN ROUYER

EARL
au capital de 29 500 €
Siège social
5 le Petit Béru
89700 TONNERRE
794 063 545 RCS AUXERRE

Par décisions en date du 3 juin 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à TONNERRE (89700), 9001 Ferme de Valeru. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.Pour avis, la gérance.

AL24014302

LDS GROUPE

MODIFICATION DU CAPITAL

GATIBIOGAZ

Société par actions simplifiée
au capital de 304000 euros
porté à 201 000 euros
Siège social
20 Grande Rue
89150 VILLEBOUGIS
881 112 064 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 mai 2024 a décidé de réduire le capital de 304 000 euros à 201 000 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions.L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois cent quatre mille euros (304 000 €). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent un mille euros (201 000 €). POUR AVIS Le Président

AL24014303

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 31.12.2023, les associés de la SARL Mc Phos Conseils, capital de 40.000 €, siège social à BLENEAU (89220) rue de la Ferronnerie Z.A. des Vallées, 411 271 083 RCS AUXERRE, ont constaté la cessation des fonctions d'un cogérant à compter du 1.1.2024. Ancienne mention publiée : Cogérants : Ph. SERRANO et M. C. SERRANO 20, rue du Loing 89220 BLENEAU Nouvelle mention : Gérant : Ph. SERRANO 20, rue du Loing 89220 BLENEAU

AL24014306

MODIFICATIONS DES STATUTS

Par acte de cession de part sociale en date du 19 janvier 2024, Monsieur Christophe Devilaine a cédé à Madame Marina Devilaine, une part sociale du capital de la société T.E.D société à responsabilité limitée au capital de 350.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 538 415 589 et dont le siège social est situé à Le Donjon Beauvoir 89240. Par assemblée générale ordinaire du même jour, Madame Marina Devilaine, née le 27 juin 1973 à Vire (14) domicilié Le Donjon Beauvoir 89240 a été désigné co gérante de la Société pour une durée illimitée, celle-ci ayant accepté ses fonctions

AL24014307

MODIFICATIONS DES STATUTS

SJLJ 88

Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social : 95 bis rue des Tanneries
52000 CHAUMONT
830 820 841 RCS CHAUMONT

DEMISSION DU GERANT
Suivant délibération de l'assemblée générale réunie le 14 juin 2024, Madame Lucile JEDELE, demeurant à SALIGNY (89100), 31 grande rue, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean-Louis JEDELE, démissionnaire.
TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
Suivant délibération de l'assemblée générale réunie le 14 juin 2024, il a été décidé de transférer le siège social de CHAUMONT (52000), 95 bis rue des Tanneries, à SALIGNY (89100), 31 grande rue, à compter du 14 juin 2024.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de CHAUMONT.
Pour avis, la Gérance.

AL24014323

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FACER

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : ESPACE GODARD, RTE NATIONALE
370 95500 GONESSE
893777987 RCS de PONTOISE

Par AGE du 21/06/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 17 Rue Sancey Centre d'Affaires EURIPOLE - ZI des Vauguillettes III 89100 SENS et d'effectuer les modifications suivantes au 21/06/2024 : - l'objet social à « Bureau d'études, conseil en étude technique et courtage en travaux » Présidence : DUBOIS Enzo 123 R DU PLESSIS BOUCHARD 95130 FRANCONVILLE en remplacement de ER Hasan Radiation au RCS de PONTOISE et immatriculation au RCS de SENS

AL24014329

MODIFICATION DU CAPITAL

Groupe456Invest SC au capital de 1 000 € Siège social : CHEMILLY SUR YONNE (89250) 22 rue Roger Bellair 930 126 503 RCS AUXERRE AGE du 21.06.2024 : augmentation du capital d'une somme de 7 666 631 € pour le porter à 7 667 631 €, par apport de titres et création de 7 666 631 parts sociales nouvelles. Modification corrélative des statuts.

AL24014336

MODIFICATION DU CAPITAL

MD COUVERTURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 100 euros
porté à 400 100 euros
Siège social : 4 rue de la Santé,
89700 TONNERRE
493 360 630 RCS AUXERRE

Par décision du 13 juin 2024, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 200 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 200 100 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 400 100 euros

AL24014338

MODIFICATION DU CAPITAL

LES CARS DE LA MADELEINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000,00 euros
Siège social : 10 chemin de la Bataille
89200 GIVRY
392167565 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 mai 2024 et du procès-verbal de la gérance en date du 25 juin 2024, le capital social a été réduit d'une somme de 91 402,71 euros, pour être ramené de 200 000,00 euros à 108 597,29 euros par rachat et annulation de 1515 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : «Le capital social est fixé à deux cent mille (200 000,00 euros).»Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à Cent huit mille cinq cent quatre-vingt dix- sept euros vingt-neuf centimes (108 597,29 euros).»Pour avis La Gérance

AL24014343

// DIVERS

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Regardez-nous sur YouTube

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique **ZYA CONSTRUCTION/ CONCEPT IMMOBILIER** 5 impasse du Gué de l'Épine 89470 Monéteau (Travaux de maçonnerie). RCS Auxerre 918789173. CIP 4781. Date de cessation des paiements : 01/05/2023. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce,- dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014253

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique **BENJAMIN ENVIRONNEMENT** 105 Rue des Mignottes CS20259 89005 Auxerre Cedex (Nettoyage industriel). RCS Auxerre 831121652. CIP 4784. Date de cessation des paiements : 17/12/2022. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014254

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique **PISCINES ET SPAS 89** 58 Route d'AUXERRE 89380 APPOIGNY (Vente et installation de coques de piscines). RCS Auxerre 807886585. CIP 4786. Date de cessation des paiements : 01/01/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014255

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sarl BOULIMARI** 14 place Charles Lepère 89000 Auxerre (restaurant). RCS Auxerre 432136331. CIP 4782. Date de cessation des paiements : 17/12/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014256

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique **RKIA AUTO 28** Route de Saint-florentin 89230 Montigny-la-Resle (achat vente de véhicules automobiles). RCS Auxerre 920762911. CIP 4783. Date de cessation des paiements : 17/12/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014257

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **l'EIRL TIME CAP FITNESS FABRE MARGAUX** 1 rue de la Fosse aux Anglais 89380 APPOIGNY (Salle de sport). RCS Auxerre 842154759. CIP 4785. Date de cessation des paiements : 17/12/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL24014258

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sarl GIGA MEGA FIESTA** Zc Dès Macherins, lieu dit la grande source 6 rue de Londres 89470 Moneteau (articles de fête). RCS Auxerre 753375591. CIP 4787. Date de cessation des paiements : 17/12/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014259

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 15/07/2024 au profit de la Sàrl à associé unique **AUTO ECOLE MONTLHERY** 43 grande rue 89200 Avallon (enseignement de la conduite). RCS Auxerre 791975394. CIP 4788. Date de cessation des paiements : 01/01/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014260

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sarl **SARL IP DERATE** 10 route des Vireaux 89160 LEZINNES (matériel formation incendie). RCS Auxerre 753814144. CIP 4789. Date de cessation des paiements : 17/12/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL24014261

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Anthony ROUGEMONT** 10 Rue Hippolyte Ribière 89000 Auxerre (prothésiste dentaire). RCS Auxerre 493589667. CIP 4790. Date de cessation des paiements : 17/12/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014262

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit du **FONDS DE DOTATION ALTERIA** 40 Route de Vezelay 89460 Bazarnes (organisation par adhésion volontaire). SIREN 848834974. CIP 4791. Date de cessation des paiements : 01/04/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014263

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité au 15/07/2024 au profit de l'**ASSOCIATION ENFANTS DU TERRITOIRE** 40 Route de Vézelay 89460 Bazarnes (organisation par adhésion volontaire). SIREN 829822162. CIP 4792. Date de cessation des paiements : 01/05/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014264

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité au 29/07/2024 au profit de la SAS à associé unique **ULTERÏA FORMATION** 40 rue de Vézelay 89460 Bazarnes (information aux enjeux éducatifs). RCS Auxerre 839542065. CIP 4793. Date de cessation des paiements : 01/04/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014265

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SCI ALTERÏA IMMOBILIER** route de Champs 89530 Saint-Bris-le-Vineux (acquisition d'immeubles). RCS Auxerre 982525370. CIP 4794. Date de cessation des paiements : 01/05/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014266

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité au 30/06/2024 de la **SAS** à associé unique **DU SERVICE** 8 Rue des Poiriers Villiers sur Tholon 89110 MONTHOLON (entretien de la maison, repassage). RCS SENS 881561807. CIP 4726. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL24014267

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sarl BOIS FORET** 89 Apt 18 Bat F, rue Henry Gérard 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 835365149. CIP 4555.

AL24014268

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sarl ECCC** ZA des Macherins 12 Rue de Londres 89470 Monéteau. RCS Auxerre 890487523. CIP 4661.

AL24014269

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/06/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sarl** à associé unique **201Créa** 12bis Rue du Bel Air 89200 Avallon. RCS Auxerre 900459405. CIP 4678.

AL24014270

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/06/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Madame Phoumouang APHAIYALATH** 20 Rue des Lions 89170 Saint Fargeau (bar brasserie restaurant). RCS Auxerre 531778785. CIP 4795. Date de cessation des paiements : 19-12-2022. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 Rue de l'Horloge 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014274

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur les communes de VOUTENAY-SUR-CURE, PRÉCY-LE-SEC, JOUX-LA-VILLE, GIROLLES, ANNAY-LA-CÔTE ET LUCY-LE-BOIS

Par arrêté préfectoral n° PREF-SGAD-BE-2024-0253 du 31 mai 2024, **une enquête de 31 jours**, préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision des périmètres de protection du captage des Boulerons situé sur le territoire de la commune de Voutenay-sur-Cure et à la demande d'autorisation, au titre du code de la santé publique, de prélever et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au bénéfice des communes de Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec, Girolles, Lucy-le-Bois et Joux-la-Ville, **est prescrite du lundi 24 juin 2024 à 9 h au mercredi 24 juillet 2024 à 17 h.**
Les communes de Saint-Moré, Thory, Sainte-Colombe, Provency, Athie, Sauvigny-le-Bois sont concernées par le périmètre de protection éloignée.
Sont désignés par le tribunal administratif de Dijon, Madame Geneviève GARCIA, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et Monsieur Gilles PEYLET, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :
- en mairies de Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec, Girolles, Lucy-le-Bois et Joux-la-Ville, communes concernées par le périmètre de protection rapprochée et par le prélèvement et la distribution de l'eau, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État(www.yonne.gouv.fr), à la rubrique Actions de l'État-Environnement - Déclaration d'utilité publique - Enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions, **avant le mercredi 24 juillet 2024 à 17 h :**
- sur les registres ouverts en mairies de Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec, Girolles, Lucy-le-Bois et Joux-la-Ville,
- par écrit à la commissaire enquêtrice - Mairie de Voutenay-sur-Cure, siège de l'enquête - 30 route départementale 606 - 89270
- par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-dup-voutenaysurcure@yonne.gouv.fr**
(Les observations transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public,
à la mairie de Voutenay-sur-Cure (89270) - 30 route départementale 606,
- le lundi 24 juin 2024 de 9 h à 12 h,
- le mercredi 24 juillet 2024 de 14 h à 17 h
à la mairie de Précy-le-Sec (89440) - 36 Grande Rue,
- le jeudi 11 juillet 2024 de 14 h à 17 h
à la mairie de Joux-la-Ville (89440) - 3 rue de l'Eglise,
- le samedi 20 juillet 2024 de 9 h à 12 h.
Est désigné en qualité de responsable du projet Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable - 3 rue de l'Eglise 89440 Joux-la-Ville - tél :03.86.33.61.24
Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra son rapport, ses conclusions motivées et les registres d'enquête à la préfecture de l'Yonne. Elle adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Dijon.
Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.
Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairies de Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec, Girolles, Lucy-le-Bois et Joux-la-Ville, à la préfecture de l'Yonne - Bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'État.

AL24013989

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : G A M C T.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 78261 euros.
Siège social : 40 rue des Bruyères 89113 Charbuy, 89113 CHARBUY.
799604681 RCS Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 5 juin 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur STEPHANE TONNELIER demeurant 40 rue des Bruyères, 89113 charbuy et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du Auxerre.
Le liquidateur

AL24014240

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI MOUSTIQUE.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 335400 euros.
Siège social : 40 rue des Bruyères 89113 Charbuy, 89000 AUXERRE.
437908114 RCS Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 5 juin 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur STEPHANE TONNELIER demeurant 40 rue des Bruyères, 89113 Charbuy et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du Auxerre.
Le liquidateur

AL24014241

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : L'ETOILE.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 51 GRANDE RUE, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
528793292 RCS de Sens.
Aux termes de l'AGE en date du 5 juin 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Amar MAKHOUT demeurant 2 RUE ARMAND MEFFRE, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du de Sens.Le liquidateur

AL24014242

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI ANALEX.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 3000 euros.
Siège social : 27 Rue DES PRES COULONS, 89000 AUXERRE.
493532824 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. Monsieur Ronald DALLA POZZA, demeurant 31 avenue de la gare - charny 89120 Charny Oree de Puisaye a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.Pour avis.

AL24014243

GROUPE ALTUS EXPERTISES - CONSEILS - AUDITS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EVELEON

SCI société en liquidation
Capital social : 107 000 €
Siège social : RN 6 Lieudit Milieu des ruelle, 89380 APPOIGNY
433813797 RCS d'Auxerre

En date du 31/01/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Philippe RICHARD Rue de Sauve Genou, 89290 Vincelles et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS d'AUXERRE.
Le liquidateur

AL24014247

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MJL HOUBLIN

Société civile en cours de liquidation.
Au capital de 3 000,00 €.
Siège social et siège de la liquidation
80 Grande rue
89580 MIGE.
Liquidateur : Monsieur Jean-Luc HOUBLIN
demeurant 80 Grande rue
89580 MIGE.
852 549 922 RCS AUXERRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION
Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.Le liquidateur.

AL24014278

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«L'EPICERIE DES BALKANS» SAS En cours de liquidation Au capital de 1 000 €uros Siège social : 12 route de la Vallée des Prés 89100 SALIGNY 899 882 880 R.C.S. SENS Suivant délibération de l'A.G.O. du 15/05/2024, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2023. Dépôt des actes et pièces au R.C.S. de SENS

AL24014337

DISSOLUTION

ABP89 SAS au capital de 5 000 € Siège social : 4 rue Saint Sauveur des Vignes 89100 SENS 951 365 014 RCS SENS Par décisions de l'Associé Unique du 31/05/2024 : dissolution anticipée de la société à compter du même jour et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Alexandre BRONSIN, 1 chemin d'Everly Neuvry 77480 JAULNES, exercera les fonctions de liquidateur. Siège de la liquidation : fixé chez le liquidateur Dépôt légal au RCS de SENS

AL24014341

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ABP89 SAS en liquidation au capital de 5 000 € Siège social : 4 rue Saint Sauveur des Vignes 89100 SENS 951 365 014 RCS SENS Par décisions du 31/05/2024, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de gestion et décharge de mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de la liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de SENS

AL24014340

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 31/05/2024 , régularisé par signature électronique, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS ; Dénomination : NOGFI; Capital : 40.000 € en numéraire; Siège social : Les Latteux, MIGENNES (89400), Objet : Acquisition, détention, gestion, cession de toutes participations dans des Sociétés ayant pour activité l'exploitation d'hypermarchés à l'enseigne E. LECLERC ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS ; Président nommé pour une durée illimitée : M. Axel NOGUERA SEIGNELAY (89250), 25 rue Saint Anne ; Cac Titulaire : CABINET VDB ET ASSOCIES, SAS au capital de 250.000 € 15 Avenue Paul Claudel 80480 DURY RCS AMIENS 581 720 729 ; Co Cac Titulaire : Monsieur Frédéric MAILLARD, demeurant à AMIENS (80000), 42 46 rue Lamartine ; Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque action donne droit à une voix sauf exception des articles 18.4.2 et 18.4.3 ; Agrément : Tout associé peut céder librement tout ou partie de ses actions à un autre associé et toute personne adhérent de l'ACDLEC ou toute personne morale exploitant un centre E. LECLERC à la condition que le total des actions ne dépasse pas 5% du nombre total des actions du capital de la société au cours d'un même exercice social. En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les associés survivants et les héritiers directs, le conjoint survivant, sans agrément. Dans les autres cas, l'agrément est donné par l'assemblée générale. La Société sera immatriculée au RCS de SENS. Pour avis Le Président.

AL24014235

ESSOR

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31.05.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : SC. DENOMINATION : ESSOR. SIEGE : CHEMILLY SUR YONNE (89250), 22 rue Roger Bellair. OBJET : prise de participation passive dans toutes sociétés commerciales, industrielles et financières. Acquisition, souscription, propriété et gestion de tous instruments financiers, droits sociaux et de toutes valeurs mobilières, cotées ou non cotées, pour son compte propre, l'investissement dans tous produits bancaires et d'épargne et de placement et notamment des bons et contrats de capitalisation, portefeuille de valeurs mobilières, actions, obligations et autres titres de créance négociables, parts ou actions d'organismes de placements collectifs et de sociétés d'investissement à capital variable. Acquisition, construction, transformation, aménagement, détention, conservation, mise en valeur, prise à bail, administration, exploitation et gestion par location ou autrement, de tout bien ou droit immobilier, bâti ou non et de tous biens et droits pouvant constituer la représentation, l'accessoire, l'annexe, l'augmentation ou le complément des biens et droits immobiliers en question détenu directement ou indirectement en pleine propriété, en usufruit ou en nue propriété ou par bail. Acquisition, détention, gestion, exploitation et cession de tous droits de la Propriété industrielle (brevets, marques, licence...) et de tous biens meubles (objets de collection, œuvres d' art...). CAPITAL : 1 000 €. GERANT : M. Didier CHAPUIS et Mme Evelyne GAUTROT, épouse CHAPUIS, demeurant ensemble à PARIS (75012), 70 boulevard de Reuilly, et M. Matthieu CHAPUIS demeurant à AUXERRE (89000), 13 rue de l'Horloge. DUREE IMMATRICULATION : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE. CESSION DE PARTS : Librement cessible en pleine propriété, en usufruit ou en nue propriété entre associés, entre titulaires de droits de même nature que ceux objets de la cession ou entre le cédant et ses descendants. Elles ne peuvent être cédées, à titre gratuit ou à titre onéreux, à d'autres personnes, qu'avec l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

AL24014272

Groupe456Invest

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31.05.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : SC. DENOMINATION : Groupe456Invest. SIEGE : CHEMILLY SUR YONNE (89250), 22 rue Roger Bellair. OBJET : prise de participation passive dans toutes sociétés commerciales, industrielles et financières. Acquisition, souscription, propriété et gestion de tous instruments financiers, droits sociaux et de toutes valeurs mobilières, cotées ou non cotées, pour son compte propre, l'investissement dans tous produits bancaires et d'épargne et de placement et notamment des bons et contrats de capitalisation, portefeuille de valeurs mobilières, actions, obligations et autres titres de créance négociables, parts ou actions d'organismes de placements collectifs et de sociétés d'investissement à capital variable. Acquisition, construction, transformation, aménagement, détention, conservation, mise en valeur, prise à bail, administration, exploitation et gestion par location ou autrement, de tout bien ou droit immobilier, bâti ou non et de tous biens et droits pouvant constituer la représentation, l'accessoire, l'annexe, l'augmentation ou le complément des biens et droits immobiliers en question détenu directement ou indirectement en pleine propriété, en usufruit ou en nue propriété ou par bail. Acquisition, détention, gestion, exploitation et cession de tous droits de la Propriété industrielle (brevets, marques, licence...) et de tous biens meubles (objets de collection, œuvres d' art...). CAPITAL : 1 000 €. GERANT : M. Didier CHAPUIS et Mme Evelyne GAUTROT, épouse CHAPUIS, demeurant ensemble à PARIS (75012), 70 boulevard de Reuilly, et M. Baptiste CHAPUIS demeurant à CHEMILLY SUR YONNE (89250), 22 rue Roger Bellair. DUREE IMMATRICULATION : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE. CESSION DE PARTS : Librement cessible en pleine propriété, en usufruit ou en nue propriété entre associés, entre titulaires de droits de même nature que ceux objets de la cession ou entre le cédant et ses descendants. Elles ne peuvent être cédées, à titre gratuit ou à titre onéreux, à d'autres personnes, qu'avec l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

AL24014273

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 juin 2024, à SAINT MAURICE THIZOUAILLE.Dénomination : ROTAGI.Forme : Société civile immobilière. Siège social : 4 rue de charny, 89110 St Maurice Thizouaille.Objet : - L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement des dits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,.Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessible au profit des associés..Gérant : Monsieur Mickaël GIACOMAZZI,demeurant 1 rue de charny, 89110 St Maurice Thizouaille La société sera immatriculée au RCS de Sens. Pour avis.Le gérant

AL24014277

MYS RACING
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
14, boulevard du Pont Neuf
89100 SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à SENS (89) du 18/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SASU Dénomination : MYS RACING Siège : 14, boulevard du Pont Neuf, 89100 SENS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 2 000 euros Objet : Réparation, entretien et mécanique autos, motos, Quads, aéro gommage, traitement antirouille, peinture sur tous supports ; achat et revente de pièces détachées ; achat et revente de véhicules et motocycles neufs et d'occasion ; influenceur, et, d'une manière générale, tout ce qui peut se rapporter directement ou indirectement à ces activités. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mr Roman MOYSES, domicilié au 25, rue de Fossoy, 89140 SAINT SEROTIN. La société sera immatriculée au RCS de SENS. Pour avis : Le Président

AL24014296

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENIZY (Yonne), du 18 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DAM HOLDING
Siège : 14 Rue des Roches - La Tuilerie - 89210 VENIZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président :
Monsieur Henri DAM, demeurant 14 Rue des Roches - La Tuilerie - 89210 VENIZY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL24014310

AVIS DE CONSTITUTION

A VOS IMMOS
Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 30 rue Paul DEFRANCE,
89130 TOUCY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOUCY du 14 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : A VOS IMMOS
Siège social : 30 rue Paul DEFRANCE, 89130 TOUCY
Objet social : l'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Dimitri CHEVEAU, demeurant 5 Allée des Vignes 89240 VILLEFARGEAU
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL24014312

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 14/06/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination :
DELTA COUVERTURE
Siège Social : 98 Bis rue du général de Gaulle 89100 SENS
Capital : 500 €
Objet social : Travaux de couverture par éléments
Durée : 99 ans
Président : M. De Freitas Marc 98 bis Rue du Généralle de Gaulle 89100 SENS
Cession d'actions : libre
Exercice du droit de vote : une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire
Immatriculation au RCS de SENS

AL24014315

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/06/2024 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
NOZOMI SUSHI
Siège social : 6 Impasse des Maraîchers, 89100 Maillot
Forme : SASU
Capital : 3 000 Euros
Objet social : Restauration traditionnelle.
Présidence : Madame HU ép. YU Lili, demeurant 6 impasse des Maraîchers 89100 Maillot, élu pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL24014316

« Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
Abonnement
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €
☐ 2 ANS 222 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

// GENDARMERIE

89

Attention aux vols pendant les moissons

Chaque année, durant les moissons, des agriculteurs sont victimes de vols en tous genres : GPS, console, outillage, carburant voire de matériels agricoles. Pour limiter les larcins, la gendarmerie donne quelques bons conseils pour les exploitants agricoles.

Le Colonel Nicolas Nanni, commandant de groupement de gendarmerie départementale de l'Yonne, le souligne : « *il faut tout d'abord avoir conscience que tout se dérobe dans une exploitation agricole, c'est une grande difficulté pour les agriculteurs. Cela va du plus petit des matériels, comme de l'outillage, au plus gros, comme les tracteurs* ».

Alors, pour limiter au maximum les larcins, il est nécessaire de renforcer la sécurité des exploitations, en commençant par les accès, et de mettre en place des dispositifs dissuasifs comme l'éclairage, les faits étant souvent pratiqués de nuit. « *Cela génère de l'inconfort chez les délinquants et de la peur* », assure le Colonel Nanni. « *On peut aussi installer des dispositifs de vidéoprotection assez ostentatoires pour qu'ils aient un bénéfice* », les caméras gibiers fonctionnant très bien.

L'idée première est de ne rien laisser à portée des voleurs. Cela passe par le fait de rentrer les tracteurs et les produits de valeur dans les hangars, de déconnecter et ranger, si possible dans un lieu sécurisé et sous clé, les GPS et console, ou encore « *d'essayer de limiter le remplissage du réservoir du tracteur à l'activité journalière, quitte à emmener deux ou trois jerricans dans les véhicules si besoin, même si cela peut paraître compliqué pour l'agriculteur, surtout en période de moisson, ou du moins essayer d'éviter de laisser un maximum de carburant dans le tracteur quand la journée arrive à son terme* », indique le Major Stéphane Verse, référent sûreté du groupement de gendarmerie de l'Yonne. Dans l'exploitation, il est aussi mieux de garer les véhicules le long d'un mur, pour limiter l'accès au réservoir, et si possible les ranger dans un même endroit « *ce qui sera plus facile pour la surveillance si on met en place un dispositif de vidéoprotection* », ajoute le Major Verse. Autre conseil : installer une sonde dans les cuves permettant d'envoyer une alerte si le niveau baisse, bloquer le pistolet de la cuve pour empêcher un individu de se servir en toute sérénité, et mettre en place des dispositifs GPS sur les matériels agricoles alertant l'exploitant en cas de mouvement non prévu.



Gendarmerie Nationale

Les agriculteurs peuvent faire appel au correspondant sûreté de sa brigade pour une expertise sur leurs exploitations.

Faire appel à son correspondant sûreté

En cas de vol, la priorité est de prévenir la gendarmerie (au 17) et si possible déposer plainte. « *Au-delà de ça, il faut que les agriculteurs fassent attention aux premiers actes qu'ils font sur les lieux touchés par les cambrioleurs. Il faut nous laisser agir pour que nous puissions faire nos constatations, pour que l'on donne la chance à la criminalistique, à travers des recueils de traces, à savoir des profils génétiques ou des traces papillaires (que l'on laisse avec les mains)* », pointe le Colonel Nanni. « *Il faut savoir que dans chaque brigade, il y a des techniciens en identification criminelle de proximité, qui font, sur des mesures simples, un travail aussi redoutable et efficace que ceux d'Auxerre consacrés uniquement à cette tâche* », ajoute-t-il. Aussi, chaque brigade du département a un correspondant sûreté, formé par le Major Verse. « *Les agriculteurs peuvent demander la présence de ce correspondant sûreté, de manière totalement gracieuse, qui vient pour faire une analyse sûreté d'une exploitation, pour identifier les failles. Et si nécessaire, le Major Verse peut à son tour intervenir pour apporter une expertise supérieure* », informe le Colonel Nanni. Ce dernier souhaiterait également que davantage d'exploitants agricoles s'engagent comme réservistes opérationnels. « *À travers eux, cela me permettra de prendre encore mieux le pouls de ce qu'ils vivent et pensent* ».

À noter également que dans l'Yonne, 266 communes font partie du dispositif de la participation citoyenne. Un atout, qui a fait ses preuves avec une baisse de délinquance (notamment sur les atteintes aux biens) constatée de l'ordre de 15 à 20 %, dont peuvent bénéficier les agriculteurs. Et même l'intégrer en se rapprochant de sa mairie.

Christopher Levé

LOISIRS

// À DÉCOUVRIR

Saveurs de l'Yonne, pour goûter tout un département

Après quelques années d'interruption, notre magazine *Saveurs de l'Yonne* est de retour cette année. Il rassemble près de 20 producteurs et un bon paquet d'idées de recettes !

Un pot de miel à l'aspect savoureux et dans une ambiance ensoleillée orne sa couverture : le magazine *Saveurs de l'Yonne*, réalisé par l'équipe de *Terres de Bourgogne*, fait cette année son grand retour. Sa dernière édition remontait à 2018 mais, en ce début d'été 2024, les gourmands et les curieux vont pouvoir, à nouveau, partir à la découverte de celles et ceux qui, de Sens à Avallon, et de Tonnerre à Saint-Sauveur-en-Puisaye, produisent des fruits, des légumes, de la viande, des fromages, du vin et, bien sûr, du miel. Avec *Saveurs de l'Yonne*, c'est à une balade gourmande que nous vous invitons au fil des 52 pages de ce magazine distribué gratuitement à 20 000 exemplaires dans le réseau des magasins Gamm Vert et également chez chacun des producteurs qui y figure. Les agriculteurs présents dans ce magazine ont tous pour point commun de vendre tout ou partie de leurs productions en direct. Chacun des portraits raconte une histoire, de femmes ou d'hommes, de leur rencontre avec la terre et de ce qu'ils en tirent de meilleur, à force de travail, d'attention et de passion.

Continuité familiale ou virage professionnel

Chaque parcours est différent : si, chez certains, le métier est la continuité d'une histoire familiale, ce qui n'empêche pas les évolutions et les innovations, pour d'autres, l'activité agricole résulte d'un virage professionnel, d'une réorientation, et d'une vocation profonde qui se concrétise parfois de manière originale. C'est tout l'intérêt de *Saveurs de l'Yonne* : donner à découvrir des parcours de vie qui découlent d'une véritable attirance pour les métiers de la terre. Ce qui rassemble aussi ces producteurs, c'est l'envie de partager leur métier, d'en parler, d'en révéler la complexité mais aussi la beauté, liée à l'incertitude de tout travail en lien avec la nature. Le contact direct avec la clientèle et les retours qu'elle peut leur faire ne les effraie pas : c'est plutôt pour eux un moteur qui les pousse à progresser. En feuilletant *Saveurs de l'Yonne*, vous trouverez des idées de repas savoureux, locaux, car chaque portrait s'accompagne d'une recette bâtie à partir du ou des produits décrits. Notre magazine vous donnera, nous l'espérons, envie d'aller à la rencontre de ces producteurs talentueux et inventifs.

Berty Robert



Saveurs de l'Yonne est à découvrir dès cette semaine dans le réseau des magasins Gamm Vert du département.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 juillet

// Expo photo sur les vignerons de Bourgogne

Dans le cadre du Mois des Climats, une exposition photographique se tiendra, du 1er juin au 30 juillet à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune. Un voyage photographique à la rencontre des vignerons pour mieux comprendre leur quotidien face au dérèglement climatique. Un regard porté par Michel Joly sur leurs préoccupations : gel, sécheresse, dépérissement de la vigne, mais aussi sur l'urgence d'adaptation, la biodiversité et le développement durable.

Accès gratuit.
www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Mardi 9 juillet

// Balade historique dans le vignoble

Dans le cadre du Mois des Climats de Bourgogne, une balade historique avec dégustation est proposée depuis Savigny-lès-Beaune, à partir de 14 h 30. Remontez le temps et faites la connaissance de l'appellation Savigny. De la naissance de sa combe glaciaire à la reconnaissance de ses 22 Climats classés en 1ers Crus, jusqu'à son classement comme site protégé en 2023. Dégustation d'un vin en fin de balade.

Sur inscription au 06 47 62 52 98 ou à contact@visites-guidees-2bourgognes.com

• Mercredi 10 juillet

// Apéro avec vue

Dans le cadre du Mois des Climats de Bourgogne, une soirée d'exception au cœur du patrimoine viticole et historique des Climats, mariant visite patrimoniale, dégustation commentée de vin, pique-nique de bons produits 100 % Côte-d'Or et une vue à couper le souffle. Elle aura lieu à Saint-Loup-Géanges, en Saône-et-Loire, au domaine de l'Abbaye de Maizières.

À 19 heures. Tarif unique : 25 euros. Renseignements : 03 80 20 10 40. Réservations sur : www.climats-bourgogne.com

• En juillet et août

// Découvrez le château de Châteauneuf au crépuscule

Durant tout l'été, au château de Châteauneuf-en-Auxois, pour les familles : animations, ateliers ludiques et visites contées au crépuscule.

https://chateauneuf.bourgognefranchecomte.eu

Nièvre

• Du 28 juin au 13 décembre

// Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de six séances pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition : la roue des arômes (28 juin), la lumière sur Chasselas (27 septembre), une virée dans le Jura (18 octobre), l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

• 29 juin

// Visite

Le domaine de la Perrine à Livry organise une visite guidée du vignoble et de la cave – avec dégustation – le 29 juin à partir de 18 h. Inscription auprès de l'office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours.

Renseignements : 03 86 37 21 25 ou par mail ot.stpierre-magnycours@orange.fr

• Jusqu'au 30 juin

// Exposition

Le Pavillon du Milieu de Loire (17 quai Jules Pabiot à Pouilly-sur-Loire) propose une exposition-documentaire axée sur les animaux et les cinq sens. Ouverture le mercredi, samedi, dimanche, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Renseignements : 03 86 39 54 54

• 6 juillet

// Anniversaire

À partir de 17 h, le 6 juillet, « Au Saint-Hilaire » (16 route de Genève à Saint-Hilaire-Fontaine) fêtera ses deux ans d'existence. Au programme : dégustation de bouchées japonaises, de bière (Brasserie du Loup) et concerts...

Renseignements : 03 58 01 52 51 ou https://www.facebook.com/people/Au-St-Hilaire/100089650592209/

• 7 juillet

// Balade gourmande

Une balade gourmande est organisée à Sauvigny-les-Bois le 7 juillet à partir de 10 h. Des produits locaux seront mis en avant tout au long du parcours de 10,5 km.

Inscriptions et renseignements : 03 86 90 78 00 ou 07 64 81 14 49

• 6 et 7 juillet

// Portes ouvertes

Le Syndicat d'Apiculture Nivernais-Morvan organise des portes ouvertes le 6 et 7 juillet (de 10 h à 18 h les deux jours), pour fêter les abeilles et le miel. D'autres partenaires seront présents pour compléter l'événement. Lieu : 11 route de la Plaine à Varennes-Vauzelles.

Renseignements : 06 73 11 89 53.

• À partir du 3 août

// Comices de l'année

Comme tous les ans, les comices seront organisés dans le département. Voici les dates et canton concernés cette année : 3 et 4 août Comice de Corbigny ; 10 et 11 août Comice de Montsauche-les-Settons ; 24 et 25 août Comice de Saint-Benin-D'Azy ; 31 août et 1er septembre Comice de la Charité-sur-Loire.

• 31 août

// Fête de l'agriculture des JA 58

Les JA 58 organisent leur fête de l'agriculture à Lormes le 31 août, toute la journée, avec concours de labour l'après-midi. D'autres activités seront prévenues durant l'événement.

Yonne

• 31 août et 1er septembre

// Fête de l'agriculture

Comme tous les ans, les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organisent la fête de l'agriculture. Cette année, celle-ci aura lieu les samedi 31 août et dimanche 1er septembre à Étais-la-Sauvin, en Puisaye, organisée par le canton de Saint-Sauveur. 10 ans après, le canton de Saint-Sauveur retrouve la fête de l'agriculture.

// LECTURE

58 Naturellement magique !

« Switch, journal d'une apprentie sorcière », vient de paraître aux Éditions Dargaud. Son auteure, Éva Roussel, 35 ans, revient sur son premier ouvrage en solo.

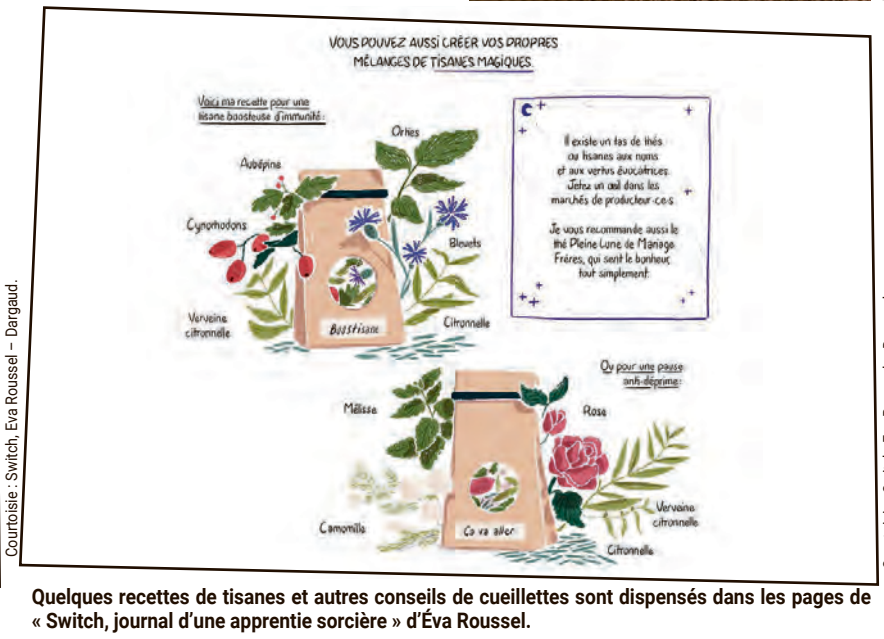


Outre les informations botaniques, les lecteurs découvriront d'autres informations sur le Morvan.



Cécile Gabriel

Éva Roussel, 35 ans, explique que le dessin et l'écriture sont pour elle : *« sans limites. On peut tout imaginer tant que cela a du sens pour l'auteur »*.



Courtoisie : Switch, Eva Roussel – Dargaud.

Quelques recettes de tisanes et autres conseils de cueillettes sont dispensés dans les pages de « Switch, journal d'une apprentie sorcière » d'Éva Roussel.

Même si Éva Roussel, 35 ans, n'en est pas à sa première publication, elle signe son premier ouvrage entièrement réalisé par ses soins avec « Switch, journal d'une apprentie sorcière ». Ce dernier, publié courant mars aux Éditions Dargaud (Collection Mâtin !), revient sur la figure de la sorcière, femme aux connaissances pratiques et scientifiques *« persécutée car elle avait le pouvoir du savoir »* précise Éva, ainsi que sur l'amour de l'autrice pour son Morvan natal, où elle est revenue vivre depuis 2020.

À la croisée des chemins entre différents concepts, « Switch, journal d'une apprentie sorcière » est un témoin de la vie d'Éva. *« Cet ouvrage ne fait en aucun cas du prosélytisme. Il regroupe, mes propos, mes idées, mon expérience. D'ailleurs, consciente de ce point, et avec l'envie d'avoir un équilibre, indispensable lorsque l'on parle de vivant, j'ai créé la petite araignée qui rappelle les dérives ou les contradictions qu'il peut y avoir dans le milieu de l'ésotérisme »*. Ainsi, elle cible les fameux sujets abordés : *« Je voulais un livre me ressemblant : engagé, féministe et empathique. Ce sont des grands mots qui résument mon envie d'offrir au lecteur les informations que j'ai pu découvrir au fil de mes recherches, que ce soit sur les sorcières, l'éco-féminisme ou encore les plantes. Durant la création, j'ai vécu une véritable boulimie de savoirs nécessaire à la transmission ; Switch en est le résultat »*.

Collecter le savoir

Elle insiste en souriant : *« Ce n'est pas un livre pour dire aux gens d'aller parler à la lune tous les jeudis, mais plus un recueil d'informations et un retour d'expériences. Ensuite, c'est au lecteur de faire sa propre cuisine intellectuelle et pratique (car oui il y a des recettes pour des infusions !) »*. Cette envie de donner des renseignements, Éva l'explique : *« Jusqu'à mes 18 ans j'ai vécue dans le Morvan mais je le connaissais finalement assez vaguement. En revenant ici après quelques années passées dans d'autres régions, je voulais en apprendre plus sur ce lieu qui m'avait vu grandir. Finalement, nous vivons sans vraiment prêter attention à ce qui nous entoure, et je trouvais cela dommage. Je me suis donc intéressée à de nombreux sujets, dont la botanique, car, Morvan oblige, nous sommes entourés par la nature »*. Ainsi, elle détaille être *« partie des plantes de mon jardin… des merveilles qui sont sous nos fenêtres, et dont la majorité des gens n'a pas conscience de leur magie. Cette dernière étant à nos pieds, il faut juste se pencher pour en profiter »*. Là, elle rappelle le lien intrinsèque avec les *« sorcières »* : *« Autrefois, elles avaient les connaissances assez pointues sur leur environnement et s'en servaient notamment au travers de concoctions médicinales. Ce savoir était alors vu comme un véritable pouvoir remettant en cause le fonctionnement des régimes en place ; raison pour laquelle elles furent pourchassées. D'ailleurs, la chasse aux sorcières va même au-delà des guérisseuses (qu'on appelle aujourd'hui sorcières), ça a fini par tomber sur n'importe quelle femme qui était sur le passage. Globalement des femmes seules, vieilles et sans hommes dans leur vie… Un sujet passionnant qui questionne également le genre et la hiérarchisation de certains mots ; héritage de ces temps anciens. Nature - Culture, émotion - raison, douceur - force, etc. ces notions sont opposées, hiérarchisées et genrées. Et ce qui est du côté du féminin est inévitablement dévalorisé. Les éco-féministes veulent justement se réapproprier ces notions-là et leur redonner la valeur qu'elles méritent. Parce qu'une société plus empathique et sans domination ça fait quand même plus rêver non ? »*.

Point d'équilibre

« Avec du recul, récolter toutes ces informations sur le monde qui m'entoure, était indispensable pour trouver ma place ». Plus spécifiquement, elle évoque le Morvan comme un véritable lieu magique, *« si on prend cinq minutes pour le regarder »*. Pour elle, cette magie morvandelle se concentre en l'effluve des jacinthes et les rayons du soleil s'installant sur la mousse dans les sous-bois : *« C'est en revenant vivre ici que j'ai compris que cela m'avait manqué quand j'ai déménagé de la Nièvre… Et, avec cette réalisation, j'ai retrouvé un équilibre. Ce dernier est d'ailleurs incontournable lorsque l'on parle de vivant »*. Elle complète : *« C'est en me familiarisant avec mon environnement que j'ai constaté que nous faisons partie du grand puzzle de la nature : une pièce parmi tant d'autres et dont toutes sont indispensables… pour un temps. Car faut-il rappeler que la magie de la nature réside aussi dans le fait qu'en cas de déséquilibre, elle se renouvelle, se métamorphose, s'adapte ; avec ou sans nous, elle change et changera. Alors, autant faire de notre présence un élément positif et non dévastateur »*. Elle conclut : *« Mon but avec Switch n'est pas de rameuter des adeptes. Si mon ouvrage peut simplement donner aux lecteurs l'envie de prendre le temps de regarder la magie de la nature qui les entoure, et de lutter pour la protéger, cela sera un pari réussi »*. « Switch, journal d'une apprentie sorcière » (220 p.) d'Éva Roussel, aux Éditions Dargaud, est disponible en librairie à 19 euros.



Courtoisie : Switch, Eva Roussel – Dargaud.

« Switch, journal d'une apprentie sorcière » d'Éva Roussel (Éditions Dargaud) revient sur la découverte de son environnement : le Morvan.

Chloé Monget